

Bulletin du

# Conseil communal

Lausanne

N° 17/I

Séance du mardi 19 mai 2009, première partie

Présidence de M. Claude Bonnard (Les Verts), président

## Sommaire

Ordre du jour . . . . .	743
Ouverture de la séance . . . . .	747

### Communications :

1. Préavis N° 2005/72 bis – Avenue de Cour. Réaménagement de la chaussée et des trottoirs – Renouvellement des conduites industrielles – Régularisation du surcoût . . . . .	747
2. Pétition du collectif « Libérer la parole » pour sauver les salles de réunion de la gare de Lausanne. . . . .	747
3. Jetons de présence . . . . .	748
4. Mise à disposition d'un espace de travail pourvu d'équipements informatiques . . . . .	749
5. Départ à la retraite de M. Jean-Michel Bissat, chef du Service de la révision. Nomination de M. Pascal Favre . . . . .	749
6. Dépassement du crédit alloué pour la réalisation du « bowl » de Vidy . . . . .	750
7. Droit distinct et permanent de superficie en faveur de la Fondation NetAge – Nouveau superficiaire . . . . .	750
8. Parking de la Place de la Navigation SA – Modification du système de perception de la redevance . . . . .	751

### Courriel :

Absence de M <sup>me</sup> Silvia Zamora, conseillère municipale de la Culture, du Logement et du Patrimoine, pendant une partie de la séance (M <sup>me</sup> Marilou Rossier) . . . . .	752
--	-----

### Lettres :

1. Déroulement de la séance du Conseil communal (Municipalité) . . . . .	752
2. Retrait du postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand : « Des livres accessibles à tous grâce aux bouquinistes » (M. Pierre-Antoine Hildbrand) . . . . .	753

### Interpellations :

1. « Métro, boulot, dodo : aussi pendant deux dimanches ? » (M. Fabrice Ghelfi). <i>Dépôt</i> . . . . .	752
2. « Violence conjugale et sensibilisation des jeunes, quelle est la situation à Lausanne, peut-on encore améliorer l'information et la prévention ? » (M. Claude-Alain Voiblet). <i>Dépôt</i> . . . . .	752

**Motions :**

1.	«Pour une stratégie globale et durable en matière de locaux dédiés à l'Administration... Ou comment éviter que l'amélioration du service au public ne demeure une intention à géométrie variable» (M. Gilles Meystre). <i>Dépôt</i> . . . . .	751
2.	«Oui à une centralisation des activités sportives de tirs à Vernand» (M. Jean-François Cachin et consorts). <i>Dépôt</i> . . . . .	751
3.	«Un centre d'escalade en salle (mur de grimpe) à Lausanne» (M. Roland Rapaz et consorts). <i>Rapport polycopié</i> de M. Nkiko Nsengimana, rapporteur . . . . .	767
	<i>Discussion</i> . . . . .	768

**Pétition :**

Occupation de l'ancienne usine d'incinération du Vallon (Collectif « Danger de vie » et consorts [259 signatures]). <i>Rapport polycopié</i> de M <sup>me</sup> Evelyne Knecht, rapportrice . . . . .	762
<i>Discussion</i> . . . . .	763

**Postulats :**

1.	«Pour un débat complet et serein au sujet de la métamorphose de Beaulieu» (M. Fabrice Ghelfi). <i>Dépôt</i> . . . . .	751
2.	«Comment mieux faire connaître les produits du terroir des domaines communaux» (M <sup>me</sup> Françoise Longchamp et consorts). <i>Dépôt</i> . . . . .	751
3.	«Sensibilisation au français pour les enfants préscolaires allophones afin de faciliter leur intégration au cycle initial» (M <sup>me</sup> Florence Germond). <i>Dépôt</i> . . . . .	752
4.	«Des livres accessibles à tous grâce aux bouquinistes» (M. Pierre-Antoine Hildbrand). <i>Rapport polycopié</i> de M. Roland Rapaz, rapporteur . . . . .	761
5.	«Vivre ensemble à Lausanne, dans nos quartiers : contribution à la construction d'un lien social fort» (M. Roland Rapaz et consorts). <i>Rapport polycopié</i> de M. Stéphane Michel, rapporteur . . . . .	764
	<i>Discussion</i> . . . . .	766
6.	«Sauvez Lavaux en buvant du Lavaux !» (M. Pierre-Antoine Hildbrand). <i>Rapport polycopié</i> de M. Jacques Pernet, rapporteur . . . . .	771

<b>Questions orales</b> . . . . .	753
-----------------------------------	-----

**Préavis :**

N° 2008/42	Réponse au postulat de M. Claude-Alain Voiblet «Modération du trafic sur les routes, dans les forêts du Chalet-à-Gobet par une adaptation de la vitesse». Réponse au postulat de M <sup>me</sup> Adèle Thorens «Plus d'espace pour les élèves de Villamont avec le chemin des Magnolias piétonnier» (Travaux) . . . . .	755
	<i>Rapport polycopié</i> de M <sup>me</sup> Marie-Ange Brélaz-Buchs, rapportrice . . . . .	759
	<i>Discussion</i> . . . . .	759
N° 2008/56	Parking Riponne SA. Extension de l'assiette du droit distinct et permanent de superficie et prolongation de sa durée (Culture, Logement et Patrimoine, Travaux) . . . . .	773
	<i>Rapport polycopié</i> de M <sup>me</sup> Anna Zürcher, rapportrice de majorité . . . . .	776
	<i>Rapport polycopié</i> de M. Jean-Michel Dolivo, rapporteur de minorité . . . . .	777
	<i>Discussion</i> . . . . .	778

# Ordre du jour

17<sup>e</sup> séance publique à l'Hôtel de Ville, le 19 mai 2009 à 18 h 00 et 20 h 30

## A. OPÉRATIONS PRÉLIMINAIRES

1. Communications.
2. Jetons de présence de la 16<sup>e</sup> séance du Conseil communal du 6 mai 2009. DISCUSSION.

## B. QUESTIONS ORALES

## C. RAPPORTS

**R136.** *Rapport-préavis N° 2008/42*: Réponse au postulat de M. Claude-Alain Voiblet: «Modération du trafic sur les routes, dans les forêts du Chalet-à-Gobet, par une adaptation de la vitesse, et au postulat de M<sup>me</sup> Adèle Thorens: «Plus d'espace pour les élèves de Villamont avec le chemin des Magnolias piétonnier». (Trx). MARIE-ANGE BRÉLAZ-BUCHS.

**R138.** *Postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand*: «Des livres accessibles à tous grâce aux bouquinistes». (SPS). ROLAND RAPAZ.

**R139.** *Pétition du collectif «Danger de vie» et consorts (259 sign.)* sur l'occupation de l'ancienne usine d'incinération du Vallon. (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS (EVELYNE KNECHT).

**R141.** *Postulat de M. Roland Rapaz et consorts*: «Vivre ensemble à Lausanne, dans nos quartiers: contribution à la construction d'un lien social fort». (EJE). STÉPHANE MICHEL.

**R142.** *Motion de M. Roland Rapaz et consorts*: «Un centre d'escalade en salle (mur de grimpe) à Lausanne». (SPS). NKIKO NSENGIMANA.

**R143.** *Postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand*: «Sauvez Lavaux en buvant du Lavaux!» (CLP). JACQUES PERNET.

**R144.** *Préavis N° 2008/56*: Parking Riponne SA. Extension de l'assiette du droit distinct et permanent de superficie et prolongation de sa durée. (CLP, Trx). *Rapport de majorité*: ANNA ZÜRCHER; *rapport de minorité*: JEAN-MICHEL DOLIVO.

**R145.** *Préavis N° 2008/60*: Nouvelle halte CFF de Prilly-Malley. Cession de surfaces de terrains des domaines public et privé de la Ville de Lausanne ainsi que du Centre collecteur des sous-produits animaux. (CLP, Trx). PHILIPPE JACQUAT.

**R146.** *Rapport de la Commission permanente de politique régionale sur l'exercice 2008*. COMMISSION DE POLITIQUE RÉGIONALE (FABRICE GHELFI, PRÉSIDENT).

**R148.** *Postulat de M. Claude-Alain Voiblet*: «Prise en charge des déchets et coopération régionale pour l'élimination des déchets et le recyclage». (Trx). COMMISSION DE POLITIQUE RÉGIONALE.

**R149.** *Postulat de M<sup>me</sup> Elisabeth Müller*: «Pour un véritable P+R à Vidy». (Trx). CLAIRE ATTINGER DOEPPER.

**R150.** *Préavis N° 2009/8*: Immeuble administratif place Chauderon 4. Projet d'assainissement et d'amélioration des performances énergétiques des façades. Demande de crédit d'études. (CLP, Trx). JEAN MEYLAN.

**R151.** *Postulat de M<sup>me</sup> Florence Germond* pour renforcer la prévention de la violence et celle liée à la consommation excessive d'alcool à Lausanne. (SPS). ALAIN HUBLER.

**R152.** *Rapport-préavis N° 2008/11*: Soutenons l'encadrement extra-scolaire des jeunes par les associations et par les bénévoles. Réponse de la Municipalité au postulat de M. Roland Philippoz. (EJE). EDDY ANSERMET.

## D. DROITS DES CONSEILLERS COMMUNAUX

### INITIATIVES

**INI56.** *Motion de M. Gilles Meystre et consorts* pour une information systématique et régulière auprès des jeunes et des étrangers, relative à leurs droits et devoirs civiques. (12<sup>e</sup>/10.3.09). DISCUSSION PRÉALABLE.

**INI58.** *Motion de M. Jean-François Cachin et consorts*: «Après l'ascenseur public de la place de l'Europe / Grand-Chêne, pensons aux habitants du quartier Marterey-Bugnon et environs». (14<sup>e</sup>/21.4.09). DISCUSSION PRÉALABLE.

**INI59.** *Postulat de M. Laurent Guidetti*: «Densifions la ville efficacement et durablement». (14<sup>e</sup>/21.4.09). DISCUSSION PRÉALABLE.

**INI60.** *Postulat de M<sup>me</sup> Florence Germond* pour un assainissement énergétique des bâtiments sur la commune de Lausanne grâce aux aides fédérales et cantonales. (14<sup>e</sup>/21.4.09). DISCUSSION PRÉALABLE.

**INI61.** *Motion de M. Pierre-Antoine Hildbrand*: «Auto-routes de l'information – pour que toutes les voies mènent à Lausanne». (14<sup>e</sup>/21.4.09). DISCUSSION PRÉALABLE.

**INI62.** *Postulat de M<sup>me</sup> Françoise Longchamp et consorts*: «Incitons les établissements publics de nuit à signer la Charte de 2004». (15<sup>e</sup>/5.5.09). DISCUSSION PRÉALABLE.

**INI63.** *Projet de règlement de M. Pierre Santschi et consorts*: «Instauration d'une commission des tarifs et émoluments». (15<sup>e</sup>/5.5.09). DISCUSSION PRÉALABLE.

## INTERPELLATIONS

**INT44.** *Interpellation de M<sup>me</sup> Magali Zuercher et consorts*: «Un coup d'accélérateur aux zones 30 Sous-Gare». (10<sup>e</sup>/3.2.09) [Trx/22.4.09]. DISCUSSION.\*

**INT45.** *Interpellation de M<sup>me</sup> Magali Zuercher*: «Quel avenir pour la route cantonale RC 601 entre les Croisettes et Chalet-à-Gobet: un projet communal?» (13<sup>e</sup>/24.3.09) [Trx/29.4.09]. DISCUSSION.\*

**Prochaines séances:** **9.6** (19 h 30), **23.6** (19 h 30) et **30.6** (18 h 00, séance double), **1.9** (de 18 h 00 à 20 h 00), **15.9** (18 h 00, séance double), **6.10** (18 h 00, séance double), **27.10** (18 h 00, séance double), **10.11** (18 h 00, séance double), **24.11** (18 h 00, séance double), **8.12** (18 h 00, séance double) et **9.12** (19 h 00).

Au nom du Bureau du Conseil:

Le président:	La secrétaire:
Claude Bonnard	Vanessa Benitez Santoli

## POUR MÉMOIRE

### I. RAPPORTS

**5.2.08** *Préavis N° 2007/66*: Plan partiel d'affectation concernant les parcelles N°s 4052 et 9382 comprises entre le chemin de la Fauvette, l'avenue de l'Esplanade et les parcelles N°s 4051, 4046, 4042, 4043, 4327 et 4328. Addenda au Plan général d'affectation (PGA) du 26 juin 2006. (Trx). GUY GAUDARD.

**23.9.08** *Motion de M. Gilles Meystre*: «Pour un PALM culturel!» (CLP). COMMISSION DE POLITIQUE RÉGIONALE.

\* Développement et réponse envoyés aux conseillers communaux.

**20.1.09** *Postulat de M. Claude-Alain Voiblet et consorts*: «Puits de carbone, notre ville a-t-elle un potentiel à exploiter?» (CLP). CHARLES-DENIS PERRIN.

**20.1.09** *Motion de M<sup>me</sup> Florence Germond et consorts*: «Pour des achats publics équitables». (Trx). MAURICE CALAME.

**20.1.09** *Rapport-préavis N° 2008/59*: Recapitalisation de la CPCL. Révision des statuts de la CPCL. Mesures concernant la pénibilité. Dissolution de la société coopérative Colosa et création d'une nouvelle société immobilière. Réponse aux motions de MM. Pierre Payot, Charles-Denis Perrin et Yves-André Cavin. (AGF, CLP). CLAUDE METTRAUX.

**3.2.09** *Préavis N° 2008/61*: Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) – 1<sup>re</sup> étape. Octroi d'un crédit d'étude. (Trx, AGF). COMMISSION DE POLITIQUE RÉGIONALE.

**3.2.09** *Rapport-préavis N° 2008/62*: Réponse au postulat de M. Thomas Hottinger «Pour plus de transparence lors de l'abattage des arbres sur la commune de Lausanne». (SSE, CLP). SANDRINE JUNOD.

**3.2.09** *Pétition de M. et M<sup>me</sup> Alain Gilbert et Marie-Claude Garnier* pour le ramassage intégral des déchets végétaux. (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS (SANDRINE JUNOD).

**3.2.09** *Pétition de l'UDC section de Lausanne et consorts (175 sign.)* visant à garantir l'équité entre tous les habitants du canton de Vaud dans le cadre de la délimitation des zones tarifaires des caisses maladie. (SSE). COMMISSION DES PÉTITIONS. (FRANCISCO RUIZ VAZQUEZ).

**24.2.09** *Rapport-préavis N° 2009/2*: Domino n'est pas qu'un jeu. Réponse au postulat de M<sup>me</sup> Andrea Egli. (CLP). JACQUES-ÉTIENNE RASTORFER.

**24.2.09** *Préavis N° 2009/3*: Améliorations du dispositif toxicomanie à Lausanne. (SSE). SYLVIE FREYMOND.

**24.2.09** *Préavis N° 2009/4*: Pour l'intégration sociale et la vie de quartier: la Caravane interculturelle, nouvelle manifestation. (SSE). NICOLE GRIN.

**24.2.09** *Pétition de M. Alain Bron, au nom des habitants de Chailly (145 sign.)*: «Pour un passage piéton entre l'école de Chailly et sa Maison de quartier». (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS (JEAN-CHARLES BETTENS).

**10.3.09** *Postulat de M. David Payot*: «Un accès à Internet pour tous». (SI). ISABELLE MAYOR.

**10.3.09** *Motion de M. Giampiero Trezzini et consorts*: «Pour un tramway passant par la rue Centrale, la place du Tunnel et l'avenue de la Borde».

*Motion de M<sup>me</sup> Isabelle Truan*: «Pour un axe de transport Nord-Ouest lausannois cohérent et fonctionnel». (Trx, AGF). SERGE SEGURA.

**10.3.09** *Postulat de M. Claude-Alain Voiblet*: «Défibrillation rapide et mise en place d'un réseau de premiers répondants». (SPS). STÉPHANE MICHEL.

**10.3.09** *Postulat de M. Claude-Alain Voiblet*: «Les eaux usées lausannoises seront-elles sources d'énergie?» (Trx). JEAN-LOUIS BLANC.

**10.3.09** *Motion de M. Pierre-Antoine Hildbrand*: «Services industriels – plus de lumière sur les coûts de l'électricité». (SI). ALAIN HUBLER.

**10.3.09** *Motion de M<sup>me</sup> Françoise Longchamp* demandant à la Municipalité d'étudier une nouvelle présentation des comptes et du budget de la Commune de Lausanne, d'introduire une comptabilité analytique pour la gestion des comptes communaux ainsi que le MCH2. (AGF). FRANÇOIS HUGUENET.

**10.3.09** *Motion de M. Alain Hubler et consorts*: «Du gaz? De l'air! (bis)». (SI). ANDRÉ MACH.

**10.3.09** *Projet de règlement de M. David Payot*: «Pour que le Conseil communal puisse prendre de (bonnes) résolutions!» (AGF). MARLÈNE BÉRARD.

**10.3.09** *Rapport-préavis N° 2009/5*: Réponse au postulat de M. Roland Rapaz «De l'eau pour se désaltérer et se rincer les mains sur les places du centre ville». (Trx). MAURICE CALAME.

**10.3.09** *Rapport-préavis N° 2009/6*: Réduction des émissions de particules fines et de CO<sub>2</sub> du parc de véhicules de la Ville de Lausanne et mesures de soutien aux véhicules privés peu polluants. Réponse aux postulats de M<sup>me</sup> Christina Maier, de M. Fabrice Ghelfi, de M. Marc Dunant et de M. Guy Gaudard. (Trx, SPS, SI). JEAN-LUC CHOLLET.

**24.3.09** *Rapport-préavis N° 2009/7*: Mobilité: tl, Mobilis et péage urbain. Réponse à 3 motions, 4 postulats et 3 pétitions. (AGF). JACQUES-ÉTIENNE RASTORFER.

**24.3.09** *Rapport-préavis N° 2009/9*: Projet Métamorphose. Plan partiel d'affectation au lieu-dit «Prés-de-Vidy» – addenda au plan d'extension N° 611. P+R provisoire aux Prés-de-Vidy, demande de crédit. Réponse à la pétition de M<sup>me</sup> Voelkle et consorts «Pour que la Dune de Malley ne devienne pas un parking». Déplacement du parc d'éducation canine / Demande de crédit. (Trx, SSE, SPS, CLP).

*Préavis N° 2009/10*: Projet Métamorphose. Plan partiel d'affectation Vidy / Bourget. Projet de nouveau groupement de jardins familiaux, demande de crédit. (Trx, CLP, SSE). NATACHA LITZISTORF SPINA.

**24.3.09** *Pétition de MM. Balbino Recouso, Michel Tauxe, Daniel Ogay et consorts (264 sign.)*: «Pas de bistrot social à César-Roux». COMMISSION DES PÉTITIONS (JACQUES PERNET).

**24.3.09** *Pétition de M<sup>me</sup> Eliane Joris et consorts (589 sign.)*: «Pour le maintien du bus N° 5 – Place de la Gare jusqu'à Epalinges, et prolongation de la ligne N° 6 jusqu'à Praz-Séchaud». (AGF). COMMISSION DES PÉTITIONS (JEAN MEYLAN).

**5.5.09** *R119. Préavis N° 2008/36*: Construction d'une chaufferie centralisée alimentée au bois pour un lotissement de huit immeubles à Pra Roman. (SI, CLP, AGF). ROLAND OSTERMANN. (*Reprise de la discussion.*)

**5.5.09** *Postulat de M<sup>me</sup> Natacha Litzistorf Spina*: «Pour l'intégration systématique, transparente et cohérente de «la nature en ville»». (SSE). BENOÎT BIELER.

**5.5.09** *Postulat de M<sup>me</sup> Myriam Tétaz*: «Un prix pour la création d'une œuvre de musique contemporaine». (CLP). GILLES MEYSTRE.

**5.5.09** *Motion de M. Jean-Michel Dolivo* pour instituer à Lausanne une instance indépendante de plaintes, compétente pour instruire dénonciations et plaintes formées à l'égard de la police. (SPS). SYLVIANNE BERGMANN.

**5.5.09** *Préavis N° 2009/12*: Immeuble rue de Genève 57 à Lausanne, Arsenic – centre d'art scénique contemporain. Rénovation de l'enveloppe, assainissement des installations CVSE, mise en conformité des sorties de secours et des dispositifs généraux de sécurité, surélévation de la toiture du corps central et réaffectation des locaux. Demande d'un crédit d'étude. (CLP, Trx). JEAN-LUC CHOLLET.

**5.5.09** *Préavis N° 2009/13*: Maison du sport international. Extension du droit distinct et permanent de superficie. Octroi de la garantie du service de la dette. (CLP, SPS, AGF). JEAN-LUC CHOLLET.

**5.5.09** *Préavis N° 2009/14*: Locaux pour orchestres de jeunes à la Borde 49 bis. (EJE, Trx). OLIVIER MARTIN.

**5.5.09** *Préavis N° 2009/15*: Centre Chissiez – St-Jacques. Réfection des dalles-toitures et remplacement des barrières garde-corps. Demande de crédit d'ouvrage. (EJE). GUY GAUDARD.

**5.5.09** *Rapport-préavis N° 2009/16*: Nouvelle politique en matière de transports scolaires et d'encouragement des jeunes de moins de 20 ans à l'utilisation des transports publics. Projet de refonte des principes et du mode d'attribution des abonnements tl aux élèves de la scolarité obligatoire. Réponse au postulat Grégoire Junod intitulé «Des transports publics gratuits pour les enfants et les jeunes de moins de 20 ans». (EJE, AGF). JACQUES-ÉTIENNE RASTORFER.

**5.5.09** *Préavis N° 2009/17*: Gymnastrada 2011. Aide financière en faveur du comité d'organisation de la World Gymnastrada Lausanne 2011 – 10 au 16 juillet 2011. (SPS, AGF). YVES FERRARI.

**5.5.09** *Préavis N° 2009/18*: Société coopérative Cité-Derrière. Projet de construction de 6 villas jumelles, comprenant au total 18 logements et un parking couvert de 18 places et 7 places extérieures sur la parcelle N° 15097 – Route du Jorat à Montblésson. Constitution d'un droit de superficie. (CLP). GIAMPIERO TREZZINI.

**5.5.09** *Préavis N° 2009/19*: Rassemblement de diverses unités du Service social dans un même immeuble. (SSE, CLP). ISABELLE TRUAN.

**5.5.09** *Pétition de M<sup>me</sup> Ariane Miéville Garcia et consorts (116 sign.)* demandant l'installation de radars à la route du Signal. (SPS). COMMISSION DES PÉTITIONS.

**19.5.09** *Rapport-préavis N° 2009/1 du Bureau du Conseil*: Projet de règlement de M<sup>me</sup> Stéphanie Apothéoz «Indemnités pour frais de baby-sitting». FLORENCE GERMOND.

**19.5.09** *Postulat de M. Vincent Rossi*: «Construire Miner-gie à Lausanne est une pratique normale». (SI). LAURENT GUIDETTI.

**19.5.09** *Postulat de M<sup>me</sup> Françoise Longchamp*: «Lausanne capitale de la neige en toutes saisons». (SPS). DIANE GILLIARD.

**19.5.09** *Préavis N° 2009/20*: Commune de Lausanne. Comptes de l'exercice 2008. (AGF). COMMISSION PERMANENTE DES FINANCES.

**19.5.09** *Pétition de M. Jean-Pierre Marti et consorts (998 sign.)* pour le maintien de la ligne 2 jusqu'à la Bourdonnette. COMMISSION DES PÉTITIONS.

## II. INTERPELLATIONS

**30.3.04** *Interpellation de M. Jean-Yves Pidoux* sur l'application de la nouvelle Loi cantonale sur l'exercice de la prostitution. (2<sup>e</sup>/30.3.04) [SPS]. DISCUSSION.

**13.3.07** *Interpellation de M<sup>me</sup> Rebecca Ruiz*: «Pénurie de salles à disposition des associations lausannoises: l'exemple du centre culturel chilien». (12<sup>e</sup>/13.3.07) [AGF]. DISCUSSION.

**1.7.08** *Interpellation de M<sup>me</sup> Elisabeth Wermelinger et consorts*: «Quel avenir pour le droit des pauvres ou impôt sur le divertissement?» (18<sup>e</sup>/1.7.08) [AGF, SPS]. DISCUSSION.

**25.11.08** *Interpellation de M. Vincent Rossi*: «Les ressources non renouvelables sont-elles digestes?» (6<sup>e</sup>/25.11.08) [EJE, CLP]. DISCUSSION.

**9.12.08** *Interpellation de M. Stéphane Michel*: «Venue de Capleton à Lausanne, et après?» (7<sup>e</sup>/9.12.08) [EJE]. DISCUSSION.

**9.12.08** *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet et consorts*: «Intégration du LEB aux tl, que doit-on penser?» (7<sup>e</sup>/9.12.08) [AGF]. DISCUSSION.

**9.12.08** *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet et consorts*: «Fonds mondial de solidarité numérique, où va l'argent de nos contribuables?» (7<sup>e</sup>/9.12.08) [AGF]. DISCUSSION.

**9.12.08** *Interpellation de M<sup>me</sup> Florence Germond*: «Péréquation financière fédérale: quels bénéfices pour Lausanne?» (7<sup>e</sup>/9.12.08) [AGF]. DISCUSSION.

**3.2.09** *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet*: «Utilisation du pistolet à impulsion électrique <Taser>». (10<sup>e</sup>/3.2.09) [SPS]. DISCUSSION.

**10.3.09** *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet*: «Combien d'enfants de familles de clandestins sont-ils présents sur les bancs de l'école obligatoire de notre ville?» (12<sup>e</sup>/10.3.09) [EJE]. DISCUSSION.

**10.3.09** *Interpellation de M. Nicolas Gillard et consorts*: «Cambriolage, une spécialité lausannoise?» (12<sup>e</sup>/10.3.09) [SPS]. DISCUSSION.

**24.3.09** *Interpellation de M. Fabrice Ghelfi*: «Mesures de stabilisation fédérale, plan de relance des Cantons: quelle analyse tire la Municipalité de la situation économique de notre Ville et quelle stratégie d'actions compte-t-elle conduire pour contribuer à son amélioration?» (13<sup>e</sup>/24.3.09) [AGF, SSE]. DISCUSSION.

**24.3.09** *Interpellation de M. Yves Ferrari*: «Green Energetic Crashed in Lausanne». (13<sup>e</sup>/24.3.09) [SPS]. DISCUSSION.

**24.3.09** *Interpellation de M<sup>me</sup> Françoise Longchamp et consorts*: «Lausanne: supérette de la coke». (13<sup>e</sup>/24.3.09) [SPS]. DISCUSSION.

**21.4.09** *Interpellation de M. Cédric Fracheboud et consorts*: «3000 logements oui, mais à quel prix?» (14<sup>e</sup>/21.4.09). DISCUSSION.

**21.4.09** *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet*: «Condamnations abusives des défenseurs des migrants, qui devons-nous croire?» (14<sup>e</sup>/21.4.09). DISCUSSION.

# Séance

du mardi 19 mai 2009, première partie

**Membres absents excusés :** M. Philippe Clivaz, M<sup>me</sup> Marie Deveaud, M<sup>me</sup> Sylvie Freymond, M<sup>me</sup> Diane Gilliard, M. Albert Graf, M. Pierre-Antoine Hildbrand, M. Alain Hubler, M. François Huguenet, M<sup>me</sup> Evelyne Knecht, M<sup>me</sup> Thérèse de Meuron, M<sup>me</sup> Gisèle-Claire Meylan, M. Gilles Meystre, M<sup>me</sup> Sophie Michaud Gigon, M. Denis Pache, M<sup>me</sup> Elena Torriani, M. Claude-Alain Voiblet.

**Membres absents non excusés :** M<sup>me</sup> Marlène Bérard, M<sup>me</sup> Marie-Ange Brélaz-Buchs, M. Paul Ntumba Kahumbu.

Membres présents	81
Membres absents excusés	16
Membres absents non excusés	3
Effectif actuel	<u>100</u>

A 18 h, à l'Hôtel de Ville.

**Le président :** – Mesdames et Messieurs, merci de prendre place. Nous allons commencer la séance, si vous le voulez bien. (*Agite sa clochette.*)

L'assemblée est enfin en nombre, je déclare ouverte cette dix-septième séance du Conseil communal.

Je donne la parole à M<sup>me</sup> la secrétaire du Conseil pour les communications.

**M<sup>me</sup> Vanessa Benitez Santoli, secrétaire :** – Merci, Monsieur le Président.

Je passe directement aux communications municipales :

**Préavis N° 2005/72 bis – Avenue de Cour : Réaménagement de la chaussée et des trottoirs – Renouvellement des conduites industrielles – Régularisation du surcoût**

*Communication*

Lausanne, le 30 avril 2009

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le 21 mars 2006, votre Conseil adoptait le préavis cité en référence et accordait à la Municipalité un crédit de Fr. 3'385'000.– en vue de la réalisation des travaux susmentionnés.

La durée entre l'établissement du budget prévisionnel et le vote du préavis, notamment la longueur de la procédure de mise à l'enquête et le traitement du lot d'oppositions, a généré des hausses légales supérieures aux prévisions. Celles-ci s'élèvent à quelque Fr. 85'000.–, soit environ 2,5% du total de la dépense.

Conformément à l'art. 108 du RCCL et à l'art. 1.332/4 du ROCF, le dépassement de crédit étant inférieur à Fr. 100'000.–, nous vous informons qu'aucune demande de crédit complémentaire ne sera introduite.

Nous vous remercions de bien vouloir prendre acte de la présente communication et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :	Le secrétaire :
Daniel Brélaz	Philippe Meystre

**Pétition du collectif « Libérer la parole » pour sauver les salles de réunion de la gare de Lausanne<sup>1</sup>**

*Communication*

Lausanne, le 30 avril 2009

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Le collectif « Libérer la parole » a transmis le 7 octobre 2008, aux Autorités de la Ville, une pétition munie de 1436 signatures visant à préserver l'existence des salles de réunion de la gare CFF de Lausanne, connues du public sous le nom de « salle des Cantons » et « salle des Vignerons ». Les CFF (division immobilier) ont décidé de réaffecter l'aile occidentale de la gare au profit de surfaces commerciales et de bureaux avec disparition des deux salles publiques, selon une demande de permis de construire à l'enquête du 25 avril au 26 mai 2008.

La pétition estime que ces espaces sont uniques : excellente qualité d'accueil, accessibilité par tous, ils ont accueilli des assemblées historiques de tous les partis, de tous les

<sup>1</sup>BCC 2008-2009, T. I (N° 3/I), pp. 160-161 ; *idem*, T. II (N° 13/II), pp. 497-498.

horizons. La vitalité d'une société démocratique dépend de la multitude de groupes qui la constituent: associations, cercles, amicales, partis, etc. Mais pour qu'un groupe vive, ses membres doivent pouvoir trouver des endroits où se rencontrer, des lieux de parole. Ces espaces sont la mémoire de la vie associative. Ils sont aussi indispensables aujourd'hui qu'hier, ils font partie du patrimoine commun, même si les CFF en sont formellement propriétaires. C'est pourquoi la pétition demande que la Ville de Lausanne entre en négociation avec les CFF pour racheter cette partie du bâtiment, ou qu'elle conclue un droit de superficie ou un bail à long terme. La Ville doit garantir que les salles de la gare restent des lieux de réunion de grande taille accessibles et abordables.

Dans sa séance du 24 mars 2009, le Conseil communal a décidé de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication.

Ces questions soulevées par les projets concernant l'aile ouest de la gare de Lausanne ont déjà été abordées par votre Conseil, en particulier avec l'interpellation urgente «Pour une transformation de la gare CFF proche des aspirations de la population lausannoise» qui a reçu réponse dans une communication du 28 octobre 2008. Il y était traité des trois objections relatives à la valeur patrimoniale des salles, à la réaffectation en activités commerciales, enfin à l'offre en matière de salles de réunion. Sur ce dernier point, qui est l'argument de la pétition, il était déjà dit que: «ces salles sont situées dans un secteur où l'offre en salles de réunion n'est pas négligeable; en ce sens, leur maintien n'est pas justifié». Cette affirmation était étayée par un tableau d'une page entière des salles disponibles dans un secteur proche, contenu entre la place de la Gare, le Petit-Chêne, le boulevard de Grancy, etc. On se contentera ici de rappeler que les hôtels Continental et Alpha-Palmiers offrent en tout 15 salles allant de 15 à 220 places de capacité. Du côté des établissements communaux et d'autres institutions, on peut citer le Centre universitaire catholique au boulevard de Grancy, la Maison de quartier Sous-Gare à l'avenue Daples (180 places), le centre socioculturel Pôle Sud à côté de la gare du Flon, enfin le Casino de Montbenon pour les assemblées plus importantes (400 places). Objectivement, le risque de pénurie est inexistant, ceci en rappelant que l'argument des CFF est la sous-utilisation des salles. On constate aussi que cette activité de location était une première «mercantilisation» des espaces non ferroviaires de la gare, que les CFF demandent aujourd'hui d'adapter et d'étendre de façon plus profitable dans l'environnement actuel. C'est pourquoi, comme déjà écrit en conclusion de la réponse à l'interpellation, la Municipalité considère que le projet de transformation est conforme à sa politique de développement urbain et préfère l'accompagner de manière active plutôt que de conserver des structures qui ne correspondent plus aux besoins actuels.

Si les données précédentes montrent sans équivoque que les besoins de salles sont largement couverts, il reste cependant à déplorer, comme le fait la pétition, la disparition

d'un lieu de mémoire de la vie associative lausannoise. Ce constat rappelle le problème soulevé en son temps (1995) par la motion Pierre Zwahlen demandant de préserver le caractère et le charme intérieur d'anciens bistrotts lausannois de la «pioche» afin d'assurer la conservation de ces «endroits uniques de convivialité partagée». L'impuissance de la Municipalité avait alors été constatée, puisque si la fidélité de la clientèle n'assurait pas elle-même la pérennité des lieux, seuls les établissements dont la valeur historique justifie une inscription à l'inventaire cantonal (note 2) jouissaient d'une protection. Le conservateur cantonal n'a pas jugé ces éléments d'une importance suffisante pour justifier une conservation.

La Municipalité vous prie de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, à l'expression de ses sentiments distingués.

Au nom de la Municipalité:

Le syndic :	Le secrétaire :
Daniel Brélaz	Philippe Meystre

## Jetons de présence

### *Communication*

Lausanne, le 30 avril 2009

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

En supprimant le versement de jetons de présence aux membres des commissions consultatives, la Municipalité a pris une décision contrevenant à l'article 9 de son propre règlement. Celui-ci dispose en effet notamment que les membres des commissions qui ne font pas partie de l'Administration communale sont rétribués par des jetons de présence dont le montant est arrêté par la Municipalité en début de chaque législature.

Aussitôt après avoir constaté son erreur, la Municipalité a pris des dispositions pour annuler sa décision et pour en réparer les conséquences. Les directions et services de l'Administration communale chargés de convoquer les commissions consultatives ont été priés d'informer les commissaires de ce qui s'était passé et de faire en sorte que les jetons de présence puissent être régulièrement versés, comme par le passé.

La Municipalité regrette vivement son erreur. Elle prie ceux qui en auraient été victimes de bien vouloir l'en excuser.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à ces lignes et vous prions de recevoir, Monsieur le

Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :	Le secrétaire :
Daniel Brélaz	Philippe Meystre

### **Mise à disposition d'un espace de travail pourvu d'équipements informatiques**

*Communication*

Lausanne, le 30 avril 2009

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Donnant suite à la demande récemment adressée au syndic soussigné, nous vous informons que la Municipalité a décidé de mettre à votre disposition un bureau les soirs de séance du Conseil communal. Equipée de deux ordinateurs et d'une imprimante, cette salle sera accessible à l'ensemble des membres du Conseil communal. Elle devra être considérée comme un espace de travail et non comme une salle destinée à des réunions de groupe, comme un réfectoire ou comme un vestiaire.

Située dans le corridor conduisant au secrétariat et au bureau du syndic, ce local est proche de la salle des délibérations. Il sera mis à disposition dès le 1<sup>er</sup> septembre 2009.

Nous vous remercions de prendre bonne note de ce qui précède et vous prions de recevoir, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :	Le secrétaire :
Daniel Brélaz	Philippe Meystre

### **Départ à la retraite de M. Jean-Michel Bissat, chef du Service de la révision. Nomination de M. Pascal Favre**

*Communication*

Lausanne, le 4 mai 2009

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Dans sa séance du 28 janvier 2009, la Municipalité a accepté, avec effet au 30 juin 2009, la demande de mise à la retraite que M. Jean-Michel Bissat, chef du Service de la révision, lui a présentée, en date du 20 janvier 2009.

Né en 1949, M. Bissat s'est formé dans le domaine fiduciaire et, après avoir exercé dans le secteur privé, est entré au

service de la Ville le 1<sup>er</sup> septembre 1976. Il a commencé son activité en qualité de comptable au Service de l'inspection des finances et comptabilité générale, bureau de la révision.

M. Bissat a parachevé sa formation par l'obtention, le 7 mai 1981, du Diplôme fédéral d'expert en finance et controlling.

Le 1<sup>er</sup> juillet 1981, M. Bissat a été transféré au Service de la révision, dès la création de ce dernier. Il a été nommé chef réviseur le 1<sup>er</sup> janvier 1984, avant d'en prendre la direction le 1<sup>er</sup> décembre 1986. Dans cette fonction, il a assumé la responsabilité du contrôle interne et externe.

M. Bissat a démontré l'étendue de ses compétences dans l'organisation des activités de son service (doté de cinq personnes en 1981, le Service de la révision compte actuellement quatorze personnes dont la majorité est titulaire de diplômes professionnels supérieurs, leur permettant d'être au bénéfice de l'agrément délivré par l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision) ainsi que par la mise à jour constante des méthodes de travail, en application des standards professionnels. Il a prouvé journalièrement sa capacité à motiver une équipe de professionnels dans l'accomplissement d'une mission délicate, au service de la collectivité publique.

Rappelons encore l'appartenance de M. Bissat au comité d'organisation du séminaire annuel de formation de la Conférence des chefs des contrôles financiers des cantons latins.

Nous remercions M. Bissat qui, tout au long de sa carrière, a su développer et entretenir des relations de confiance, tant avec ses propres collaboratrices et collaborateurs, qu'avec sa hiérarchie, ses différents mandataires ou les professionnels de la branche de la révision.

La Municipalité a désigné le successeur de M. Bissat en la personne de M. Pascal Favre. Marié, né en 1961, M. Favre est entré au service de la Commune après l'obtention d'un certificat de maturité commerciale délivré par l'Ecole supérieure de commerce du canton de Vaud. Le 1<sup>er</sup> août 1980, il commençait sa carrière comme comptable à l'Inspection des finances et comptabilité générale. M. Favre a été transféré au Service de la révision le 1<sup>er</sup> février 1987.

M. Favre a obtenu le 5 mai 1993 le droit de porter le titre d'expert en finance et controlling.

Au cours de ces vingt-deux années écoulées, M. Favre a poursuivi sa formation en suivant plusieurs cours professionnels spécialisés et a acquis une très bonne maîtrise des dossiers traités par le Service de la révision, en participant ou en dirigeant de nombreux mandats d'audit. Rappelons également que M. Favre participe au groupe de travail pour l'introduction d'un SCI (système de contrôle interne) à la Ville de Lausanne. Il aura notamment pour tâche d'accompagner cette introduction dans les services pilotes.

Nous vous remercions de prendre note de cette communication et vous prions de recevoir, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : Daniel Brélaz  
Le secrétaire : Philippe Meystre

### **Dépassement du crédit alloué pour la réalisation du « bowl » de Vidy**

#### *Communication*

Lausanne, le 8 mai 2009

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Dans sa séance du 8 novembre 2005, votre Conseil a, en adoptant les conclusions du préavis N° 2005/55 du 1<sup>er</sup> septembre 2005, relatif à la création d'un « bowl » dans la zone sportive de Vidy, alloué un montant de Fr. 880'000.– pour la réalisation de cette installation sportive.

A l'issue des travaux, achevés en 2006, le « bowl » a été inauguré, soit le 7 octobre de la même année. Peu de temps après cependant, des problèmes de surface sont apparus. En effet, en de nombreux endroits, la couche de roulement (chape de béton) s'est avérée ne pas (ou ne plus) être solidaire de la structure de base. Après discussion entre les parties concernées (Ville de Lausanne, bureau d'ingénieurs et entreprise de construction), mandat a été donné à un bureau d'ingénieurs et à un laboratoire d'essais de déterminer les causes exactes de ces problèmes et les responsabilités engagées. Ces décisions ont été prises dans le cadre d'une procédure extrajudiciaire de règlement à l'amiable. En effet, cette façon de procéder est apparue, pour toutes les parties, la plus rapide et la plus économique pour résoudre les problèmes rencontrés.

Les expertises ont démontré une erreur dans l'exécution des travaux et la nécessité de refaire les zones concernées. D'abord estimées à 120 m<sup>2</sup>, les surfaces à remettre en état se sont finalement élevées à 390 m<sup>2</sup>. Les travaux de réparation ont été exécutés avec un maximum de précautions en mai 2008 et semblent, à ce jour, être un succès. La couverture des coûts de réfection a fait l'objet d'une convention entre les parties, la part à la charge de la Ville de Lausanne étant fixée, au maximum, à 10% du montant global, ce qui correspond à la quote-part minimale des frais de reconstruction que tout maître d'ouvrage doit supporter, même si sa responsabilité n'est pas engagée, à l'issue d'un procès pour malfaçon. Les dépenses totales pour la réalisation du « bowl » de Vidy, comprenant la part des coûts de remise en état, se sont élevées à Fr. 908'307.–, soit un dépassement du crédit alloué de Fr. 28'307.–.

Jusqu'à l'achèvement des travaux de réparation, puis jusqu'au bouclage des comptes, l'Administration communale n'était pas en mesure de déterminer le montant de la participation lausannoise et, de ce fait, de prévoir le dépassement ou non du crédit alloué. De plus, l'urgence des travaux commandait d'agir rapidement. En effet, les dégâts constatés, mettant en danger les utilisateurs, devaient à très brève échéance conduire, si rien n'était fait, à une fermeture pure et simple de l'installation. Ces motifs expliquent qu'aucune communication ni aucune demande de crédit complémentaire n'ont été, jusqu'à présent, adressées à votre Conseil à ce sujet. C'est pourquoi, aujourd'hui, le dépassement de Fr. 28'307.–, qui représente 3,26% du montant alloué, fait, parallèlement à la présente, l'objet d'une demande de crédit complémentaire, dans le cadre des crédits supplémentaires de 1<sup>re</sup> série de 2009.

En vous remerciant de bien vouloir prendre acte de cette communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : Daniel Brélaz  
Le secrétaire : Philippe Meystre

### **Droit distinct et permanent de superficie en faveur de la Fondation NetAge – Nouveau superficiaire**

#### *Communication*

Lausanne, le 8 mai 2009

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 11 décembre 2007, votre Conseil a octroyé un droit distinct et permanent de superficie à la Fondation NetAge, grevant 14'034 m<sup>2</sup> de la parcelle N° 15'320 sise au lieu-dit « Pra Roman / Sur Boulex », afin de réaliser la construction de huit maisons totalisant soixante et un appartements destinés aux personnes âgées, à revenus moyens.

Afin de réunir les fonds nécessaires, la Fondation a cherché un partenaire, ce qui lui permet également de se consacrer uniquement à ce qui est son but : la gestion du futur ensemble construit. Ce partenariat s'est concrétisé avec la Société coopérative Cité-Derrière, qui deviendra superficiaire, la Fondation se concentrant sur la gestion des maisons.

Nous vous remercions de prendre acte de la présente communication et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : Daniel Brélaz  
Le secrétaire : Philippe Meystre

**Parking de la Place de la Navigation SA –  
Modification du système de perception de la redevance**

*Communication*

Lausanne, le 8 mai 2009

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

*Rappel*

Lors de sa séance du 30 avril 2001, le Conseil communal a octroyé à Parking de la Place de la Navigation SA un droit distinct et permanent de superficie d'une durée de soixante ans (N° 9846) grevant les parcelles N° 9100 (Vieux-Port 1, place de la Navigation, place du Port), N° 9890 (place de la Navigation, chemin des Pêcheurs 3) et 45 m<sup>2</sup> de la parcelle N° 5427 (chemin des Pêcheurs 1, chemin des Pêcheurs 9 et avenue de Rhodanie).

*Modification du système de perception de la redevance*

La redevance due par Parking de la Place de la Navigation SA n'est pas fondée sur le montant des recettes de parcage, contrairement à la presque totalité des autres parkings, mais sur une progression allant de Fr. 30'000.– par an dès la quatrième année d'exploitation à Fr. 120'000.– par an dès la dixième année d'exploitation. Dès cette dixième année, la redevance est annexée à l'indice suisse des prix à la consommation. Après les indexations successives, la redevance annuelle se monte aujourd'hui à Fr. 138'672.–.

A la demande du superficiaire et par souci d'équité, la Municipalité a accepté de modifier le système de la perception de la redevance, lequel sera, dès le deuxième semestre 2009, identique à celui de la majorité des autres parkings, à savoir :

3 % des recettes de parcage		jusqu'à Fr. 500'000.–;
4 % de Fr. 500'001.–	à	Fr. 1'000'000.–;
5 % de Fr. 1'000'001.–	à	Fr. 2'500'000.–;
6 % de Fr. 2'500'001.–	à	Fr. 5'000'000.–;
7 %		au-dessus de Fr. 5'000'000.–.

Nous vous remercions de bien vouloir prendre acte de ce qui précède et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : Daniel Brélaz  
Le secrétaire : Philippe Meystre

**Postulat de M. Fabrice Ghelfi :  
« Pour un débat complet et serein au sujet  
de la métamorphose de Beaulieu »**

*Dépôt*

Lausanne, le 13 mai 2009

(Signé) *Fabrice Ghelfi*

**M<sup>me</sup> Vanessa Benitez Santoli, secrétaire :** – L'urgence a été demandée pour ce postulat.

**Motion de M. Gilles Meystre : « Pour une stratégie  
globale et durable en matière de locaux dédiés  
à l'Administration... Ou comment éviter  
que l'amélioration du service au public ne demeure  
une intention à géométrie variable »**

*Dépôt*

Lausanne, le 17 mai 2009

(Signé) *Gilles Meystre*

**Motion de M. Jean-François Cachin et consorts :  
« Oui à une centralisation des activités sportives de tirs  
à Vernand »**

*Dépôt*

Lausanne, le 19 mai 2009

(Signé) *Jean-François Cachin et 13 cosignataires*

**Postulat de M<sup>me</sup> Françoise Longchamp et consorts :  
« Comment mieux faire connaître les produits  
du terroir des domaines communaux »**

*Dépôt*

Lausanne, le 18 mai 2009

(Signé) *Françoise Longchamp et 3 cosignataires*

**Postulat de M<sup>me</sup> Florence Germond : « Sensibilisation au français pour les enfants préscolaires allophones afin de faciliter leur intégration au cycle initial »**

*Dépôt*

Lausanne, le 19 mai 2009

(Signé) *Florence Germond*

**Interpellation de M. Fabrice Ghelfi : « Métro, boulot, dodo : aussi pendant deux dimanches ? »**

*Dépôt*

Lausanne, le 3 mai 2009

(Signé) *Fabrice Ghelfi*

**Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet : « Violence conjugale et sensibilisation des jeunes, quelle est la situation à Lausanne, peut-on encore améliorer l'information et la prévention ? »**

*Dépôt*

Lausanne, le 15 mai 2009

(Signé) *Claude-Alain Voiblet*

**Absence de M<sup>me</sup> Silvia Zamora, conseillère municipale de la Culture, du Logement et du Patrimoine, pendant une partie de la séance**

*Courriel*

Lausanne, le 8 mai 2009

De: Rossier Marilou  
Envoyé: vendredi, 8. mai 2009 09:29  
A: Bonnard Claude; Brélaz Daniel  
Cc: Benitez Santoli Vanessa; Monbaron Dominique  
Objet: Conseil communal du 19 mai 2009 à 18 h 00 et 20 h 30  
Importance: Haute

Monsieur le Président,

M<sup>me</sup> Silvia Zamora, conseillère municipale de la Culture, du Logement et du Patrimoine, devra quitter la prochaine séance du Conseil communal à 19 h 30, devant se rendre à Beaulieu pour une représentation culturelle.

Dès lors, nous vous prions de l'excuser pour le reste de la séance et pour la 2<sup>e</sup> partie prévue à 20 h 30.

Nous vous remercions par avance de prendre bonne note de ce qui précède et vous adressons, Monsieur le Président, nos meilleurs messages.

*Marilou Rossier*

secrétariat de M<sup>me</sup> Silvia Zamora

conseillère municipale

Direction de la culture, du logement et du patrimoine

021/ 315'42'01

*marilou.rossier@lausanne.ch*

**Déroulement de la séance du Conseil communal**

*Lettre*

Monsieur Claude Bonnard  
Président du Conseil communal  
Hôtel de Ville  
1000 Lausanne

Lausanne, le 14 mai 2009

**Séance du Conseil communal du 19 mai 2009**

Monsieur le Président,

Après avoir examiné le projet d'ordre du jour qui lui était soumis, la Municipalité vous informe qu'elle n'a aucune demande particulière à formuler quant à l'ordre de passage des différents points qui le composent (aucune demande d'urgence). En revanche, elle vous demande de bien vouloir prendre note que, retenus par des obligations auxquelles ils ne peuvent se soustraire :

- M. Oscar Tosato, directeur d'Enfance, Jeunesse et Education, arrivera aux environs de 19 h 00 ;
- M. Olivier Français, directeur des Travaux, arrivera aux environs de 20 h 00 ;
- M<sup>me</sup> Silvia Zamora, directrice de Culture, Logement et Patrimoine, devra quitter la séance aux environs de 20 h 00.

Nous vous remercions d'ores et déjà de bien vouloir excuser l'indisponibilité partielle de ces trois membres de la Municipalité et vous prions de recevoir, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : Daniel Brélaz  
Le secrétaire : Philippe Meystre

**Retrait du postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand :  
« Des livres accessibles à tous grâce aux bouquinistes »<sup>2</sup>**

*Lettre*

Pierre-Antoine Hildbrand  
Conseiller communal  
Groupe LausannEnsemble-radical  
Floréal 7  
1006 Lausanne

pahildbrand@hotmail.com  
076 586 82 22

Secrétariat du Conseil communal  
Madame Vanessa Benitez Santoli  
avocate  
Hôtel de Ville  
Place de la Palud 2  
Case postale 6904  
1002 Lausanne

Lausanne, le 19 mai 2009

Retrait du postulat « Bouquinistes »

Madame la Secrétaire du Conseil communal,

Selon votre demande, je vous confirme par écrit le retrait de mon postulat relatif aux bouquinistes. Les réponses du directeur Marc Vuilleumier ainsi que le rapport établi par M. Roland Rapaz, m'ont convaincu que d'autres bouquinistes, sous réserve du respect de la réglementation existante, pourraient répliquer la situation actuelle de la place de la Louve.

En vous remerciant pour votre travail, veuillez agréer, Madame la Secrétaire du Conseil communal, l'assurance de ma considération distinguée.

(Signé) *Pierre-Antoine Hildbrand*

**M<sup>me</sup> Vanessa Benitez Santoli, secrétaire :** – J'en ai terminé avec les communications, Monsieur le Président.

**Le président :** – Merci, Madame la Secrétaire.

Nous passons au point 2 de notre ordre du jour: « Jetons de présence de la 16<sup>e</sup> séance du Conseil communal du 6 mai 2009 ». Cet objet vient d'une demande faite en cours de séance, durant notre vote pour l'objet qui nous a occupés pour la séance de relevée. Elle a été formulée par M. Alain Hubler, qui vous prie d'excuser son absence ce soir. Je l'ai contacté par téléphone: il renonce. A moins que cette demande ne soit reprise par quelqu'un d'autre, la séance sera

rétribuée par un jeton de présence. J'observe que la parole n'est pas demandée. Je considère donc ce point comme liquidé et je passe aux questions orales. J'attends vos demandes et vous rappelle la règle: deux questions par groupe.

**Questions orales**

*Question*

**M. Roland Ostermann (Les Verts) :** – Remplir son devoir civique au bureau électoral de Vers-chez-les-Blanc permet de voir de près les réalisations du préau de l'école. J'ai entendu, il y a un an, une responsable de l'enseignement s'inquiéter des angles vifs que les constructeurs y ont essayés sous forme de marches et de murets de béton, parmi lesquels gambadent de petits enfants. La Direction des écoles est-elle au courant des dangers encourus par ces jeunes élèves? Compte-t-elle y remédier?

*Réponse de la Municipalité*

**M<sup>me</sup> Silvia Zamora, municipale, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine :** – Ni M. Tosato ni M. Français n'étant là, je propose de leur transmettre la question et l'un ou l'autre répondra directement à M. Ostermann.

*Question*

**M. Nicolas Gillard (LE) :** – Ma question s'adresse à M. le municipal de la Sécurité publique, M. Vuilleumier. Il y a une dizaine de jours – je m'étonne d'ailleurs qu'aucune interpellation urgente n'ait été déposée – la presse quotidienne a fait état du resurgissement d'une affaire assez délicate pour Police-secours: une enquête est instruite actuellement par la justice sur de supposés faux témoignages qui auraient été délivrés par des policiers lausannois. Les policiers, comme tout autre citoyen, ont bien entendu droit à la présomption d'innocence tant que la justice n'a pas suivi son cours. Cependant, cette affaire jette une lumière particulière sur les déclarations de notre municipal en 2007, quand nous soulevions la question de l'audit sur Police-secours. Il nous avait dit de manière assez lénifiante que des mesures étaient prises, que tout serait fait, qu'il ne s'agissait pas de sanctionner. Aujourd'hui, un dossier important ressurgit. Ma question sera courte, parce que je déposerai une interpellation ordinaire demandant de faire le point sur la situation de Police-secours. Monsieur le Municipal, les Lausannois doivent-ils s'attendre, malgré les propos tenus en 2007, à découvrir d'autres affaires de cette nature sur des infractions qui auraient été commises par des policiers lausannois et qui auraient été mises sous le boisseau jusqu'à aujourd'hui?

*Réponse de la Municipalité*

**M. Marc Vuilleumier, municipal, directeur de la Sécurité publique et des Sports :** – Une démarche éthique, une

<sup>2</sup>BCC 2008-2009, T. I (N° 4/I), p. 260; *idem*, T. I (N° 6/II), pp. 563 ss.

démarche déontologique, comme la police lausannoise l'a entreprise, opérationnelle depuis quelques mois, ne prétend pas – tout comme les codes de déontologie ou d'éthique d'autres professions – que les fautes n'existeront plus. Elle a pour objectif de les réduire le plus possible et, lorsque des erreurs sont commises, de les discuter et de les corriger.

L'affaire dont vous parlez s'est passée le 1<sup>er</sup> janvier 2006. Un premier jugement du tribunal de police a abouti à un acquittement. Il y a eu de nouveaux témoignages, et le juge a décidé de rouvrir une instruction. Nous sommes tenus au secret de l'enquête.

Il était notamment reproché aux policiers de déplacer les personnes interpellées. A ma connaissance, ces comportements n'existent plus, fort heureusement. Il ne faut pas être naïf, on ne peut pas être sûr que cela ne se reproduira pas. Toute activité humaine peut être entachée d'erreurs. Mais le but de la démarche éthique, c'est de les éviter le plus possible.

#### *Question*

**M. Yves-André Cavin (LE):** – Ma question s'adresse à l'ensemble de la Municipalité, plus particulièrement au syndic.

Chaque année, la Municipalité mettait à disposition du Conseil, dans la salle des pas perdus, divers rapports de gestion d'entreprises avec lesquelles elle entretient des relations financières ou commerciales importantes. Par exemple les tl, EOS, Forces motrices Hongrin-Léman, et d'autres. Or depuis quelque temps déjà, ces documents ne sont plus à notre disposition. Qu'en est-il et sera-t-il possible d'en disposer à nouveau? Je remercie la Municipalité de sa réponse.

#### *Réponse de la Municipalité*

**M. Daniel Brélaz, syndic:** – Contrairement à ce que pense M. Cavin, la Municipalité ne s'occupe pas directement de toutes les questions d'intendance. Nous prenons acte qu'il n'y a plus d'instruction de distribuer ces documents, probablement depuis le changement de secrétaire. Cela mérite d'être vérifié. Nous ferons en sorte que ces documents reviennent.

---

**Le président:** – Y a-t-il d'autres questions orales? Il ne semble pas. Je passe donc au point suivant de l'ordre du jour, les rapports. En l'absence de demande d'urgence de la Municipalité, nous suivrons l'ordre du jour normal. Nous commencerons par le point R136. M<sup>me</sup> Marie-Ange Brélaz n'étant pas là, M<sup>me</sup> Nicole Graber la remplacera à la tribune. Il s'agit du rapport-préavis 2008/42, «Réponse au postulat de M. Claude-Alain Voiblet «Modération du trafic sur les routes, dans les forêts du Chalet-à-Gobet, par une

adaptation de la vitesse», et au postulat de M<sup>me</sup> Adèle Thorens «Plus d'espace pour les élèves de Villamont avec le chemin des Magnolias piétonnier».

---

**Réponse au postulat de M. Claude-Alain Voiblet**  
**«Modération du trafic sur les routes, dans les forêts du Chalet-à-Gobet**  
**par une adaptation de la vitesse»**

**Réponse au postulat de M<sup>me</sup> Adèle Thorens**  
**«Plus d'espace pour les élèves de Villamont avec le chemin**  
**des Magnolias piétonnier»**

Rapport-préavis N° 2008/42

Lausanne, le 8 octobre 2008

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

**1. Objet du rapport-préavis**

Selon une pratique désormais bien ancrée, la Municipalité a rassemblé, dans un rapport-préavis unique, ses réponses à plusieurs initiatives de conseillers communaux portant sur des objets divers mais partageant la caractéristique commune de pouvoir être traitées de manière relativement succincte. Dans ce rapport-préavis, les réponses concernent uniquement la Direction des travaux. Elles sont présentées dans l'ordre chronologique de leur renvoi à la Municipalité.

**2. Table des matières**

<b>1. Objet du rapport-préavis</b> . . . . .	755
<b>2. Table des matières</b> . . . . .	755
<b>3. Travaux</b> . . . . .	756
3.1 <i>Postulat de M. Claude-Alain Voiblet : «Modération du trafic sur les routes, dans les forêts</i> <i>du Chalet-à-Gobet, par une adaptation de la vitesse»</i> . . . . .	756
3.2 <i>Postulat de M<sup>me</sup> Adèle Thorens : «Plus d'espace pour les élèves de Villamont avec le chemin</i> <i>des Magnolias piétonnier»</i> . . . . .	757
<b>4. Conclusions</b> . . . . .	758

### 3. Travaux

#### 3.1 Postulat de M. Claude-Alain Voiblet : « Modération du trafic sur les routes, dans les forêts du Chalet-à-Gobet, par une adaptation de la vitesse »

##### 3.1.1 Rappel du postulat

Déposé le 26 juin 2007<sup>1</sup> et renvoyé à la Municipalité le 6 novembre<sup>2</sup> de la même année, ce postulat demande que les routes qui traversent les forêts du Chalet-à-Gobet fassent l'objet de limitations de vitesse afin d'améliorer la sécurité des usagers. A cet égard, l'auteur du postulat rappelle que ces artères sont simplement soumises à la limitation générale (80 km/h) alors qu'elles sont dangereuses à cause d'un éclairage parfois réduit (en raison de la densité de la forêt), de la présence de gibier ou de la circulation de véhicules agricoles lents. Il relève en outre que ces routes sont utilisées pour des randonneurs se déplaçant à pied ou à vélo.

##### 3.1.2 Réponse de la Municipalité

Consciente de l'attrait grandissant des forêts joratoises, la Municipalité a décidé, dans le cadre du préavis N° 2005/57<sup>3</sup>, d'y mettre en place une gestion de type « Parc naturel périurbain – Réserve forestière ». Diverses mesures liées à la circulation ont été prises. Elles comportent notamment des fermetures de routes et la modification de carrefours jugés dangereux. Le déploiement de ces aménagements durant le premier semestre 2008 a eu des effets extrêmement positifs en termes de sécurité des usagers et de préservation des écosystèmes sensibles.

S'agissant de la demande de M. Voiblet de modérer la vitesse sur les routes traversant les forêts du Chalet-à-Gobet, la Municipalité tient à rappeler qu'elle ne gère pas toutes les routes du secteur, puisque certaines sont communales tandis que d'autres sont des axes cantonaux ne consistant pas en traversées de localité.

Selon le droit sur la circulation routière, les limitations de vitesse sont régies par l'Ordonnance sur les règles de la circulation routière (OCR), du 13 novembre 1962, qui stipule à son art. 4, alinéa 1 : « la vitesse maximale générale des véhicules peut atteindre, lorsque les conditions de la route, de la circulation et de la visibilité sont favorables : 50 km/h dans les localités et 80 km/h hors des localités, à l'exception des semi-autoroutes et des autoroutes ». L'alinéa 2 du même article stipule que : « pour les conducteurs qui entrent dans une localité par des routes secondaires peu importantes (telles que routes qui ne relient pas directement entre eux des localités ou des quartiers extérieurs, routes agricoles de desserte, chemins forestiers, etc.), la limitation générale à 50 km/h est aussi valable en l'absence de signalisation, dès qu'il existe une zone bâtie de façon compacte ». Tracées hors de zones bâties de façon compacte, les routes traversant les forêts du Chalet-à-Gobet sont placées sous la responsabilité de l'Etat de Vaud. La Ville de Lausanne contreviendrait au droit sur la circulation routière en autorisant la pose de panneaux limitant la vitesse à 50 km/h sur des tronçons routiers se trouvant en milieu forestier non bâti offrant au surplus des conditions de circulation et de visibilité acceptables.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité ne peut répondre favorablement aux demandes formulées dans ce postulat.

---

<sup>1</sup>BCC N° 17/I du 26 juin 2007, p. 678.

<sup>2</sup>BCC N° 4/I du 6 novembre 2007, pp. 277-278.

<sup>3</sup>BCC 2005-2006, T. II, pp. 111-120.

### 3.2 Postulat de M<sup>me</sup> Adèle Thorens : « Plus d'espace pour les élèves de Villamont avec le chemin des Magnolias piétonnier »

#### 3.2.1 Rappel du postulat

Dans son postulat renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport le 24 octobre 2006<sup>4</sup>, M<sup>me</sup> Adèle Thorens demandait, en relation avec le projet d'agrandissement du collège de Villamont, que le chemin des Magnolias soit rendu piétonnier afin d'offrir aux nombreux élèves de cet établissement scolaire un accès sûr et agréable à la promenade Derrière-Bourg, espace de détente dans l'environnement direct de leur école. En cas d'impossibilité de rendre ce chemin entièrement piétonnier, elle demandait un aménagement de type « zone de rencontre », avec suppression des cases de stationnement sur le domaine public afin de limiter le trafic routier.

#### 3.2.2 Première réponse de la Municipalité

Dans le cadre du rapport-préavis N° 2007/33 « Collège de Villamont : réfection, agrandissement et transformations – Demande de crédit d'ouvrage – Réponse au postulat de M<sup>me</sup> Adèle Thorens intitulé « Plus d'espace pour les élèves de Villamont avec le chemin des Magnolias piétonnier » », la Municipalité a présenté une première réponse à ce postulat, et proposé au Conseil communal de retenir les options suivantes :

- mise en application, dès la fin 2008, du schéma de circulation dissuadant le transit des voitures par les axes Etraz–Villamont ;
- planification d'une zone 30 englobant le secteur Magnolias, Villamont, Toises, Trois-Rois, Belle-Rose, Etraz et coordination de sa réalisation avec les travaux de réfection et d'agrandissement du collège de Villamont ;
- mise en place d'aménagements ponctuels de protection de cheminements pour les écoliers et adaptation du niveau de la route au droit de l'entrée principale du collège.

Dans sa séance du 20 novembre 2007, le Conseil communal, tout en acceptant le principe de la zone 30, refusait la réponse de la Municipalité<sup>5</sup>, invoquant principalement le manque de mesures significatives quant à la limitation du trafic et à la protection des piétons.

#### 3.2.3 Deuxième réponse de la Municipalité

Comme développé dans sa première réponse, la Municipalité réaffirme que l'amélioration des conditions de sécurité des élèves accédant aux différents établissements scolaires de la Ville est une de ses préoccupations permanentes. Ainsi, elle confirme une nouvelle fois son intention d'aller dans le sens des réflexions contenues dans le postulat en confiant à ses services techniques la tâche d'étudier une solution d'ensemble limitant toute circulation indésirable non seulement aux abords du collège de Villamont mais dans l'ensemble du quartier, par la réalisation d'une zone 30.

Dans l'état actuel des réflexions, le périmètre retenu pour la future zone 30 comprend les rues suivantes : rue Etraz, rue de l'Ecole-Supérieure, chemin des Magnolias, avenue Villamont, avenue Belle-Rose et chemin des Trois-Rois.

La Municipalité a fixé les principaux objectifs de cette future zone 30 :

- suppression ou diminution conséquente des mouvements de transit à travers la zone, notamment sur l'axe Toises, Belle-Rose et Ecole-Supérieure, utilisé par les automobilistes pour rejoindre l'avenue Benjamin-Constant ;
- amélioration des liaisons piétonnières, comme par exemple celles entre l'école et le parc Derrière-Bourg, qui feront l'objet d'une attention particulière par le biais de mesures complémentaires, lesquelles occasionneront certainement des suppressions locales du stationnement.

A cet égard, afin d'illustrer encore cette volonté de limiter le trafic dans ce quartier, la Municipalité relève que la place Benjamin-Constant a été, comme annoncé dans sa première réponse à ce postulat, entièrement réaménagée en privilégiant la qualité de l'espace public et les surfaces attribuées aux piétons. Le trafic de transit est aujourd'hui dissuadé par l'interdiction d'accès à la rue Etraz depuis la place Benjamin-Constant.

<sup>4</sup>BCC 2006-2007, T. I (N° 5), pp. 401-402.

<sup>5</sup>BCC 2007-2008, séance N° 5/II du 20.11.2007, pp.403-423.

#### 4. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

*Le Conseil communal de Lausanne,*

vu le rapport-préavis N° 2008/42 de la Municipalité, du 8 octobre 2008 ;  
ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;  
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'accepter la réponse de la Municipalité concernant le postulat de M. Claude-Alain Voiblet « Modération du trafic sur les routes, dans les forêts du Chalet-à-Gobet, par une adaptation de la vitesse » ;
2. d'accepter la réponse de la Municipalité concernant le postulat de M<sup>me</sup> Adèle Thorens « Plus d'espace pour les élèves de Villamont avec le chemin des Magnolias piétonnier » .

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :  
Daniel Brélaz

Le secrétaire :  
Philippe Meystre

*Rapport*

Membres de la commission: M<sup>me</sup> Marie-Ange Brélaz-Buchs (Les Verts), rapportrice, M. Jean-François Cachin (LE), M. Jean-Marie Chautems (Soc.), M<sup>me</sup> Diane Gilliard (AGT), M<sup>me</sup> Nicole Graber (Les Verts), M. Philippe Jacquat (LE), M. Philippe Mivelaz (Soc.), M. Claude-Alain Voiblet (UDC), M<sup>me</sup> Magali Zuercher (Soc.).

Municipalité: M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux.

**Rapport polycopié de M<sup>me</sup> Marie-Ange Brélaz-Buchs (Les Verts), rapportrice:** – Votre commission était composée de M<sup>mes</sup> Nicole Graber, Magali Zuercher et Diane Gilliard ainsi que de MM. Jean-Marie Chautems, Philippe Mivelaz, Jean-François Cachin, Philippe Jacquat et Claude-Alain Voiblet, et de la rapportrice soussignée.

M. Yves-André Cavin était excusé.

La Municipalité était représentée par M. Olivier Français, directeur des Travaux, assisté par MM. Alain Gonin, Miguel Oro et Patrick Jacomino, représentant l'Administration. La commission remercie M. Jacomino pour la qualité de ses notes de séance.

Votre commission s'est réunie le 19 janvier 2009.

*1. Postulat de M. Voiblet*

Par voie de postulat, M. Voiblet propose la diminution de la vitesse sur les routes des forêts du Jorat afin de mieux garantir la sécurité des promeneurs, qu'ils soient à pied, à cheval ou à vélo.

La Municipalité a fermé, en 2008, de nombreuses routes dans les bois du Jorat, ne gardant plus qu'un minimum de routes principales. La Loi fédérale sur la circulation routière prévoit le régime du 80 km/h sans dérogation possible sur ce type de route. Toute la marge de manœuvre possible a donc déjà été exploitée. Seules des mesures ponctuelles sont encore possibles.

*2. Postulat de M<sup>me</sup> Adèle Thorens*

M<sup>me</sup> Thorens, par son postulat, demande de rendre piétonnier le chemin des Magnolias, en liaison avec l'agrandissement du collège de Villamont, et ceci dans le but d'offrir aux élèves un accès sûr et agréable à la promenade Derrière-Bourg.

Une première réponse de la Municipalité a été jugée insuffisante par le Conseil communal lors de sa séance plénière du 20 novembre 2007.

La nouvelle réponse explicite les aménagements que la Municipalité a l'intention de réaliser au moment de la fin des travaux concernant le collège de Villamont en 2011. Il

s'agit de créer une zone 30 dans tout le périmètre des chemins des Magnolias, de Villamont, des Toises, des Trois-Rois, de Belle-Rose et d'Etraz. Concernant le chemin des Magnolias, il est prévu un trottoir continu, un grand seuil devant l'entrée du collège, la réduction du stationnement et divers autres aménagements.

Plusieurs membres de la commission auraient préféré des mesures encore plus précises avant de prendre position. D'autre part, plusieurs commissaires ont regretté de ne pas avoir reçu de plan pour se faire une meilleure idée des intentions de la Municipalité, ceci malgré le fait qu'une esquisse d'avant-projet nous ait été envoyée en complément du rapport-préavis.

En 2011, la Municipalité renseignera le Conseil communal sur le détail des mesures.

En cas d'insatisfaction, de nouvelles interventions parlementaires pourront être déposées.

Votre commission a accepté par 9 voix, soit à l'unanimité, la réponse au postulat de M. Claude-Alain Voiblet.

La réponse au postulat de M<sup>me</sup> Adèle Thorens a été acceptée par 6 oui, 0 non et 3 abstentions.

**Le président:** – Madame Graber, avez-vous quelque chose à ajouter au rapport de M<sup>me</sup> Brélaz ?

**M<sup>me</sup> Nicole Graber (Les Verts), rapportrice remplaçante:** – Non, Monsieur le Président.

**Le président:** – Merci. J'ouvre la discussion sur cet objet.

*Discussion*

**M<sup>me</sup> Magali Zuercher (Soc.):** – Le groupe socialiste approuvera les réponses aux deux postulats.

Concernant la réponse au postulat de M<sup>me</sup> Thorens, nous avons pris bonne note, et nous nous en réjouissons, que nous recevrons ultérieurement, en 2011 – ou éventuellement 2012 – de plus amples informations sur les mesures concrètes qui seront prises dans le quartier de Villamont. Le rapport laissant sous-entendre des choses ne correspondant pas tout à fait à ce qui s'est passé, je précise que plusieurs commissaires, dont je fais partie, ont regretté de n'avoir pas eu de plan concernant les propositions faites. Nous l'avons cependant reçu, suite à notre séance de commission. Il est également vrai qu'on nous a donné en séance beaucoup d'informations complémentaires propres à nous rassurer sur les projets dans ce secteur. Elles étaient très utiles et il aurait été préférable qu'elles figurent dans le préavis.

**M. Jean-Luc Chollet (UDC):** – J'interviens sur la réponse au postulat de M. Claude-Alain Voiblet. Je lis dans la réponse municipale: «Au vu de ce qui précède, la Municipalité ne peut répondre favorablement aux demandes

formulées dans ce postulat. » Il est dit plus haut : « Consciente de l'attrait grandissant des forêts joratoises, la Municipalité a décidé d'y mettre en place une gestion de type parc naturel périurbain. Elle comporte notamment des fermetures de routes. » On ne peut pas dire que la Municipalité ne répond pas favorablement quand elle ferme des routes. Pour les quelques usagers, peu nombreux, qui utilisent intensivement celles-là pour des transports agricoles ou forestiers, ainsi que pour les quelques habitants qui y circulent pour se rendre sur leurs lieux de travail depuis chez eux, fermer ces routes est une mesure drastique, d'une brutalité qui peut surprendre. Je vous laisse imaginer ce que cela fait de devoir s'arrêter devant une barrière, descendre de son véhicule, l'ouvrir, franchir la barrière, la refermer, repartir. Et si d'aventure on laisse la barrière ouverte et si quelque automobiliste pénètre dans cette zone, il aura de la peine à en ressortir. La Municipalité dit qu'elle ne peut répondre favorablement à la demande, mais sur certains aspects, elle va au-delà. Je suis d'accord avec des fermetures de routes. Mais les utilisateurs courants ne sont pas responsables des rodéos routiers qui se déroulaient les soirs de fin de semaine, notamment dans le secteur de l'École hôtelière. Or ils paient un tribut en désagrément assez lourd.

**M<sup>me</sup> Nicole Graber (Les Verts), rapportrice remplaçante :** – Je quitte mon rôle de rapportrice remplaçante pour intervenir sur le deuxième point, les Magnolias.

À la rénovation du collège de Villamont situé sur le chemin des Magnolias viennent s'ajouter des travaux d'extension qui ont pour effet d'augmenter le nombre de classes. Ainsi, bientôt une part importante des 600 élèves de ce collège empruntera les Magnolias, en sortant de l'école par l'accès qui donne directement sur ce chemin, dans un environnement exigü et minéral, pourtant très proche de la promenade de Derrière-Bourg. Devront-ils craindre le passage des voitures ou pourront-ils coexister avec elles en toute prudence, tout en ayant la possibilité d'exprimer leur vivacité et leur joie de vivre ? Pour donner plus d'espace aux enfants, M<sup>me</sup> Thorens proposait dans son postulat un accès facilité à la promenade située à proximité du collège. Elle suggérait de rendre le chemin des Magnolias piétonnier ou d'y aménager une zone de rencontre.

Quelques aménagements d'importance mineure, ne nécessitant pas des travaux pharaoniques, peu pénalisants pour le trafic qui se veut local – par exemple quelques panneaux et une réduction de vitesse de 10 km/h – suffiraient à passer d'une zone 30 à une zone de rencontre. Cela nous paraît un compromis acceptable entre la nécessité d'un accès pour les véhicules et la sécurité pour les collégiens. J'en veux pour exemple plusieurs villes de Suisse qui sont fières de leurs zones de rencontre et le font savoir. Genève en compte six à proximité d'écoles ou de crèches. La Municipalité nous a informés qu'une zone 30 englobant les rues Etraz, Villamont, Magnolias, Toises et Trois-Rois était à l'étude et que ce Conseil en serait informé d'ici 2011. La rue concernée appartient pourtant à une entité qui devrait être traitée séparément et en cohérence avec la présence d'un parc,

d'un préau et d'un collège. Dans le but de rendre le chemin de l'école plus sûr, dans le but d'éviter que des parents inquiets n'amènent leurs enfants en voiture – c'est un cercle vicieux qui s'autoalimente – et dans le but de rendre le centre ville plus convivial, les Verts demandent au moins une zone de rencontre ou, mieux encore, une zone piétonne sur le chemin des Magnolias.

Persuadés de la nécessité d'une zone de rencontre, les Verts proposent un tel aménagement et refuseront la réponse de la Municipalité au postulat d'Adèle Thorens. Ils vous invitent à faire de même.

**M<sup>me</sup> Sylvianne Bergmann (Les Verts) :** – J'interviens également sur le postulat de M<sup>me</sup> Thorens, dont la réponse municipale propose la création d'une zone 30. Cette nouvelle zone 30, selon la Municipalité, aura pour but d'améliorer la sécurité des élèves aux abords du collège de Villamont, ce qu'évidemment on ne peut qu'approuver. Notons au passage que cette solution n'est pas nouvelle, puisque la Municipalité proposait déjà en 2007, en réponse au postulat, de créer une telle zone 30. Cette réponse a été refusée par le Conseil. Comme a dit ma préopinante, les Verts souhaitaient une zone de rencontre, raison pour laquelle la plupart refuseront la réponse à ce postulat aujourd'hui.

Aujourd'hui, la Municipalité précise sa vision de l'aménagement en se référant au récent réaménagement de la place Benjamin-Constant, qui privilégie, selon elle, la qualité de l'espace public. Comme qualité, on constate de larges zones goudronnées de trottoirs avec, tout de même, un arbre au milieu et un banc. Pour les alentours du collège de Villamont, le modèle de la place Benjamin-Constant n'est pas ce que nous souhaitons !

Les Verts demandent un espace de rencontre, qui semble difficilement réalisable selon la Municipalité. Mais, surtout, ils demandent des aménagements paysagers avec des arbres, des bandes de verdure et des bancs. Le but est que les élèves qui sortent du collège se trouvent dans un milieu accueillant.

Lors de l'examen du crédit de construction du collège, M. Tosato avait promis que les aménagements extérieurs feraient l'objet d'un soin particulier. Si d'aventure cette zone de rencontre ne pouvait pas être créée, nous aurions dû au moins obtenir l'assurance que des aménagements de qualité se fassent aux abords du collège. Malheureusement, il n'y a personne pour nous garantir cette qualité des aménagements. Dans ce cas, nous refuserons la réponse à ce postulat.

**M<sup>me</sup> Florence Germond (Soc.) :** – Je rebondis sur les propos de M. Chollet. Contrairement à lui, je trouve que la fermeture de quelques tronçons de route dans les bois du Chalet-à-Gobet crée une situation très satisfaisante. Je m'y promenais encore le week-end dernier, il y avait des marcheurs, des cyclistes, c'était très agréable et convivial. Je salue la décision de la Municipalité de fermer ces routes au trafic.

Je suis toutefois un peu déçue, parce que sur certains tronçons, ça roule vraiment très vite. Je pense notamment à la route au-dessus du golf. Des promeneurs, des cyclistes l'empruntent, ainsi que des automobilistes, qui l'utilisent comme voie de transit pour aller plus loin que le Chalet-à-Gobet. C'est assez dangereux et je suis un peu dubitative par rapport à l'interprétation qui est faite de l'Ordonnance sur la circulation routière, qui dit qu'une limitation à 80 km/h est prévue « lorsque les conditions de circulation et de visibilité sont favorables ». Dans une forêt, les conditions de visibilité ne sont pas forcément favorables. Je m'étonne qu'il n'y ait aucune marge de manœuvre dans l'interprétation de cet article. La commission et M. Voiblet acceptent cette réponse, mais je ne la trouve pas totalement satisfaisante.

**Le président :** – La discussion continue. La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Madame la rapportrice remplaçante, pourriez-vous nous rappeler les conclusions de la commission? Je les ferai voter une par une. La détermination par rapport à la première conclusion, s'il vous plaît.

**M<sup>me</sup> Nicole Graber (Les Verts), rapportrice remplaçante :** – La réponse au postulat de M. Claude-Alain Voiblet a été acceptée à l'unanimité.

**Le président :** – Je vous propose de voter à main levée. Il serait peut-être opportun de voter la seconde conclusion de manière électronique, vu que quelques oppositions se manifestent.

Celles et ceux qui suivent la commission dans son acceptation de cette réponse le manifestent en levant la main. Je vous remercie. Avis contraires? Merci. Abstentions? Avec une douzaine d'abstentions, deux avis contraires, vous avez accepté la réponse au postulat de M. Voiblet.

Maintenant, pour le point 2, que nous voterons de manière électronique... Pendant que nous préparons le vote, M<sup>me</sup> Graber peut nous donner les déterminations.

**M<sup>me</sup> Nicole Graber (Les Verts), rapportrice remplaçante :** – La commission a accepté par 6 oui, 0 non et 3 abstentions la réponse au postulat de M<sup>me</sup> Adèle Thorens.

**Le président :** – Je vous remercie. Vous pouvez voter.

*(Le scrutin est ouvert, puis clos.)*

Par 48 oui, 24 non et 4 abstentions, vous avez accepté la réponse au postulat de M<sup>me</sup> Thorens. Ce point est liquidé. Merci, Madame Graber.

**Le Conseil communal de Lausanne,**

– vu le rapport-préavis N° 2008/42 de la Municipalité, du 8 octobre 2008 ;

- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'accepter la réponse de la Municipalité concernant le postulat de M. Claude-Alain Voiblet « Modération du trafic sur les routes, dans les forêts du Chalet-à-Gobet, par une adaptation de la vitesse » ;
2. d'accepter la réponse de la Municipalité concernant le postulat de M<sup>me</sup> Adèle Thorens « Plus d'espace pour les élèves de Villamont avec le chemin des Magnolias piétonnier ».

**Le président :** – Nous pouvons passer au point suivant de l'ordre du jour, le postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand, « Des livres accessibles à tous grâce aux bouquinistes ». Le rapporteur est M. Rapaz.

**Postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand :**  
« Des livres accessibles à tous grâce aux bouquinistes »<sup>3</sup>

*Rapport*

Membres de la commission : M. Roland Rapaz (Soc.), rapporteur, M<sup>me</sup> Diane Gilliard (AGT), M<sup>me</sup> Nicole Graber (Les Verts), M<sup>me</sup> Nicole Grin (LE), M. Pierre-Antoine Hildbrand (LE), M<sup>me</sup> Stéphanie Pache (Soc.), M<sup>me</sup> Esther Saugeon (UDC), M<sup>me</sup> Maria Velasco (Les Verts), M<sup>me</sup> Elisabeth Wermelinger (Soc.).

Municipalité : M. Marc Vuilleumier, municipal, directeur de la Sécurité publique et des Sports.

**Rapport polycopié de M. Roland Rapaz (Soc.), rapporteur :** – La commission a siégé le jeudi 22 janvier 2009 de 10 h 00 à 10 h 45 au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment administratif, Port-Franc 18. Elle était composée de M<sup>mes</sup> Elisabeth Wermelinger, Stéphanie Pache, Nicole Grin, Nicole Graber, Maria Velasco, Diane Gilliard, Esther Saugeon ; de MM. Pierre-Antoine Hildbrand et Roland Rapaz, rapporteur.

La Municipalité et l'Administration étaient représentées respectivement par M. Marc Vuilleumier, directeur de la Sécurité publique et des Sports, M<sup>me</sup> Florence Nicollier, cheffe du Service de la police du commerce, M<sup>me</sup> Christine Mounir, Service de la police du commerce que nous remercions vivement pour les notes de séance.

M. Pierre-Antoine Hildbrand précise que ce postulat résulte d'une initiative personnelle sans consultation préalable du

<sup>3</sup> BCC 2008-2009, T. I (N° 4/I), p. 260 ; *idem*, T. I (N° 6/II), pp. 563 ss.

milieu des bouquinistes. Son but est de favoriser l'acquisition de livres à prix réduit, ce qui contribuerait au développement de la lecture.

Les membres de la commission, grands amateurs de livres, sont toutes et tous favorables au développement de la lecture et du commerce des bouquinistes. Ils (elles) se montrent néanmoins très sceptiques sur la possibilité d'appliquer avec succès la proposition du postulant.

Les remarques principales des commissaires sont :

- Lausanne n'est pas Paris et le potentiel d'acheteurs est relativement faible pour un marché permanent.
- Idem pour le renouvellement du stock.
- Quelle est la demande des professionnels ?

Propositions des commissaires :

- Réfléchir à un lieu de vente hebdomadaire destiné aux bouquinistes. Adjonction au marché d'Ouchy par exemple.
- Accueillir favorablement les demandes d'anticipation commerciale, y compris permanente quand cela est possible (ex. place de la Louve).
- Autoriser l'installation de « caisses » permanentes sans rattachement direct à une boutique (Grand-Pont par exemple).
- Favoriser un marché spécialisé périodique.

La situation actuelle exposée par M. Marc Vuilleumier et M<sup>me</sup> Florence Nicollier est la suivante :

Consultés par M. Marc Vuilleumier, les bouquinistes n'ont pas montré un intérêt particulier pour un « marché permanent ». Les bouquinistes ou autres brocanteurs ayant pignon sur rue peuvent être autorisés à mettre des caisses de livres sur le domaine public, ce qui est considéré comme une anticipation commerciale.

Les principaux bouquinistes (surtout les itinérants) sont regroupés au sein de l'Union des brocanteurs romands. Depuis une dizaine d'années, cette association est présente pour des ventes ponctuelles sur la place de la Navigation dans le cadre de sa « Fête du livre et du disque ». Pour 2009, le Service de la police du commerce lui a délivré une autorisation pour six week-ends de vente. De plus, une autorisation a également été délivrée pour des ventes sur la place de l'Europe (dix vendredis sur l'année). Une quinzaine de vendeurs sont attendus à chaque fois. Des bouquinistes sont également présents le jeudi sur la place Chauderon et les mercredis et samedis sur la place de la Riponne.

Il existe un système de vente au sol pour lesquels une trentaine d'emplacements sont attribués quotidiennement par tirage au sort en fonction de la demande.

Des « caisses » hors rattachement direct à une boutique (anticipation commerciale) ne sont pas envisageables. M<sup>me</sup> Nicollier précise que s'agissant des magasins permanents, chacun peut faire une demande. Il y a toujours une analyse technique selon le lieu où est situé le magasin. Le principe est d'admettre des anticipations commerciales devant le magasin, ou à proximité immédiate. Il n'est pas admis d'avoir une anticipation sans commerce permanent. Le bénéficiaire d'une anticipation doit en effet s'en occuper et l'exploiter lui-même et ne peut pas la sous-louer ou la mettre à la disposition de tiers pour d'autres activités, commerciales ou autres, que les siennes.

Les commissaires estiment que, au regard des remarques formulées par les commissaires sur l'offre et la demande, l'accueil fait par l'Administration aux demandes d'anticipation commerciale et le projet de marché à la place de l'Europe, tel que demandé par les professionnels, répondent au mieux pour le moment aux objectifs visés par le postulat.

En conclusion, à l'unanimité, les commissaires recommandent le classement de ce postulat.

**Le président :** – M. Hildbrand me prie de vous faire une communication, mais M. Rapaz peut quand même venir à la tribune. La communication est la suivante : M. Hildbrand a pris connaissance de la réponse qui a été donnée, il est satisfait de ce que la situation de la place de la Louve, donc les demandes éventuelles des bouquinistes, pourrait être reproductible ailleurs. Il décide de retirer son postulat. Je n'ai plus qu'à remercier M. Rapaz pour son effort et lui souhaiter une bonne fin de soirée ! Rassurez-vous, les autres points prendront sans doute plus de temps !

**Le président :** – J'appelle à la tribune M. Jean-Charles Bettens, en remplacement de M<sup>me</sup> Evelyne Knecht, absente, pour la pétition du Collectif « Danger de vie » et consorts (259 signatures) sur l'occupation de l'ancienne usine d'incinération du Vallon.

**Pétition du Collectif « Danger de vie » et consorts (259 signatures) sur l'occupation de l'ancienne usine d'incinération du Vallon<sup>4</sup>**

Membres de la commission : Commission permanente des pétitions.

Municipalité : M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux.

**Rapport polycopié de M<sup>me</sup> Evelyne Knecht (AGT), rapportrice :** – La Commission des pétitions a siégé le 10 novembre 2008 dans la composition suivante :

<sup>4</sup>BCC 2007-2008, T. II (N° 18/I), p. 1211.

Présents : Adozinda Da Silva, présidente, Jean-Charles Bettens, Sylvie Freymond, Sandrine Junod, Nkiko Nsengi-mana, Jacques Pernet et Evelyne Knecht (rapporteuse).

Excusés : Xavier de Haller, Francisco Ruiz Vazquez.

Pour la Municipalité : M. Olivier Français, directeur des Travaux, accompagné de M. Chatelain, chef du Service d'urbanisme.

Notes de séance : M<sup>me</sup> Vanessa Benitez Santoli.

Les pétitionnaires ne se sont pas présentés.

La pétition a été déposée à l'époque où le collectif « Danger de vie » occupait l'ancienne usine d'incinération. Lorsque la Commission a siégé, l'usine était déjà vidée de ses hôtes et en train d'être démontée.

Cette pétition est basée sur sept demandes, dont certaines sont devenues caduques et d'autres pas, c'est pourquoi certains membres ont soutenu le classement de la pétition, alors que d'autres ont estimé que certaines de ces demandes mériteraient une communication.

Les sept demandes sont :

1. *Qu'il ne soit procédé à aucune expulsion par la force (caduque).*

M. Français confirme que l'usine est actuellement vide et précise que l'évacuation des squatteurs s'est très bien passée, sans intervention par la force.

2. *Que la plainte déposée contre les squatteurs-euses soit retirée immédiatement.*

La plainte est retirée.

3. *Que des analyses de la qualité de l'air soient effectuées à différents endroits à l'intérieur et à l'extérieur du site.*

M. Français nous apprend que le Canton mettra cet hiver un appareil de mesure pour analyser la qualité de l'air à la disposition de la Ville. Il précise déjà que la pollution du sol semble moindre que ce qui avait été craint. Point qui selon certains mériterait une communication.

4. *Que la Ville de Lausanne fasse en sorte que le projet « Danger de vie » puisse être réalisé par le collectif.*

A un membre qui souhaite avoir une réponse à cette question, M. Français répond qu'elle n'est pas de son ressort et que les propositions faites ont été refusées.

5. *Qu'aucun démantèlement n'ait lieu avant qu'un projet de reconstruction soit finalisé et prêt à démarrer dès la fin de la démolition.*

L'usine est déjà démontée. Pour la démolition définitive, les soumissions partiront début 2009 et le commencement des travaux est prévu au printemps 2009. Il est précisé que la déchetterie restera.

6. *Que ce projet de reconstruction soit approuvé par les habitantEs du quartier du Vallon.*

A un membre qui souhaite savoir si la reconstruction tiendra compte de l'avis des habitants, M. Français répond que la reconstruction se basera sur le PPA et suivra la procédure du permis de construire. Point qui selon certains pourrait mériter une communication.

7. *Que le collectif « Danger de vie » puisse bénéficier de l'usage du bâtiment jusqu'au début effectif des travaux (caduque).*

*Vote de la Commission*

3 membres sont pour le classement, 3 pour le renvoi de la pétition pour étude et communication et 1 s'est abstenu.

Au vu de ce résultat, la Commission des pétitions ne peut donner de recommandation de vote au Conseil communal.

**Le président :** – Merci, Monsieur Bettens. Avez-vous quelque chose à ajouter au rapport de M<sup>me</sup> Knecht ?

**M. Jean-Charles Bettens (Soc.), rapporteur remplaçant :** – Non, Monsieur le Président.

**Le président :** – Je vous remercie. J'ouvre la discussion.

*Discussion*

**M. Jacques Pernet (LE) :** – Je regrette que la rapporteuse ne soit pas là, je voulais la féliciter pour son bon rapport.

Dans la pétition qui nous occupe, nous constatons que les points 1, 2, 3, 5 et 7, sont caducs. Le point 6 dépend uniquement du PPA et de la procédure liée au permis de construire, donc il ne nous concerne pas. Reste le point 4, auquel il a été répondu qu'il n'est pas du ressort du dicastère de M. Français et que les propositions faites ont été refusées.

Au vu de ce qui précède, cette pétition étant sans objet, LausanneEnsemble vous propose de la classer.

**M. David Payot (AGT) :** – Je tire un autre bilan du rapport de commission. Notamment, la pétition demande que le projet de reconstruction soit approuvé par les habitants du quartier du Vallon. Le rapport dit : « A un membre qui souhaite savoir si la reconstruction tiendra compte de l'avis des habitants, M. Français répond que la reconstruction se basera sur le PPA et suivra la procédure du permis de construire. Point qui selon certains pourrait mériter une communication. » Je trouve que cela mérite largement une communication et je trouve même intrigant que lorsqu'on

demande une consultation aux habitants, la seule réponse soit de dire que les obligations légales seront respectées. J'espère qu'elles sont respectées même quand le municipal des Travaux ne l'annonce pas !

**M. Roland Ostermann (Les Verts) :** – Je vous propose, au contraire d'un préopinant, de ne pas classer la pétition. En effet, pour que le Conseil puisse classer une pétition, il faut d'abord qu'elle soit de sa compétence et ensuite qu'elle soit entachée de certains défauts (art. 73 d) de notre Règlement). En l'occurrence, cette pétition n'est pas de la compétence du Conseil. M. Pernet a dit très exactement ce qu'il ne fallait pas dire : qu'il fallait classer cette pétition parce que, sur un des points, elle ne nous concerne pas. Justement, nous ne pouvons alors pas la classer. Elle ne peut qu'être renvoyée à la Municipalité. C'est à elle qu'il incombera de satisfaire à l'obligation constitutionnelle faite aux Autorités législatives et exécutives de répondre aux pétitions (art. 31 de la Constitution vaudoise).

**M. Serge Segura (LE) :** – Je m'étonne des propos de notre collègue Payot et je ne suis pas certain d'avoir beaucoup aimé le ton de sa dernière réplique.

Tout le monde n'a pas une connaissance approfondie des procédures en matière de PPA. Or certains éléments se rapprochent d'une consultation au sens où vous l'entendez, vu que chacun peut s'exprimer sur le plan, qui est consultable par toutes les personnes intéressées. Une procédure d'opposition et de recours peut être mise en œuvre. Je ne vois pas en quoi respecter les obligations légales empêche une consultation, ou respectivement, ne va pas dans le sens de la consultation des habitants du quartier, en tout cas de la possibilité pour eux de s'exprimer formellement sur le projet soumis.

Je n'aime pas du tout le ton employé, laissant suggérer que le municipal des Travaux, donc la Municipalité dans son ensemble, ne respecte pas les procédures légales, à moins d'attirer son attention là-dessus. Au contraire, le municipal a voulu rappeler – ce qui semblait nécessaire, visiblement – que les procédures légales prévoient déjà la possibilité pour les gens intéressés et concernés de s'exprimer et qu'il n'y a pas besoin de rajouter des couches de consultation dans des procédures déjà lourdes.

**Le président :** – La discussion continue. Elle n'est manifestement plus demandée, elle est close. Monsieur le rapporteur remplaçant, pourriez-vous nous rappeler la conclusion de la commission, s'il vous plaît ?

**M. Jean-Charles Bettens (Soc.), rapporteur remplaçant :** – Très volontiers, Monsieur le Président. Trois membres se sont prononcés pour le classement, trois pour le renvoi de la pétition pour étude et communication, et un s'est abstenu. Au vu de ce résultat, la Commission des pétitions ne peut pas donner de recommandation de vote au Conseil communal.

**Le président :** – Nous voterons donc de manière électroni-

que. La secrétaire me suggère que ceux qui sont pour le classement votent oui, et ceux qui sont contre votent non.

*(Le scrutin est ouvert, puis clos.)*

Par 47 non, 25 oui, 3 abstentions, vous refusez le classement. Cet objet sera donc renvoyé à la Municipalité. Reste à savoir pour quoi. Celles et ceux qui soutiennent le renvoi pour étude et communication le manifestent en levant la main. Je vous remercie. Avis contraires ? Merci. Abstentions ? Avec une quinzaine d'abstentions, une dizaine d'avis contraires, vous avez accepté de renvoyer à la Municipalité pour étude et communication cette pétition. Ce point est ainsi liquidé. Merci.

#### Le Conseil communal de Lausanne,

- vu la pétition du collectif « Danger de vie » et consorts (259 signatures) sur l'occupation de l'ancienne usine d'incinération du Vallon ;
- vu le rapport de la Commission permanente des pétitions ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication, en vertu de l'article 73 litt. b) du Règlement du Conseil communal.

**Le président :** – Nous pouvons passer au point suivant de l'ordre du jour, le pont R141, postulat de M. Roland Rapaz et consorts : « Vivre ensemble à Lausanne, dans nos quartiers : contribution à la construction d'un lien social fort ». J'appelle M. Stéphane Michel à la tribune pour le rapport de la commission.

#### **Postulat de M. Roland Rapaz et consorts : « Vivre ensemble à Lausanne, dans nos quartiers : contribution à la construction d'un lien social fort »<sup>5</sup>**

##### *Rapport*

Membres de la commission : M. Stéphane Michel (Soc.), rapporteur, M. Benoît Biéler (Les Verts), M. Jean-François Cachin (LE), M. Jean-Luc Chollet (UDC), M<sup>me</sup> Gisèle-Claire Meylan (LE), M<sup>me</sup> Elisabeth Müller (Les Verts), M. Roland Philippoz (Soc.), M. Bertrand Picard (LE), M. Roland Rapaz (Soc.).

Municipalité : M. Oscar Tosato, municipal, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Éducation.

<sup>5</sup> BCC 2008-2009, T. I (N° 4/I), p. 260 ; *idem*, T. I (N° 6/II), p. 566.

**Rapport photocopié de M. Stéphane Michel (Soc.), rapporteur :** – La commission chargée de la prise en considération du postulat de M. Rapaz et consorts citée en titre s'est réunie une seule fois le 12 janvier 2009 à 16 h 00. Le président nommé pour cette commission étant par ailleurs co-signataire du présent postulat, il propose que le soussigné préside et rapporte cette séance, ce qui est accepté à l'unanimité. Cette séance de commission était composée de M<sup>mes</sup> Gisèle Meylan, Elisabeth Müller ainsi que de MM. Benoît Biéler, Jean-François Cachin (en remplacement de M<sup>me</sup> Marlène Bérard), Jean-Luc Chollet, Roland Philipoz, Bertrand Picard, Roland Rapaz et du soussigné. Un conseiller communal était absent. La Municipalité était représentée par M. Oscar Tosato, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Education (DEJE) ainsi que de M<sup>me</sup> Estelle Papaux, cheffe du Service jeunesse et loisirs, ainsi que de M. Pierre-Alain Verheyen, secrétaire général de la Fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise (FASL); M<sup>me</sup> Marlène Voutat a assuré la prise de notes, ce dont nous la remercions vivement.

Dans la présentation préalable de leur initiative, les postulants rappellent que l'objectif de leur initiative est le développement par la Municipalité d'actions ayant pour but de renforcer le sentiment d'appartenance à sa ville, à son quartier et contribuer ainsi à la diminution des incivilités. Les propositions faites dans ce postulat sont indicatives et non limitées. Elles se veulent être le point de départ pour développer des actions adéquates durables. Ces mesures pourraient être partiellement financées par la Confédération qui débloque des crédits pour subventionner des projets de Villes qui proposent des actions pour obtenir une meilleure qualité de vie dans leurs quartiers.

Une discussion générale sur ce postulat est ouverte. En règle générale, tous les commissaires trouvent les idées de ce postulat bonnes. Toutefois, des inquiétudes quant au coût d'exploitation ou d'investissement de certaines mesures et la redondance de certaines propositions sont évoquées par une minorité. La qualité du travail déjà effectué à Lausanne est relevée par tous les commissaires, mais selon certains, ces mesures, en général, ne touchent qu'une minorité du public visé. De plus, selon un commissaire, les infrastructures mises à la disposition des jeunes sont souvent vandalisées. Une commissaire doute qu'en multipliant les offres, l'on obtienne de meilleurs résultats. Il faudrait faire mieux connaître ce qui existe. Au contraire, une autre souhaite qu'on donne les moyens à la grande majorité de ces jeunes d'avoir un accès libre à des activités. Il est souligné par certains le rôle prioritaire de la famille et de l'école alors que d'autres rendent attentif au fait que l'école doit prioritairement former et que, si elle ne fait que de l'éducation, elle ne peut plus remplir sa mission de formation.

A ces remarques, un des postulants rappelle que la mission d'une collectivité publique est de faire de la prévention et de travailler en amont. Cela a bel et bien un coût mais moindre que si rien n'était fait. De plus, les propositions faites dans ce postulat ne demandent pas expressément de

nouveaux postes pour l'Administration. L'autre postulant rappelle que l'idée du postulat est de travailler avec les structures existantes, il n'est pas question d'en créer une nouvelle. Le monde associatif, avec ses bénévoles pourrait aussi être mis à contribution. Il est convenu par la majorité des commissaires qu'il faut se concentrer sur la grande partie des jeunes qui va bien, plutôt que sur la minorité qui pose des problèmes réglés de manière différente par ailleurs.

Le municipal trouve ce postulat intéressant, qui permettrait de recenser, d'étoffer, d'étudier et de développer des initiatives tournant autour du sentiment d'appartenance, en utilisant en partie l'argent de la Confédération, comme c'est le cas chaque fois que cela est possible. Il éclaire certains points et démontre que la convergence des efforts en matière de développement du travail autour des jeunes dans les quartiers est souhaitée. Il rappelle que le rôle de la famille et de l'école n'est pas contesté ici.

Ensuite, une discussion sur chacune des cinq propositions est ouverte.

Concernant la première proposition, qui est de mener des campagnes, des actions régulières autour du concept « vivre ensemble », des valeurs de solidarité, autour de la citoyenneté, de l'altérité, du respect, il est, pour l'ensemble des commissaires, important que les mesures soient durables plutôt que de simples actions ponctuelles. Le municipal informe par ailleurs qu'une action régulière est prévue pour 2010. Une commissaire relève que, selon elle, les actions les plus percutantes sont celles où se trouve en amont un interlocuteur plutôt que du matériel « papier ». Cet avis n'est pas unanime.

La seconde proposition est de développer, avec les associations ou clubs lausannois enseignant et organisant des activités sportives culturelles ou artistiques, un partenariat qui aurait pour but de faciliter l'accès de ces activités aux jeunes, en particulier aux jeunes en difficulté. Cette proposition est peu discutée si ce n'est que la priorité doit être mise sur la majorité des jeunes qui ne pose pas de problèmes plutôt que de se focaliser sur l'extrême minorité d'entre eux qui dysfonctionnent.

La troisième proposition est de construire dans les quartiers de nouveaux terrains multijeux et des rampes pour les adolescent-e-s. Selon certains, ces équipements sont importants mais ne doivent pas être laissés sans encadrement. Le Municipal relève le peu de dégâts faits à ces installations en regard de l'utilisation intensive de ce matériel. Un relatif consensus est trouvé autour du développement de ces installations dans les quartiers non encore dotés ainsi que dans ceux ayant vu une forte évolution de la densité des jeunes.

La quatrième proposition est d'aménager et d'animer des espaces de rencontre au centre ville pour les 14-18 ans pour les fins d'après-midi, les mercredis et les samedis notamment. Pour certains, les jeunes qui se trouvent au centre ville ne sont pas forcément ceux qui y habitent. Un

commissaire doute que le fait d'animer le centre ville pour ces jeunes soit une solution efficace contre les incivilités, à quoi il lui est répondu que cette hypothèse mérite d'être testée en lien avec, par exemple, des travailleurs sociaux hors murs. Pour un autre, le fait de proposer des activités aux jeunes en dehors des temples de la consommation est important. La terrasse située au-dessus de la FNAC est souvent citée par les commissaires pour illustrer ces regroupements de jeunes qui, pour certains, ne posent aucun problème. Pour d'autres, cette terrasse mériterait un aménagement destiné à faire se sentir mieux les jeunes à cet endroit. Le secrétaire général de la FASL évoque l'important travail fait par cette fondation. Treize centres accueillent des adolescents dans les quartiers en leurs proposant des projets et des actions développées avec eux. Il rejoint le fait que d'autres désirs peuvent être étudiés avec eux, comme celui d'ouvrir un lieu autogéré pour eux ou d'organiser des soirées destinées uniquement à ce public jeune en collaboration avec des établissements publics (par ex. Docks). Le Municipal rappelle en outre ici les initiatives déjà prises, comme les salles de sports ouvertes avec l'aide des «ados pairs», la permanence Jeune Borde, le terrain d'aventure éphémère du centre ville ainsi que l'illumination du terrain multijeu de la place du nord par ses usagers. Une commissaire demande pourquoi aucun jeune n'a été invité à cette séance de commission ce à quoi il lui est répondu que ce n'est qu'une prise en considération de ce postulat et qu'en cas de renvoi ultérieur à la Municipalité, une telle consultation pourrait être organisée par la commission chargée d'étudier un éventuel rapport-préavis.

La dernière et cinquième proposition est de renforcer la présence de professionnel-le-s de l'animation et du travail social de rue au centre ville et dans les autres lieux potentiellement à risques. La question du type de mandat est posée. Il est répondu qu'il n'est pas prévu ici de développer une nouvelle offre, mais plutôt de travailler avec les éducateurs déjà engagés dans les quartiers afin qu'ils ouvrent leur champ d'action au centre ville ainsi qu'aux endroits de prédilection où se retrouve ce public d'adolescents.

À l'issue des débats et de l'étude des ces cinq propositions, le postulat est mis au vote et c'est par sept voix pour et deux abstentions que la commission vous recommande la prise en considération de ce postulat.

**Le président :** – Monsieur Michel, avez-vous quelque chose à ajouter au rapport ?

**M. Stéphane Michel (Soc.), rapporteur :** – Non, Monsieur le Président.

**Le président :** – Je vous remercie. J'ouvre la discussion.

#### *Discussion*

**M. Roland Rapaz (Soc.) :** – Notre initiative «Vivre ensemble» s'appuie sur la conviction que le sentiment de bien-être, de bien-vivre des habitants d'un quartier contribue à

l'intégration, au développement des liens sociaux, aux comportements solidaires et, de ce fait, à la diminution des incivilités et des violences. Cette conviction est du reste largement partagée.

La Confédération, par exemple, voit – je cite – «dans l'animation et l'entretien des quartiers un gage de qualité et de vie et de cohésion sociale». C'est pourquoi elle soutient avec un montant de Fr. 0,5 million par année une dizaine de projets citoyens allant dans le même sens que notre initiative. De son côté, Pro Senectute oriente son action de plus en plus sur les quartiers. Elle y développe des actions intergénérationnelles sous le nom de «Quartiers solidaires». A Lausanne, le projet Maison de quartier de la Municipalité va déjà dans ce sens.

Bien que notre Municipalité soit déjà active sur ce terrain, un renforcement de cette politique répondrait efficacement au développement de la qualité de vie dans notre ville et aux préoccupations relatives aux incivilités et aux actes de vandalisme. C'est le but de notre postulat.

Nos propositions sont essentiellement indicatives et non exhaustives. Toutefois, nous demandons que l'action de la Municipalité se développe sur trois axes, sur lesquels reposent les propositions figurant dans notre postulat. Notamment un partenariat avec les associations sportives, culturelles et autres au profit des jeunes en difficulté, l'aménagement d'espaces propices à la rencontre, l'aménagement d'installations ludiques et sportives pour les enfants et les adolescents – plusieurs quartiers en sont encore dépourvus, particulièrement pour les adolescents. Surtout, nous demandons une écoute des habitants et habitantes des quartiers et une aide à celles et ceux qui souhaiteraient développer des initiatives et investir leur quartier.

Bien que la Ville dispose déjà de forces et d'infrastructures permettant de travailler dans le sens de notre postulat – travailleurs sociaux hors murs, animateurs et animatrices de rue, centres socioculturels – nous ne nous cachons pas que nos propositions pourraient avoir un coût. Mais l'expérience nous montre aussi, et vous le savez bien par votre pratique, que s'il y a écoute et volonté de collaboration, les habitants des quartiers, jeunes et moins jeunes, peuvent révéler une force bénévole de propositions et d'investissement de très grande valeur, sous forme associative ou autre.

En tout état de cause, je rappellerai qu'en matière de comportements sociaux, comme dans d'autres domaines, les coûts de prévention en amont seront toujours moins élevés que les coûts en aval des incivilités, de l'exclusion et de la violence.

En conclusion, le groupe socialiste vous recommande de transmettre ce postulat à la Municipalité pour rapport-préavis.

**M. Philippe Jacquat (LE) :** – Le postulat de M. Rapaz sur son concept de construction d'un lien social fort est à

première vue tout à fait plaisant. Développer des activités culturelles, construire de nouveaux terrains de sport, aménager des espaces de rencontre, sans que cela ne coûte rien. C'est oublier tout ce qui se fait déjà. Le concept «L'éducation, c'est l'affaire de tous» est en cours. Le réseau des Maisons de quartier est bien établi, avec treize centres accueillant des jeunes et proposant des actions et projets développés par ces derniers. M. Rapaz demande le renforcement de ces activités. Avez-vous lu le rapport de gestion 2008 de la Municipalité, dans lequel vous trouverez les descriptions des actions marquantes de la Délégation à la jeunesse? En particulier les activités culturelles et sportives, les projets élaborés par les adolescents et les jeunes adultes, le travail social de proximité, ainsi que les interventions spécifiques, ciblées dans les quartiers, et les actions préventives. Ceci sans être exhaustif...

Bref, les mesures demandées ont donc déjà cours et la capacité d'adaptation des intervenants pour faire face aux problèmes est effective. Toujours plus, est-ce nécessaire, utile ou agréable? Surtout dans la situation actuelle...

Pour ces raisons, LausannEnsemble vous invite à refuser la prise en considération de ce postulat, qui n'apporte rien de nouveau, tout au moins pour ce qui concerne le nécessaire et l'utile.

**Le président :** – La discussion continue. Elle n'est plus demandée. Elle est close.

Monsieur le rapporteur, pouvez-vous nous rappeler la conclusion de la commission, s'il vous plaît?

**M. Stéphane Michel (Soc.), rapporteur :** – C'est par 7 voix pour et 2 abstentions que la commission vous recommande la prise en considération de ce postulat.

**Le président :** – Je vous propose de voter cette proposition à main levée. Celles et ceux qui suivent la commission le manifestent en levant la main. Je vous remercie. Avis contraires? Merci. Abstentions? A une évidente majorité, vous avez accepté la prise en considération de cet objet. Merci, Monsieur le rapporteur.

#### **Le Conseil communal de Lausanne,**

- vu le postulat de M. Roland Rapaz et consorts : «Vivre ensemble à Lausanne, dans nos quartiers : contribution à la construction d'un lien social fort» ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

**Le président :** – Nous pouvons passer au point suivant de l'ordre du jour, une motion, cette fois, de M. Rapaz : «Un centre d'escalade en salle (mur de grimpe) à Lausanne». Monsieur Nkiko Nsengimana, merci de nous rejoindre à la tribune.

#### **Motion de M. Roland Rapaz et consorts : «Un centre d'escalade en salle (mur de grimpe) à Lausanne»<sup>6</sup>**

##### *Rapport*

Membres de la commission: M. Nkiko Nsengimana (Les Verts), rapporteur, M. Jean-Louis Blanc (LE), M. Cédric Fracheboud (UDC), M. Axel Marion (LE), M. Jean Meylan (Soc.), M. Stéphane Michel (Soc.), M. Roland Rapaz (Soc.), M. Vincent Rossi (Les Verts), M<sup>me</sup> Marlène Voutat (AGT).

Municipalité: M. Marc Vuilleumier, municipal, directeur de la Sécurité publique et des Sports.

**Rapport polycopié de M. Nkiko Nsengimana (Les Verts), rapporteur :** – Composition de la commission : M. Nkiko Nsengimana, rapporteur; M<sup>me</sup> Marlène Voutat, MM. Jean-Louis Blanc, Cédric Fracheboud, Axel Marion, Jean Meylan, Stéphane Michel, Roland Rapaz, Vincent Rossi.

La commission s'est réunie en date du 20 janvier 2009 de 8 h 00 à 10 h 00 dans un local mis à disposition par la Direction de la sécurité publique et des sports.

La Municipalité était représentée par M. Marc Vuilleumier, conseiller municipal et directeur SPS. Il était accompagné par M. Patrice Iseli, chef de service et de M<sup>me</sup> Jessica Mellioret, secrétaire. Cette dernière a assuré la prise de notes et nous l'en remercions.

Après les salutations d'usage, le président invite les membres à l'examen de la motion.

##### *1. La présentation de la motion*

Les initiants expliquent les mobiles à l'origine de la motion, présentent les qualités de l'ouvrage et formulent leurs attentes. Ayant constaté qu'aucun mur de grimpe en salle n'existe à Lausanne, qu'il y a un mouvement associatif capable de porter le projet et qu'il convient de valoriser un tel sport auquel l'on reconnaît des qualités sociales indéniables, l'idée de concrétiser un centre d'escalade a été partagé par les deux motionnaires. Revenant sur l'aspect social, les auteurs relèvent que la grimpe, qu'elle se pratique seul ou en duo, recèle un côté convivial important et se révèle un sport susceptible d'aider des personnes avec handicaps physiques, psychiques ou des personnes dépendantes à se

<sup>6</sup>BCC 2008-2009, T. I (N° 4/I), p. 260; *idem*, T. I (N° 6/II), pp. 568-569.

refaire une santé mentale ou physique. Ils formulent la demande de voir la Municipalité installer et équiper une telle infrastructure sportive avec la participation du monde de la grimpe et de la varappe.

Le représentant de la Municipalité rappelle la vitalité du monde du sport lausannois, lequel compte plus de 30'000 licenciés, engagés dans plus de 200 clubs et répartis dans 75 disciplines sportives. Il relate les différents projets de grimpe qui n'ont pas abouti et ont été abandonnés principalement pour des raisons financières. Il relève l'intérêt de la Municipalité pour la réalisation d'un tel projet et les possibilités de l'intégrer dans le cadre de « Métamorphose », selon toute vraisemblance dans le futur stade d'athlétisme de la Tuilière.

## 2. L'édification du partenariat

Les membres de la commission cherchent ensuite à se faire préciser si le mur de grimpe sera construit et exploité par la DSPS, en l'occurrence le Service des sports, ou si un partenariat est possible avec les milieux associatifs. Il ressort qu'aussi bien la DSPS que les motionnaires répètent qu'ils souhaiteraient l'édification d'un partenariat avec les milieux de la grimpe, en particulier l'association GRAL qui depuis sa naissance en 2003 s'est toujours engagée pour qu'un tel projet se réalise à Lausanne. Ladite association vient de fusionner avec « Sport Escalade » pour créer « Sport Escalade Grimper à Lausanne Association ». C'est dire que la clé du succès réside dans la vitalité de dynamique associative autour du projet.

## 3. Le coût du projet

A des membres de la commission qui cherchaient à savoir le coût estimatif du projet, exploitation comprise, il est répondu qu'il se situerait dans une fourchette entre Fr. 2 millions et Fr. 3 millions. Les investissements ont trait à l'installation (trouver le mur), à l'équipement et à l'exploitation. La commission est informée que des discussions avec les associations intéressées seraient menées pour savoir le montant de leurs contributions financières. Il est relevé qu'une partie importante des investissements dans ce genre d'infrastructures est accaparée par la sécurité des usagers, laquelle sécurité exige des infrastructures appropriées et un encadrement optimal. D'où des formules de mur de grimpe transitoire ou très simple sont à écarter, parce que plus coûteuses à terme. Le coût d'exploitation pourrait aussi diminuer par exemple s'il était placé sous les gradins et si le bénévolat associatif était mis à contribution. L'installation des commerces à proximité a été aussi mentionnée comme susceptible de concourir à la réduction du coût d'exploitation. L'ambition de la Municipalité reste celle de réaliser un équipement sans trop de luxe, qui puisse accueillir débutants et compétiteurs, dans un horizon temporel de 5 à 6 ans maximum.

## 4. La hauteur de l'ouvrage

Les membres de la commission veulent avoir une idée de la hauteur du mur de grimpe envisagé. Le centre d'escalade

de Berlin, situé dans un silo, d'une hauteur de 35 mètres, est cité en exemple. Il est aussi signalé qu'il est possible d'ériger un mur tout à fait valable, avec cheminements, d'une hauteur de 15 mètres, mais que des précisions plus pointues ne pourraient être données sans avoir au préalable discuté avec les professionnels de ce sport aussi bien des aspects techniques que financiers.

## 5. Le maintien de la motion ou sa transformation en postulat

Deux membres constatant qu'une motion en la matière serait très contraignante, bien qu'ouverts à l'idée mais faisant remarquer qu'il subsiste quelques incertitudes (fréquentation, coût), disent néanmoins ne pas pouvoir la voter en l'état. Ils suggèrent aux initiants de la transformer en postulat. Plusieurs autres membres se disent favorables à la motion et disent ne pas trouver d'éléments contraignants dans sa formulation. Le président rappelle qu'une commission ne peut exiger des motionnaires de transformer leur initiative, qu'il s'agit d'une compétence du plenum. Il souhaite recueillir leur avis. Les auteurs répondent vouloir maintenir pour le moment la forme de la motion.

## 6. Conclusion

Après avoir résumé la séance et rappelé que les motionnaires maintiennent la forme de leur demande, la commission passe au vote sur la prise en considération de la motion.

Au vote, à la majorité de 6 oui, 3 abstentions et aucun refus, la commission

1. conclut à la prise en considération de la motion ;
2. propose au Conseil communal de transmettre la motion à la Municipalité pour rapport.

**Le président :** – Avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport, Monsieur Nsengimana ?

**M. Nkiko Nsengimana (Les Verts) :** – Non, Monsieur le Président.

**Le président :** – Je mets donc en discussion ce rapport.

## Discussion

**M. Roland Rapaz (Soc.) :** – Notre motion est née d'un constat : aucun mur de grimpe couvert digne de ce nom n'existe dans notre commune, voire aux environs immédiats. Or une telle installation répond à un besoin qui ne concerne pas uniquement les adeptes de la varappe et de l'escalade en haute montagne. Mon collègue et comotionnaire Vincent Rossi développera tous les bienfaits que l'on peut attendre d'une telle installation et de la pratique de ce loisir.

De nombreuses villes en Europe sont dotées de murs d'escalade et, partout, ils sont largement fréquentés. Une telle installation peut être plus ou moins ambitieuse. Néanmoins,

une hauteur de quinze mètres nous paraît un minimum nécessaire, ainsi que la possibilité de parcourir plusieurs voies ou cheminements parallèles.

Notre motion demande spécifiquement que la Municipalité équipe une salle ou qu'elle participe avec le monde associatif concerné à la construction et à la mise en place de cet équipement sportif. A cette seconde option va notre préférence. Les associations intéressées sont prioritairement l'Association sport escalade «Grimper à Lausanne», plus de mille membres, et la section lausannoise du Club alpin.

Si notre motion était acceptée, il y aurait pour la Municipalité une large marge de manœuvre dans l'hypothèse d'une construction et d'une exploitation strictement communales. Dans la seconde hypothèse, partenariat Commune/association, les apports respectifs des partenaires seraient bien sûr à négocier. Je peux toutefois déjà affirmer qu'un tel projet pourrait compter non seulement sur les compétences techniques de ces associations et leur dynamisme, mais également sur une large part de bénévolat associatif dans la formation et l'encadrement.

Par ailleurs, je crois pouvoir dire que les associations concernées sont à même de disposer de fonds assez importants destinés à l'équipement d'une telle installation. Dans l'état actuel des choses, les associations concernées attendent prioritairement de la Ville un lieu, des murs propices à être équipés, que cela soit dans le cadre des constructions sportives liées au projet Métamorphose ou d'une autre occasion.

Nous sommes conscients qu'un tel projet ne se conçoit pas ni ne se réalise en quelques mois. Mais si la volonté communale rejoint celle des milieux demandeurs, un tel projet peut aboutir dans un délai raisonnable, prenant en compte tant l'attente des sportifs que les moyens de la Ville.

Avec ces précisions, nous vous demandons de transmettre cette motion à la Municipalité pour rapport-préavis.

**M. Vincent Rossi (Les Verts):** – J'aimerais insister sur l'intérêt que représente un mur de grimpe, au-delà des milieux sportifs.

La pratique de la grimpe a des aspects socioéducatifs que l'Association «Grimper à Lausanne» aime souligner. Et que je vais évoquer ici.

Tout d'abord, il y a l'établissement d'un lien de confiance indispensable entre le grimpeur et la personne qui l'assure. Cela implique une responsabilisation de cette dernière et donc un apprentissage de ce lien constructif et des qualités qui permettent la grimpe. Il y a la concentration, la persévérance, la coordination, le calme. Des qualités tout à fait positives.

Ces aspects font de la grimpe un sport idéal pour la rééducation et/ou la réinsertion de personnes handicapées, toxico-manes ou délinquantes ou sortant d'une crise d'une autre

nature. L'Association «Grimper à Lausanne» se voit bien jouer un rôle pour favoriser ces buts d'une utilité publique tout à fait intéressante.

A la lumière de ces éléments, je vous invite à transmettre cette motion à la Municipalité pour rapport-préavis.

**M. Axel Marion (LE):** – J'abonde dans le sens de M. Rossi et de M. Rapaz sur l'utilité d'un mur de grimpe à Lausanne. J'ai moi-même eu l'occasion d'utiliser ce genre d'infrastructures et je suis tout à fait d'accord, comme le groupe LausannEnsemble, avec l'intérêt que cela représente.

Toutefois, nous nous demandons s'il faut traiter ce sujet sur la base d'une motion ou d'un postulat. En effet, plusieurs points sont encore peu clairs. D'une part, le lieu: il a été proposé que cette installation prenne place dans le stade d'athlétisme à la Tuilière. Cela dépendra, évidemment, du vote sur le projet Métamorphose – on sait maintenant qu'il aura lieu. D'autre part, le coût du projet est assez important, il a été estimé à Fr. 2 ou 3 millions, d'après nos discussions en commission. Des questions se posent sur la fréquentation d'un tel mur de grimpe. Bien sûr, un public assez nombreux est susceptible de l'utiliser, mais nous n'avons pas d'informations concrètes à ce sujet. D'autre part, et contrairement à ce qu'ont dit les deux motionnaires, il existe des murs de grimpe en salle à Lausanne. Certes peut-être pas aussi ambitieux que celui qu'ils espèrent, mais ils existent néanmoins dans des salles de gym d'écoles ou dans d'autres installations. Enfin, la collaboration entre la Ville, d'une part, et les organisations promotrices de l'autre, même si elle est tout à fait souhaitable, pose aussi diverses questions. Par exemple: qui portera la responsabilité des activités, que faire ou comment financer s'il n'y a pas le nombre de bénévoles requis pour encadrer les activités, etc.

Partant de ces prémisses, nous sommes un peu gênés par la forme de la motion. Nous avons eu l'occasion d'en discuter avec les motionnaires et nous proposons de la transformer en postulat, comme c'est la compétence du plenum. Nous sommes prêts à déposer un amendement dans ce sens, à moins évidemment que les motionnaires transforment d'eux-mêmes leur motion en postulat. C'est à eux aussi de savoir s'ils veulent avoir un soutien clair et net à leur texte, puisqu'en cas de postulat, LausannEnsemble votera massivement pour le projet, alors qu'en cas de maintien d'une motion, le groupe oscillera entre une abstention et un refus.

**M. Giampiero Trezzini (Les Verts):** – Je rappelle que le texte d'une motion n'est pas le seul qui doit être pris en considération. Je ne comprends pas pourquoi nous perpétons cette légende urbaine qui veut que la motion est impérative et qu'on ne peut pas en changer une virgule. La Municipalité peut nous présenter un contre-projet, c'est l'article 65 de notre Règlement.

**M. Raphaël Abbet (UDC):** – Il ne fait pas de doute que l'installation d'un mur de grimpe à Lausanne serait accueillie avec une grande faveur par tous les milieux qui

s'occupent d'activités sportives. Plusieurs idées ont été évoquées, notamment un mur de grimpe à l'intérieur de la sphère de l'usine à gaz, ce n'était pas inintéressant. La Municipalité est certainement au courant. Un projet était pratiquement abouti au Flon, mais il n'a pas pu être financé complètement. Indépendamment de cela, la section de Lausanne du Club alpin est une des plus grandes de Suisse, elle compte 4000 membres actifs, davantage que ce qui a été dit pour tous les groupes de grimpeurs. L'UDC pense qu'il faut faire quelque chose dans ce sens, mais est aussi d'avis de ne pas en faire une contrainte sous la forme d'une motion, malgré ce qu'a dit mon préopinant. Notre groupe est favorable à sa transformation en postulat, pour laisser à la Municipalité les mains libres pour nous faire des propositions.

**M. Marc Vuilleumier, municipal, directeur de la Sécurité publique et des Sports :** – Ce projet de mur de grimpe est déjà ancien, il a été présenté plusieurs fois, notamment par les associations que MM. Rapaz et Rossi ont citées. En effet, un projet presque abouti dans la vallée du Flon a finalement été abandonné par les propriétaires de la plus grande partie de cette même vallée.

Une esquisse de projet à l'usine à gaz n'a pas abouti parce qu'il n'y avait pas la surface nécessaire pour construire un véritable mur de grimpe.

Les discussions avec les associations se poursuivent et nous avons entendu de leur part l'engagement de participer concrètement à l'équipement du mur de grimpe, notamment en utilisant les équipements qui sont aujourd'hui au-dessus de Vevey, à Saint-Légier. Les associations se sont aussi engagées pour le fonctionnement et aussi par rapport au bénévolat.

Que ce soit un postulat ou une motion, peu nous importe, la Municipalité étudiera comment, sous quelle forme, avec quelles contraintes financières il est possible d'intégrer un mur de grimpe dans le programme Métamorphose. Je lance des idées comme ça, c'est sans aucun engagement... Avec les hauteurs évoquées, ce pourrait être possible à la piscine, vers le plongeur, dans le stade d'athlétisme au nord de la ville, ou éventuellement dans le centre sportif des Grandes-Roches. Nous avons la volonté d'étudier la possibilité de doter Lausanne d'un mur de grimpe et nous avons pris bonne note de l'engagement des associations, en termes financiers, de bénévolat et d'équipement, pour nous aider à réaliser cet équipement.

**Le président :** – La discussion continue. Une question a été posée aux motionnaires, je ne sais s'ils désirent intervenir...

**M. Roland Rapaz (Soc.) :** – Ayant entendu la bonne volonté, voire l'enthousiasme des groupes qui se sont exprimés, ainsi que celle de la Municipalité, mon collègue et moi nous rallions à la demande d'un passage en postulat, en attendant l'unanimité qui se ralliera derrière cette initiative.

**Le président :** – La discussion continue. Elle n'est plus demandée, elle est close. Le motionnaire transforme sa motion en postulat.

Monsieur le rapporteur, pouvez-vous nous rappeler les conclusions, qui sont peut-être un peu différentes maintenant que c'est transformé en postulat. Comment la commission s'était-elle prononcée ?

**M. Nkiko Nsengimana (Les Verts), rapporteur :** – Quand c'était toujours une motion, la commission a proposé, à la majorité de 6 voix pour et 3 abstentions, sans refus, de transmettre la motion à la Municipalité pour rapport.

**Le président :** – Donc par analogie, transmission à la Municipalité pour étude et rapport. Celles et ceux qui soutiennent la position de renvoi à la Municipalité de ce postulat le manifestent en levant la main. Je vous remercie. Avis contraires ? Merci. Abstentions ? Nous voici avec une unanimité, qui récompense M. Rapaz. Cet objet est liquidé.

#### Le Conseil communal de Lausanne,

- vu la motion de M. Roland Rapaz et consorts : « Un centre d'escalade en salle (mur de grimpe) à Lausanne » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. de transformer cette motion en postulat ;
2. de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

**Le président :** – Nous pouvons passer au point suivant de l'ordre du jour, le postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand : « Sauvez Lavaux en buvant du Lavaux ! » M. Jacques Pernet, merci de nous rejoindre.

#### **Postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand : « Sauvez Lavaux en buvant du Lavaux ! »<sup>7</sup>**

##### *Rapport*

Membres de la commission : M. Jacques Pernet (LE), rapporteur, M. Jean-Charles Bettens (Soc.), M. André Gebhardt (Les Verts), M. Pierre-Antoine Hildbrand (LE), M<sup>me</sup> Gisèle-Claire Meylan (LE), M. Jean Meylan (Soc.), M. Pierre Santschi (Les Verts), M. Namasivayam Thambipillai (Soc.).

<sup>7</sup>BCC 2008-2009, T. I (N° 5/I), p. 336 ; *idem*, T. I (N° 6/II), p. 570.

Municipalité : M<sup>me</sup> Silvia Zamora, municipale, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine.

**Rapport photocopié de M. Jacques Pernet (LE), rapporteur :** – La commission a siégé le mardi 10 février 2009 de 10 h 00 à 11 h 00.

Elle était composée de M<sup>me</sup> Gisèle-Claire Meylan et de MM. Jean-Charles Bettens, André Gebhardt, Pierre-Antoine Hildbrand, Jean Meylan, Jacques Pernet (rapporteur), Pierre Santschi, Namasivayam Thambipillai.

M<sup>me</sup> Myriam Tétaz et M. Raphaël Abbet étaient excusés.

La Municipalité était représentée par M<sup>me</sup> Silvia Zamora, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine, et l'Administration par MM. Michel Reichard, chef du Service des forêts, domaines et vignobles (FoDoVi), Nicolas Rilliet, responsable des Vignobles (FoDoVi), Philippe Cardinaux, chef de la Division des gérances (Service du logement et des gérances) et Bertrand Schauenberg, adjoint au chef de division, Service du logement et des gérances.

Les notes de séance ont été tenues par M<sup>me</sup> Nathalie Bochatay, secrétaire au Service du logement et des gérances. Nous la remercions de son précieux travail.

Afin de « planter le décor », précisons que la Ville est le plus gros propriétaire institutionnel de vignobles du canton avec une production de 350'000 bouteilles et qu'elle possède 36 établissements publics (27 sont placés sous la responsabilité du Service du logement et des gérances, 3 de FoDoVi et 6 du Service des sports). Elle est favorable au fait que les tenanciers servent des vins locaux en général, pas seulement du Lavaux, mais également tous les vins de la Ville. La promotion des vins de la Ville est une clause que la Municipalité tente de mettre dans les nouveaux contrats de bail. C'est le cas en particulier des établissements dont FoDoVi s'occupe. Un travail important est également fait par le service commercial de FoDoVi qui contacte tous les établissements et les convainc d'acheter du vin de la Ville même s'il ne peut pas concurrencer, au niveau des prix, les vins venant de l'étranger. En ce qui concerne les établissements gérés par le Service des gérances, il s'agit plus d'une intention que d'une obligation : les gérants sont sensibilisés au désir de la Ville de les voir proposer des vins de la Ville sur leur carte, ce qui, de manière générale, est assez bien accepté. Une obligation imposée par le bailleur (en l'occurrence la Ville) n'est pas possible en vertu de l'article 254 du CO qui stipule qu'*une transaction couplée avec le bail d'habitation ou de locaux commerciaux est nulle lorsque la conclusion ou la continuation du bail y est subordonnée et que, par cette transaction, le locataire contracte envers le bailleur ou un tiers des obligations qui ne sont pas en relation directe avec l'usage de la chose louée*. En revanche, il serait possible de prendre des dispositions par le biais d'une convention qui ne soit pas en relation directe avec l'usage de la chose louée. A l'époque, les vins de la

Ville étaient réservés pour la mise avec un taux d'exportation (c'est-à-dire hors canton) très élevé. Les marchés ont changé, les habitudes de consommation aussi. Depuis un an, un technicien en marketing, dont 20% du temps est dévolu au démarchage, s'occupe de la promotion des vins. Le résultat de son travail est considérable. Lausanne est propriétaire de cinq domaines dont quatre appellations distinctes et est très solidaire des démarches vaudoises de promotion des produits locaux.

Le postulat vise à une mise en valeur des vins de la région en général. Il ne s'agit pas d'une mise en valeur directe ou légale des vins de la Ville. Le postulant se réfère aux conclusions adoptées par le Conseil communal à une motion de M. Ghelfi visant à une conception globale des baux d'habitation, notamment pour la mise en valeur des comportements adéquats en matière d'écologie. Il lui semble que l'on pourrait suivre le même raisonnement pour les baux commerciaux pour ce qui concerne les vins locaux et pas seulement les vins de la Ville. L'article 254 CO est connu du postulant, mais il estime qu'il y a un réel lien entre l'exploitation d'un établissement public et la demande du bailleur qui exigerait qu'un certain type de vin soit mis en vente, sans parler de contrainte. La Ville de Lausanne s'est développée historiquement grâce au tourisme et la mise en valeur des vins régionaux est un avantage pour un secteur qui souffre de la concurrence internationale, l'idéal étant qu'un étranger de passage voie, dans les établissements de la Ville, qu'il y a des vins de la région et qu'il puisse les reconnaître. Des interventions de gré à gré via des conventions rempliraient les objectifs de ce postulat.

La citation de M. Weber est tirée de son journal d'il y a environ trois ans. Le but du postulant n'est pas de faire une campagne d'affichage mais bien d'améliorer l'information du consommateur et du touriste en prenant des mesures ponctuelles dans les établissements.

S'en suit une discussion générale dont les points principaux et les divers avis sont relevés ci-dessous :

- Un grand effort devrait être entrepris par les associations professionnelles pour que le niveau de connaissance des vins vaudois du personnel de service soit amélioré.
- Il suffirait de mettre en évidence les vins locaux sur la carte des restaurants, sous forme d'information mais pas d'incitation à boire. Le contenu des cartes des restaurateurs semblant déjà réaliser le désir du postulant, il n'est pas nécessaire de demander à l'Administration de répondre à ce postulat.
- Il serait souhaitable que la liste des vins régionaux dans les établissements soit bien visible et que, sur la carte, les vins de la région soient mis en valeur afin que le client puisse faire un choix éclairé.
- La restauration est l'une des branches les plus soumises à législation. Dans la Loi sur les auberges et les débits de

boissons (LADB) il y a l'obligation d'avoir au moins un vin vaudois sur la carte. De plus, une autre loi oblige le restaurateur à proposer au moins trois boissons dont le prix est inférieur à la boisson alcoolisée la meilleur marché pour une quantité égale.

- Ce postulat a l'avantage d'apporter une certaine pression psychologique, dans le sens d'un partenariat.
- Les touristes aiment manger et boire local.
- Le postulat est bon si la direction qui semble se dessiner, c'est-à-dire sans l'imposer dans le bail, prédomine. Il faut en effet que le restaurateur y trouve aussi son intérêt, en tenant compte du fait que les vins locaux sont plus chers.
- La présentation de la carte est du ressort du tenancier. Il faut donc faire un travail d'information au consommateur, ce qui relève plus des mouvements patronaux et de défense des consommateurs que de l'Administration. C'est cette raison qui a motivé les deux «non» du vote final.

Au vote, la commission décide d'envoyer ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport par 6 oui et 2 non.

**Le président :** – Monsieur le rapporteur, avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport ?

**M. Jacques Pernet (LE), rapporteur :** – Non, Monsieur le Président.

**Le président :** – Très bien. J'ouvre la discussion sur ce rapport. La discussion n'est pas demandée. Elle est close. Pouvez-vous nous rappeler les conclusions, Monsieur le rapporteur ?

**M. Jacques Pernet (LE), rapporteur :** – Oui, Monsieur le Président. Au vote, la commission décide d'envoyer ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport, par 6 oui et 2 non.

**Le président :** – Je vous remercie. Je vous propose donc de voter à main levée. Celles et ceux qui suivent donc la commission le manifestent en levant la main. Je vous remercie. Avis contraires ? Merci. Abstentions ? Avec quelques avis contraires, de plus nombreuses abstentions, vous avez accepté de renvoyer cet objet à la Municipalité. Ce point est liquidé.

#### **Le Conseil communal de Lausanne,**

- vu le postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand : « Sauvez Lavaux en buvant du Lavaux ! » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

---

**Le président :** – Nous pouvons passer au point suivant de l'ordre du jour, le point R144, préavis 2008/56, « Parking Riponne SA. Extension de l'assiette du droit distinct et permanent de superficie et prolongation de sa durée ». Avec, pour le rapport de majorité, M<sup>me</sup> Anna Zürcher, qui est déjà là, formidable, et M. Jean-Michel Dolivo pour le rapport de minorité.

---

## **Parking Riponne SA**

### **Extension de l'assiette du droit distinct et permanent de superficie et prolongation de sa durée**

Préavis N° 2008/56

Lausanne, le 26 novembre 2008

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

#### **1. Objet du préavis**

Par le présent préavis, la Municipalité demande à votre Conseil d'accepter une extension de l'assiette du droit distinct et permanent de superficie en faveur de Parking Riponne SA. Cette extension résulte des travaux d'aménagement de la Riponne liés à l'arrivée du m2, qui implique entre autres la cadastration d'une surface supplémentaire du domaine public. En outre, au vu des investissements importants que Parking Riponne SA entreprend concernant, notamment, l'amélioration de l'accès du parking au sud et la reconstruction d'un nouvel édicule sur la place, la société précitée sollicite une prolongation de vingt ans de la durée de son droit de superficie.

#### **2. Le droit distinct et permanent de superficie**

##### *2.1 Historique*

En date du 10 décembre 1968<sup>1</sup>, votre Conseil décidait d'autoriser la Municipalité à octroyer un droit distinct et permanent de superficie à la société Parking Riponne SA; l'acte a été signé le 18 juillet 1969 et inscrit au Registre foncier le 25 juillet de la même année. Le droit, N° 10'284, grevait les parcelles Nos 10'258 et 10'283, sur une surface de 6250 m<sup>2</sup> avec une échéance au 25 juillet 2039.

Le dernier alinéa du chapitre II de l'acte constitutif du 18 juillet 1969 prévoyait notamment ce qui suit:

«La COMMUNE DE LAUSANNE s'engage à octroyer à Parking Riponne SA, dans les vingt ans suivant la signature du présent acte, la surface nécessaire à la réalisation de la seconde étape...».

Ainsi, lors de sa séance du 11 avril 1972, le Conseil communal autorisait la Municipalité à étendre l'assiette du droit de superficie accordé à Parking Riponne SA, l'aire superficielle étant agrandie de 5038 m<sup>2</sup>; au cours de la même séance, le Conseil autorisait la Municipalité à constituer la Commune de Lausanne caution solidaire de la société ci-dessus, pour un montant de Fr. 5'000'000.– et allouait à l'Exécutif un crédit de Fr. 2'516'000.– pour des travaux d'aménagement de la place de la Riponne et d'élargissement de la rue du Tunnel. L'acte a été signé le 13 septembre 1972 et inscrit au Registre foncier le 15 septembre.

En date du 2 février 1996, la Commune et Parking Riponne SA ont signé un acte modificatif de droit de superficie, permettant la réalisation, par la société, d'un quatrième niveau en sous-sol et la construction de 175 places de parc supplémentaires, portant ainsi la capacité du parking à 1175 places. Cet acte reprenait les conditions de l'acte constitutif du 18 juillet 1969 et celles de l'acte modificatif du 13 septembre 1972. L'assiette du droit n'étant pas modifiée en surface et le quatrième sous-sol s'inscrivant dans les cotes initialement prévues, la Municipalité a constaté qu'une décision du Conseil communal n'était pas nécessaire.

Ce dernier acte a fait l'objet d'une interpellation d'un conseiller communal, puis de deux recours rejetés, l'un par le Tribunal cantonal, l'autre par le Tribunal fédéral.

<sup>1</sup>BCC 1968, pp. 1115 à 1147.

### **3. Modification du droit distinct et permanent de superficie en faveur de Parking Riponne SA**

#### *3.1 Nouveaux aménagements*

Les travaux importants engendrés par la réalisation de la station m2 «Riponne-Maurice Bédart» donnent l'opportunité d'aménager la zone sud de la place pour en faire un espace attractif.

En collaboration avec la Commune, Parking Riponne SA a décidé de démolir l'édicule existant à la sortie du parking pour le remplacer par un élément plus transparent, intégré aux nouveaux aménagements.

De plus, dans le cadre de ces importants travaux, Parking Riponne SA proposera d'installer deux nouveaux escalators en complément aux accès existants.

Les travaux prévus dans le projet actuel comprennent, notamment :

- La démolition de l'édicule émergeant sur la place, y compris le kiosque, avec maintien des deux cages d'ascenseurs et de l'escalier du parking.
- Le démontage des installations et équipements situés au 1<sup>er</sup> sous-sol du parking dans l'emprise des deux nouveaux escalators.
- La mise en place de deux escalators, un montant et l'autre descendant, reliant les niveaux place de la Riponne-1<sup>er</sup> sous-sol du parking.
- L'installation dans le 1<sup>er</sup> sous-sol du parking, de nouveaux W.-C. et d'une cellule W.-C. handicapés avec entrée indépendante.
- L'installation dans le 2<sup>e</sup> sous-sol du parking, de nouveaux W.-C.
- La modification des accès à la cage d'escaliers de secours au niveau des 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> sous-sols du parking, équipés de portes asservies à l'alarme incendie.
- L'assainissement de la cage d'escaliers des niveaux 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> sous-sols du parking, peinture : murs, plafonds et revêtements de sols.
- L'adaptation des installations de péage et de surveillance vidéo.
- La construction d'un nouvel édicule avec des parois vitrées, abritant le dispositif : escaliers, escalators et ascenseurs du parking ainsi que le nouveau kiosque.

#### *3.2 Modification de l'assiette du droit de superficie*

Il est rappelé que le droit de superficie en faveur de Parking Riponne SA, N° 10'284, grève les parcelles N° 10'258, N°s 10'283 et 10'300 ; sa surface actuelle est de 11'288 m<sup>2</sup>.

Les travaux mentionnés ci-dessus nécessitent une extension de la parcelle N° 10'258 dans le sens où une fraction du domaine public communal doit être cadastrée, afin que tous les ouvrages liés au parking de la Riponne se trouvent dans le périmètre du droit de superficie.

Outre cette cadastration, il est nécessaire de procéder à une rectification de minime importance des surfaces du droit de superficie. Ainsi, l'assiette dudit droit est agrandie d'environ 593 m<sup>2</sup>.

#### *3.3 Modification de la durée du droit de superficie*

Au vu des travaux entrepris, le superficiaire sollicite de la Commune une prolongation de vingt ans de la durée du droit de superficie, l'échéance de ce dernier étant ainsi fixée au 25 juillet 2059.

La Municipalité vous propose de donner suite à cette requête, comme elle l'a déjà fait dans des cas similaires. Par ailleurs, une disposition supplémentaire sera introduite à l'article 7 de l'acte constitutif du droit de superficie, qui traite des obligations de la superficière, concernant la mise en place d'un système d'information dynamique relatif aux parkings lausannois destiné aux usagers. Cet article est le suivant :

Article 7, lettre *f* (nouveau) : «accepter le principe de la mise en place d'un système d'information dynamique destiné aux usagers des parkings lausannois et basé sur la connaissance de l'occupation des parkings. Les modalités techniques et financières du système seront définies par les partenaires dans le cadre de l'étude du projet».

### *3.4 Incidence sur la redevance perçue*

L'extension de l'assiette du droit de superficie et la prolongation de son échéance n'ont aucune conséquence sur la structure de la redevance perçue, cette dernière étant basée sur le potentiel économique du parking, c'est-à-dire les recettes de parcage, horaires et mensuelles, sur le produit des locations des locaux commerciaux et sur les redevances publicitaires.

Quant aux autres dispositions de l'acte constitutif et des actes complémentaires, elles demeurent inchangées.

### *3.5 Convention*

Une convention d'entretien pour le Parking Riponne SA et ses différents ouvrages et équipements associés a été passée entre la Commune et Parking Riponne SA; elle précise les obligations de chacune des parties, y compris, pour le superficière, l'engagement de constituer une servitude de passage public à pied et pour petits véhicules d'entretien pour le passage Hollard sous la rue du Tunnel.

## **4. Conclusions**

Vu ce qui précède, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

*Le Conseil communal de Lausanne,*

vu le préavis N° 2008/56 de la Municipalité, du 26 novembre 2008 ;  
ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;  
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'autoriser la Municipalité à étendre, d'environ 593 m<sup>2</sup>, l'assiette du droit distinct et permanent de superficie N° 10'284 en faveur de Parking Riponne SA;
2. de prolonger la durée dudit droit, l'échéance étant reportée au 25 juillet 2059.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :  
Daniel Brélaz

Le secrétaire :  
Philippe Meystre

## *Rapport*

Membres de la commission : M<sup>me</sup> Anna Zürcher (Soc.), rapportrice, M<sup>me</sup> Sylvianne Bergmann (Les Verts), M. Jean-Marie Chautems (Soc.), M. Jean-Michel Dolivo (Les Verts), M. Yves Ferrari (Les Verts), M<sup>me</sup> Martine Fiora-Guttman (LE), M. Nicolas Gillard (LE), M. Philippe Jacquat (LE), M<sup>me</sup> Esther Saugeon (UDC), M<sup>me</sup> Elisabeth Wermelinger (Soc.).

**Rapport photocopié de M<sup>me</sup> Anna Zürcher (Soc.), rapportrice de majorité :** – Notre commission s’est réunie le 5 février 2009 dans la salle de conférence des locaux administratifs de la ville de Lausanne, place Chauderon 9.

Les membres représentant le Conseil communal étaient les suivants : M<sup>mes</sup> et MM. Elisabeth Wermelinger, Martine Fiora-Guttman, Sylvianne Bergmann, Esther Saugeon, Anna Zürcher (rapportrice), Jean-Marie Chautems, Philippe Jacquat, Nicolas Gillard, Yves Ferrari, Jean-Michel Dolivo.

Les membres représentant la Municipalité et l’Administration étaient M<sup>me</sup> Silvia Zamora, conseillère municipale, MM. Yves Deillon, chef du Service du cadastre, et Charles-André Bruttin, adjoint de la Commission immobilière, M<sup>me</sup> Sonia Carbonell, assistante de la Commission immobilière.

Deux représentants de Parking Riponne SA ont été reçus pour la première partie de notre séance : M. Jean-Pierre Weber, président de Parking Riponne SA, et M. Mario Fellrath, ingénieur du projet.

En préambule, nous tenons à remercier M<sup>me</sup> Sonia Carbonell d’avoir fourni d’excellentes notes de séance.

En outre, en l’absence de M<sup>me</sup> Elisabeth Wermelinger en début de séance, la commission confie la présidence de la commission à la rapportrice soussignée.

### *1. Objet du préavis*

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite de votre Conseil, l’autorisation d’octroyer à la société Parking Riponne SA une prolongation de l’assiette du droit de superficie accordée en 1968 qui avait fait l’objet en 1972, en raison de travaux, d’une première extension. Depuis l’arrivée du m2, Parking Riponne SA a fait de nouveaux travaux importants d’aménagement liés au métro, et il est donc sollicité une nouvelle prolongation de la durée de son droit de 20 ans : la nouvelle échéance est fixée au 25.07.2059.

### *2. Discussion générale*

Une commissaire estime que ces travaux ont permis une nouvelle ouverture à l’extérieur, sur la place de la Riponne, plus claire et plus agréable pour les usagers et les clients des commerces.

La discussion générale étant close, la commission passe à l’examen du préavis chapitre par chapitre.

### *3. Examen chapitre par chapitre*

#### Chapitre 1

Ce chapitre n’appelle pas de commentaire particulier.

#### Chapitre 2

M. Weber, président du parking de la Riponne depuis trente ans, expose que la Ville, lors de la réalisation du m2, a approché Parking Riponne SA pour faire participer cette société à l’amélioration de l’esthétique de la place, en harmonie avec les aménagements du métro, et pour le confort des usagers du parking. Il faut relever que, si les travaux ont été faits pour des raisons esthétiques, le nouvel édicule n’amène pas plus de clients ; le Parking Riponne SA a consenti, pour ce faire, un financement et, en contrepartie, demande une prolongation de la durée de son droit de superficie.

M. Weber explique à un commissaire que Parking Riponne SA a financé les travaux à hauteur de Fr. 2,7 millions. La construction du kiosque Naville a coûté Fr. 500’000.–. La redevance annuelle payée à la Ville s’élève en moyenne à Fr. 370’000.– ; enfin, les impôts sont à hauteur de Fr. 1,3 million.

M<sup>me</sup> Zamora, suite à l’intervention d’un commissaire, explique que la Municipalité n’a pas l’intention de prendre à sa charge les investissements pour les installations faites par Parking Riponne SA en lieu et place de l’octroi de la prolongation de la durée du droit. En effet, les discussions entre la Ville et le Parking ont eu précisément pour objet la solution présentée.

#### Chapitre 3.1

Ce chapitre n’appelle pas de commentaire particulier.

#### Chapitre 3.2

Un commissaire, au sujet de la modification de l’assiette actuelle et de la prolongation de la durée du droit, considère que le fait de la bloquer aussi longtemps prêterait l’usage en surface de cette place et estime qu’il y a une disproportion entre l’augmentation du droit de superficie à accorder et ce qui a été rajouté en termes de surface.

M. Deillon répond que ce droit de superficie permet de mettre en conformité sur le plan cadastral les limites théoriques fixées lors du droit de superficie de 1969, soit avant la construction du parking, et l’emprise réelle du parking ; de ce fait, les limites du droit, adaptées à la construction réelle, ne changent rien à l’emprise du parking sur le terrain, car il s’agit uniquement d’une adaptation du droit par rapport à la réalité ; enfin, la convention d’entretien pour le

parking et ses alentours définit de manière claire et formelle les responsabilités de chacun. Il explique à une commissaire qu'en vertu de cette convention d'entretien relative aux différents ouvrages et équipements associés, Parking Riponne SA, en sa qualité de propriétaire du parking, de ses ouvrages et de ses équipements, supportera toute la responsabilité de ses constructions comme celle de l'entretien, de la maintenance et de l'exploitation de ses installations. De son côté, la Commune prend en charge l'entretien de ses ouvrages et équipements dont elle est propriétaire sur le domaine public. La convention définit également toutes les canalisations, réseaux et conduites passant dans le parking et dont la Commune se réserve le droit d'accès, et Parking Riponne SA l'autorisera à effectuer les travaux d'entretien et de remplacement qui s'avéreront nécessaires. De plus, la Commune de Lausanne et Parking Riponne SA s'informent mutuellement en termes de charges et de surcharges sur la dalle du parking lors de manifestations. Enfin, une servitude de passage public à pied et pour petits véhicules d'entretien sur le passage Hollard sous la rue du Tunnel en faveur de la Commune est prévue dans cette convention.

### Chapitre 3.3

Selon un commissaire, accorder à partir de la fin de la durée du droit 20 ans supplémentaires semble être une erreur stratégique pour la Ville. En effet, comment va-t-elle pouvoir contrôler et réguler le trafic au centre ville avec ce qui pourrait se développer dans les environs ; ainsi, la Ville se prive d'un moyen d'actions important et à ce titre, il estime qu'un amendement permettrait à la Ville de rembourser Parking Riponne SA de ses travaux et de récupérer ainsi son pouvoir d'action et de contrôle. De plus, il n'y a pas de notion de développement durable, car cette proposition hypothèque les actions des générations futures en termes de transports individuels motorisés.

Un autre commissaire pense que la prolongation du droit de superficie ne va pas empêcher la Ville d'avoir des moyens d'actions ; en effet, la politique de contrôle et de régulation des flux de la circulation existe déjà. Les projets de la Municipalité, qui se situent au cœur de la ville, ne sont pas incompatibles avec une extension de vingt ans du présent droit de superficie. De toute manière, au centre ville, il y aura toujours besoin d'un certain nombre de places de parc à cet endroit pour un parking qui est un des plus fréquentés de par sa situation. La Ville de Lausanne a aussi la possibilité, sans prendre des mesures définitives au niveau du droit de superficie, de négocier une affectation différente du parking avec la société.

Une commissaire préfère voir un certain nombre de parkings, y compris au centre ville, remplacer les places en surface et canaliser ainsi les véhicules.

M. Weber explique à un commissaire qu'à la demande de la Ville de Lausanne, un 4<sup>e</sup> étage a été rajouté en 1997 pour remplacer les places supprimées en surface, quand la rue

Haldimand a été fermée aux véhicules. Cette opération a coûté Fr. 10 millions.

A la question d'une commissaire sur l'article 7 lettre f (nouveau), M<sup>me</sup> Zamora répond qu'il s'agit bien ici d'accepter le principe du téléjalonnement. Les techniques ont évolué et permettent d'éviter les bouchons, de gérer le flux des véhicules et d'aiguiller les automobilistes là où il y a encore des places de parc libres au lieu de se précipiter sur les places au centre ville.

### Chapitre 3.4

M. Bruttin explique à une commissaire que la redevance, se basant sur le chiffre d'affaires du parking, suit l'évolution de ses recettes, le produit de ses locations et l'inflation. Il faut constater que le parking est utilisé à 100% et engendre des recettes très régulières. Le système de la redevance est évolutif et, par exemple, si les tarifs augmentent, la redevance augmente automatiquement. Les conditions de la redevance sont valables depuis le début du droit, en 1969, jusqu'à la fin du droit en 2039, et il est pour l'heure prématuré d'envisager de modifier le mode de calcul de la redevance pour la revoir à la hausse.

### *4. Conclusions et votes de la commission*

A la fin de ses travaux, la commission vote les conclusions du préavis et se détermine de la manière suivante :

1. La conclusion 1 est acceptée par 8 voix contre 1 voix et 1 abstention ;
2. La conclusion 2 est acceptée par 7 voix contre 3 voix.

**Rapport photocopié de M. Jean-Michel Dolivo (AGT), rapporteur de minorité :** – Une minorité de la commission, chargée d'examiner le préavis N° 2008/56, composée des conseillers communaux, Yves Ferrari et Jean-Michel Dolivo, rapporteur, s'est prononcée contre la prolongation du droit de superficie, échéant actuellement au 25 juillet 2039 et devant être prolongé de 20 ans, selon le préavis municipal, soit jusqu'au 25 juillet 2059. La minorité de la commission ne s'oppose pas à l'extension de l'assiette du droit de superficie.

La minorité de la commission rappelle que la place de la Riponne est une place absolument décisive et centrale à Lausanne pour le développement de l'urbanisme lausannois, l'organisation de son espace, de la convivialité urbaine et des échanges de tout type, notamment la circulation des transports publics et privés. L'aménagement de la Riponne a des conséquences sur tout le tissu urbain du centre de la cité au sens large. Aujourd'hui – et c'est le moins que l'on puisse dire – cette place ne répond nullement aux besoins de la population de la ville. Sur le plan esthétique comme sur celui de l'aménagement de l'espace, cette place s'apparente à un désert. Elle constitue sans aucun doute un échec patent dans l'organisation du cœur de la cité. Au lieu d'ouvrir une discussion et de faire des propositions pour

(re)donner à la Riponne une fonction et une place dans la vie de la cité, la Municipalité veut prolonger le statu quo jusqu'en 2059. Or, à ce jour, rien ne justifie une telle prolongation, si ce n'est la demande faite par la société anonyme Parking Riponne, et le préavis municipal ne contient aucun argument objectif à cet égard.

Pour la minorité de la commission, la prolongation du droit distinct et permanent de superficie pour la société anonyme Parking Riponne est, à ce stade, un non-sens à plusieurs niveaux :

- Cette prolongation serait nécessaire, selon le préavis, pour amortir les investissements consentis pour les travaux indispensables liés aux aménagements de la Riponne en rapport avec l'arrivée du m2. Ces travaux, pris en charge financièrement à hauteur de Fr. 2,7 millions par ladite société anonyme, selon les indications fournies à la commission, sont intervenus en 2007/2008 et peuvent être entièrement amortis dans les 20 ans qui viennent, soit dans la durée existante du droit de superficie, jusqu'en 2039. De surcroît, le point 3.1 du préavis ne fait pas apparaître des aménagements particuliers en faveur de la collectivité, si ce n'est le remplacement de l'édicule (et encore, mais admettons...), édicule que d'ailleurs la Commune pourrait fort bien payer, le cas échéant, et décider ainsi du type d'édicule qu'elle souhaite mettre en place. Les autres aménagements ne concernent que le parking et son exploitation (W.-C., escalators, etc.).
- Cette prolongation, décidée en 2009, bloque tout projet futur (et même pour un futur hélas lointain ! soit à partir de 2039) de réaménagement de la place de la Riponne, dans la mesure où, pour des raisons structurelles, l'existence d'un gigantesque parking au sous-sol (quatre niveaux en sous-sol et une capacité du parking de 1190 places) limite fortement la possibilité de construire en surface, avec des aménagements de qualité. Relevons que, jusqu'en 2039, il sera toujours possible de réfléchir à une prolongation du droit distinct et permanent de superficie pour ce parking souterrain : entre-temps, des réflexions sérieuses pourront être menées sur l'avenir de la Riponne et la Municipalité peut toujours revenir avec un nouveau préavis pour la prolongation, s'il y a un besoin réel.
- Cette prolongation fait fi de la nécessaire remise en cause du trafic automobile au centre ville (bruit, accidents, pollution). L'existence même d'un méga-parking au centre de Lausanne constitue en soi un appel pour le trafic automobile, ce que ne manque pas de vanter la société Parking Riponne SA sur son site : « *Sa capacité de 1190 places permet en général de trouver une place libre au centre de Lausanne.* »
- Comment peut-on aujourd'hui prévoir, jusqu'en 2059, le maintien d'un parking souterrain d'une telle ampleur pour des voitures au centre de la cité, alors même que le pétrole se fait de plus en plus rare, que la mobilité douce s'impose comme du reste la priorité absolue aux

transports publics (bus, tram, métro) et qu'il y a urgence à combattre toutes les formes de pollution liées au trafic de voitures. Ce préavis va à l'encontre des prétentions municipales d'agir dans le cadre du « développement durable ».

**Le président :** – Je propose de donner d'abord la parole à M<sup>me</sup> Zürcher pour le rapport de majorité, et après à M. Dolivo pour le rapport de minorité, en ouvrant la discussion.

**M<sup>me</sup> Anna Zürcher (Soc.), rapportrice de majorité :** – Je n'ai pas d'autre commentaire, Monsieur le Président.

**Le président :** – Fort bien. Monsieur le rapporteur de minorité ?

**M. Jean-Michel Dolivo (AGT), rapporteur de minorité :** – Très rapidement, puisqu'il n'est pas usuel qu'il y ait un rapport de minorité, j'évoquerai l'enjeu de ce préavis.

Actuellement, le Parking Riponne SA est au bénéfice d'un droit de superficie échéant au 25 juillet 2039. Le préavis propose sa prolongation de vingt ans, soit jusqu'au 25 juillet 2059. On est, c'est le moins qu'on puisse dire, dans la prospective. C'est un peu de la science fiction !

Malheureusement, tel qu'il est proposé, le projet de prolongation du droit de superficie marquera tout développement futur d'une place centrale pour les Lausannoises et les Lausannois, la place de la Riponne, ainsi que des transports publics et privés, en fait de la mobilité au centre de la ville.

C'est pourquoi la minorité, composée des collègues Verts et d'A Gauche Toute !, a décidé de faire un rapport. L'enjeu derrière cette prolongation du droit de superficie est important.

Nous reviendrons dans le débat sur les raisons de notre opposition à cette prolongation, mais j'aimerais d'ores et déjà dire que le seul argument avancé par la Municipalité, c'est que des aménagements ont été réalisés à l'occasion de la construction du m2 à la place de la Riponne, et que la société propriétaire du parking souhaite, en échange, prolonger de vingt ans ce droit de superficie. Il nous paraît que cette « contre-prestation » que la Municipalité offre au Parking Riponne SA prêterite les intérêts publics. Elle prêterite la situation future du centre de la Ville pour les Lausannois et les Lausannoises, et le réaménagement de cette place, qui comme chacun sait, est une catastrophe du point de vue urbanistique et de la convivialité.

D'autres collègues interviendront, mais voilà pourquoi nous avons décidé de déposer un rapport de minorité.

*Discussion*

**M<sup>me</sup> Martine Fiora-Guttmann (LE) :** – Le parking de la Riponne est un élément essentiel de l'attractivité du centre ville. Il est bon de rappeler que ce parking a été financé par

les commerçants, pour les commerçants et les habitants du centre de notre cité. Il offre aujourd'hui 1190 places, très fortement occupées, et ce sont ainsi autant de véhicules qui ne «squattent» pas des places en surface. La société Parking Riponne SA a effectué de nombreux et importants investissements et c'est une des raisons pour lesquelles une extension de vingt ans du droit de superficie est aujourd'hui demandée. Sans ouvrir le débat sur les moyens de locomotion privés, il est illusoire d'imaginer que la voiture disparaîtra de notre environnement. En revanche, ces dernières seront très certainement mues par d'autres moyens que le pétrole, vraisemblablement plus petites, mais en tout état de cause, auront toujours des lieux de stationnement.

Pour certains, 2039 est encore loin. Mais pour des objets de cette nature, les planifications sont faites longtemps à l'avance, et il m'apparaît parfaitement judicieux de permettre à Parking Riponne SA d'amortir sur des durées plus longues les lourds investissements consentis.

D'aucuns argumentent également que la Ville pourrait rembourser une partie des investissements consentis. Mais au vu de la situation financière de Lausanne, augmenter de façon continue la dette n'est pas raisonnable.

Comme indiqué dans le rapport de majorité, Parking Riponne SA est source de profit pour notre ville, ce qui, dans les temps qui courent, n'est de loin pas négligeable. Rappelons aussi que la présence même de ce parking permet à de multiples activités d'avoir un avenir au centre ville. Je pense ici aux commerçants, aux restaurateurs, aux hôteliers, aux bijoutiers, j'en passe et des meilleurs.

Il faut aussi relever le fair play qui prévaut dans les relations entre les Autorités de notre ville et Parking Riponne SA. La demande de prolongation de vingt ans du droit de superficie est raisonnable et au vu de l'importance du parking pour l'animation du centre ville, moi-même, mais surtout Lausanne-Ensemble, vous recommandons d'accepter ce préavis.

**M. Yves Ferrari (Les Verts):** – Aujourd'hui, vous êtes appelés, M. Dolivo l'a dit, à vous prononcer aussi sur un rapport de minorité, ce qui n'arrive pas tous les jours. L'objet qui nous est soumis nous place face à un choix. Un choix que nous devons prendre aujourd'hui, et qui ne nous concernera probablement pas directement, mais concernera nos enfants, voire, pour certains, leurs petits-enfants.

Prendre aujourd'hui la décision de figer la place de la Riponne et son parking pour de nombreuses années ne semble pas entrer dans ce que la Ville aime appeler du «développement durable», à savoir agir aujourd'hui sans hypothéquer l'avenir de ceux qui nous suivront. En faisant le choix de prolonger de vingt ans le droit de superficie, nous hypothéquons les possibilités de nos successeurs de faire quelque chose d'intéressant sur cette place.

D'autre part, les normes OPAir en ville sont largement dépassées depuis plusieurs années; Lausanne a consenti à

coups de millions à réaliser un m2, et une de ses stations se situe précisément à la Riponne. Prolonger ce droit de superficie empêchera la Ville d'interdire que les voitures entrent en ville et aillent au parking – ce qu'a dit M<sup>me</sup> Fiora-Guttman est juste, il faut que nos commerces vivent – mais l'empêchera aussi de faire un tri plus sélectif de celles-ci sur la base de leur lieu d'origine. Habiter Sous-Gare ou à la Sallaz, et venir en voiture au centre pour se rendre dans les commerces, me paraît, au vu des millions investis pour le m2, assez peu «durable».

Certes, on ne peut pas savoir si les voitures existeront toujours en 2039. Il y a ceux qui pensent que la technologie résoudra tous les problèmes, M<sup>me</sup> Fiora-Guttman en fait partie. Je ne peux pas lui dire qu'elle a tort, je n'en sais rien, nous verrons en 2039. Néanmoins, prolonger aujourd'hui ce droit de superficie, c'est s'assurer que rien ne se fera à la Riponne. Il n'est même pas possible de prévoir un certain nombre de pieux, dans la perspective d'un aménagement futur, par exemple construire... Construire, non, parce que les Verts sont rarement pour construire quelque chose... Mais peut-être mettre un peu de verdure, dont on sait que c'est lourd et que ça pose divers problèmes. On ne peut pas, aujourd'hui. Que devons-nous faire? Si nous souhaitons renforcer la dalle, nous devons négocier quelques places de parc de plus avec Parking Riponne SA de façon à renforcer cette dalle. Et nous devons supporter ce parking dix ans de plus, voire vingt.

On parle d'investissements lourds. Je ne suis pas sûr qu'on puisse véritablement user de ces termes, au vu des travaux réalisés. Si un argument est l'endettement de la Ville, alors ne nous en chargeons pas. Vendons aux privés tout le territoire lausannois, et laissons-leur la gestion! (*Rumeurs.*)

Quant à l'avenir des diverses activités, notre Conseil a voté il y a quelques temps un plan pour la culture à Lausanne, qui utilisera peut-être l'ancien cinéma Romandie, actuellement vide. L'Administration lausannoise serait peut-être aussi intéressée à réserver quelques places de stationnement. Or aujourd'hui, elle se prive de moyens de négocier avec Parking Riponne SA et ce, pendant vingt ans supplémentaires. Je trouve cela regrettable.

Les Verts souhaitent que les décisions prises aujourd'hui n'hypothèquent pas le futur et vous invitent donc à refuser le préavis qui nous est présenté.

**M<sup>me</sup> Elisabeth Wermelinger (Soc.):** – L'autorisation d'accorder à la société Parking Riponne SA une prolongation du droit de superficie de vingt années supplémentaires, donc jusqu'en 2059, sera soutenue par le groupe socialiste lausannois.

Deux éléments ont prévalu dans notre décision. D'une part, Parking Riponne SA a financé des aménagements liés au m2, pour un montant de Fr. 2,7 millions. D'autre part, les redevances versées par cette société à la Ville de Lausanne atteignent environ Fr. 370'000.–, sans oublier ses impôts, à hauteur de quelque Fr. 1,3 million par année.

Par ailleurs, le groupe socialiste estime que cette prolongation ne bloque pas tout projet futur, contrairement à ce que soutient notre préopinant. Certes, des problèmes structurels sur la place de la Riponne limitent actuellement certains aménagements en surface. Mais nous restons convaincus que si un vrai projet est proposé pour l'aménagement de cette place, des solutions seront trouvées afin d'en permettre sa réalisation.

Pour ma part, habitante de l'avenue de France, une rue inondée de voitures à journée faite – je déclare mes intérêts, je n'ai pas de voiture, je n'aime pas les voitures – je préfère des véhicules parkés en sous-sol plutôt que de les voir dans les rues.

De plus, une grande activité commerciale au cœur de notre ville, avec notamment les centaines d'emplois qui y sont liés, restera possible avec une forte offre de transport publics, mais aussi avec le transport collectif individuel de type « Mobility », ou encore, effectivement, des transports individuels. Dans ce sens, le parking de la Riponne répond réellement à cette offre mixte, alliant transport collectif et privé.

Le groupe socialiste acceptera les conclusions de ce préavis et vous invite à faire de même.

**M. Vincent Rossi (Les Verts) :** – Selon ces derniers arguments, ainsi que ceux de M<sup>me</sup> Guttmann, refuser de prolonger de vingt ans le droit de superficie menace l'existence du parking et veut remettre les voitures dehors. Ce n'est pas le cas. Simplement, il faut nous donner la liberté de pouvoir choisir, en 2039, ce que nous voulons faire à cet endroit. Cela ne remet aucunement en cause ce parking ni le commerce à Lausanne.

**M<sup>me</sup> Graziella Schaller (LE) :** – Je rebondis sur l'idée de M. Ferrari de filtrer les voitures qui iraient se parker à la Riponne. Je ne sais pas quelle était son intention, mais je me suis sentie personnellement touchée. J'habite Sous-Gare et j'apprécie beaucoup de pouvoir utiliser le parking à la Riponne, malgré le métro. C'est illusoire de penser qu'on peut dynamiser le commerce au centre ville si les acheteurs doivent porter leurs courses à la main. Il faut donc accepter la coexistence des différents modes de transport. J'espère que vous ne filtrerez jamais les voitures pour éviter que les gens extérieurs à Lausanne utilisent le parking.

En revanche, nous devons garder à l'esprit qu'il ne faut pas hypothéquer l'avenir de la Riponne. Mais ce parking est absolument nécessaire aux Lausannois qui ont envie d'aller faire leurs courses en ville et veulent pouvoir les ramener chez eux ensuite.

**M. Ulrich Doepper (Les Verts) :** – Si cette assemblée partage une préoccupation, c'est bien celle de notre impact excessif sur l'environnement. En tout cas, c'est l'impression qui se dégage à la lecture de notre ordre du jour.

Le problème est tellement vaste qu'on peut s'y attaquer par tous les côtés. Il y a ceux qui se bercent d'espoir ou d'illusions, et qui pensent que les problèmes se régleront d'eux-mêmes, ou que le progrès technique éliminera les inconvénients du progrès technique. Les dérèglements ne sont que passagers. Il y aura toujours des voitures, n'est-ce pas ? Partout, n'est-ce pas ?

Nos Autorités ne restent pas les bras ballants. A la consommation boulimique d'énergie et d'espace de notre société, elles répondent par une politique d'aménagement du territoire, par des projets d'agglomération, par une mobilité intelligente, multimodale. La fin du pétrole peut advenir, nous sommes prêts !

Mais je pense à mes enfants qui arrivent aujourd'hui au seuil de l'âge adulte, à cette génération qui aura mon âge en 2039, à la date où échoit l'actuel droit de superficie de ce parking. Ce Conseil va peut-être le prolonger de vingt ans, jusqu'à ce que mes enfants soient vieilles, et priver une génération supplémentaire de la possibilité d'enfin reprendre possession de cette place.

Je vous recommande de voter non à la conclusion 2 de ce préavis et je demande le vote nominal, pour le Bulletin et pour les générations à venir. La Société Parking Riponne SA a le droit de retrouver son investissement : payons-la ! Ce Conseil veut-il vraiment prolonger le DDP pour un coup de peinture, un pavillon au toit bleu, quelques W.-C. et un escalator privé sur un étage ? Ne privons pas une génération de plus de la chance de redessiner l'affreuse Riponne. Ne décidons pas ce prolongement à la hâte – au rabais ! – sans poser globalement la question du stationnement dans l'hypercentre de la ville, au Tunnel, à la Cité.

Chaque franc dépensé pour ce parking, dans un des endroits les plus accessibles de la ville, est un franc qui concurrence nos transports publics ; chaque année ajoutée à ce DDP est une année de purgatoire de plus pour cette ville.

*(Rumeurs.)*

**Le président :** – Merci, Monsieur Doepper. Demandez-vous le vote nominal pour les deux conclusions ou pour une seulement ?

**M. Ulrich Doepper (Les Verts) :** – Pour la conclusion 2.

**Le président :** – Etes-vous soutenu par cinq conseillers ? Oui. Ce sera donc fait ainsi.

**M<sup>me</sup> Magali Zuercher (Soc.) :** – Nous sommes d'accord sur le constat qu'il y a urgence à combattre toutes les formes de pollution de l'air et du bruit, dont celles qui découlent du trafic individuel. Mais nous ne sommes pas du tout d'accord sur les mesures.

Je m'étonne que personne ne parle du stationnement en plein air, que nous avons pourtant sous les yeux tous les

jours! Il y a là aussi du potentiel pour supprimer des places. Elles sont légion dans le secteur Tunnel, Château, Cité, Pépinet, place du Nord, rue Pierre-Viret. Une fois ces places libérées, on peut requalifier l'espace public. L'espace qui serait libéré à la place de la Riponne est en souterrain. Donc ce sont deux choses complètement différentes.

Je déclare aussi mes intérêts: j'habite le quartier Sous-Gare et j'utilise le m2. Je souhaiterais aussi que la place de la Riponne devienne autre chose. Nous avons vu aujourd'hui qu'il est possible de discuter avec les propriétaires du parking, bénéficiaires du DDP. Il n'est donc pas exclu, si le DDP est prolongé, de revoir l'aménagement de la place, et notamment la surface. Il y a aussi des pistes par rapport à la structure, qu'on peut aussi revoir. C'est pourquoi nous déposerons un postulat demandant le réaménagement global de la place de Riponne, du Palais de Rumine jusqu'au front sur la rue du Tunnel, du bâtiment administratif de la Riponne jusqu'au musée Arlaud. Cette réflexion porte aussi sur la réorganisation du trafic sur la place. Du transit y passe, on peut se demander si ça a vraiment un sens. Une réflexion doit se faire sur les bâtiments qui entourent la Riponne, et englober le réaménagement de la place.

La Ville peut mettre là Fr. 2,8 millions. Cela permet déjà beaucoup de réaménagement de l'espace public. La réponse à mon interpellation «Un coup d'accélérateur aux zones 30 Sous-Gare» (cosignée par M. Vincent Rossi)<sup>8</sup> mentionne qu'une zone 30 coûte entre Fr. 40'000.– et Fr. 100'000.–. Tous les projets de réaménagement des places libérées en surface pourraient utiliser cet argent.

Je vous invite à soutenir le préavis de la Municipalité ainsi que notre postulat, le moment venu.

**M. Jean-Michel Dolivo (AGT):** – J'aimerais dire à celles et ceux qui seraient tentés de soutenir la majorité et d'accorder cette prolongation du droit de superficie, qu'ils ne prennent pas en compte un argument très important. Jusqu'en 2039, c'est-à-dire dans les trente ans qui viennent, il sera toujours possible de réfléchir à une prolongation du droit distinct et permanent de superficie pour ce parking souterrain. Entre-temps – M<sup>me</sup> Magali Zuercher a raison – il sera nécessaire de réfléchir sérieusement sur l'avenir de la Riponne. La Municipalité pourra nous présenter, je l'espère, un préavis sur l'aménagement de cette place, pour en faire réellement le centre de la ville, attractif pour les Lausannoises et les Lausannois.

Il reste trente ans, Madame Zuercher, pour que cette place retrouve aux yeux des Lausannoises et des Lausannois ce qu'elle était auparavant: une place qui centralisait les échanges commerciaux, individuels, personnels, sociaux. C'était très important et cela le reste aux yeux des Lausannois et des Lausannoises.

<sup>8</sup>BCC 2008-2009, T. II (N° 10), p. 91.

Deuxièmement, et vous le savez bien, si nous prolongeons ce DDP de vingt ans, vous hypothéquez vingt ans de plus la transformation de cette place. Il est certain que la prolongation du droit de superficie limitera fortement son réaménagement en surface. Cela nous a été dit à plusieurs reprises à propos de la construction ou de la transformation de bâtiments, ou d'autres projets évoqués dans des débats différents, ces derniers mois ou années. Cet effet durera jusqu'en 2059! Aujourd'hui, c'est déjà bloqué jusqu'en 2039.

Je m'étonne aussi d'un argument que vous avez avancé, Madame Zuercher, sur le fait qu'il s'agit de places de parking en sous-sol. En effet, c'est mieux qu'en surface. Là, je vous donne raison. Mais ça ne veut pas dire que des places de parking en sous-sol n'infèrent pas de circulation au centre de la ville: le trafic automobile est à la surface, que je sache. A moins que vous ne prévoyiez un tunnel, mais ce n'est pas, je crois, dans vos projets!

C'est «moins pire» qu'un parking à la surface, mais cela reste extrêmement négatif du point de vue environnemental, et aussi du point de vue de l'accent qui doit être mis sur le développement des transports publics.

Quelle mesure prendre pour aller dans ce sens? Je n'ai pas de réponse. Mais j'espère qu'en 2039, les Autorités de cette ville auront trouvé des réponses correspondant aux intérêts des Lausannois, dans le respect de l'environnement et de la protection de l'air et contre le bruit. Ce sont des protections élémentaires face à la détérioration du cadre naturel, de l'environnement en général.

Cette affaire n'a pas de sens du point de vue de l'aménagement de la ville, sinon de bloquer de manière indue une place qui doit être débloquée à partir de 2039 pour en faire quelque chose d'autre. C'est aussi largement l'avis de la population lausannoise.

**M. Yves Ferrari (Les Verts):** – J'ai été interpellé par M<sup>me</sup> Schaller et je souhaite lui répondre. Ce rêve de vivre en ville sans voiture, je le vis. Et je le vis plutôt bien. J'ai une famille, nous avons deux enfants. Nous vivons très bien, tout en consommant en ville diverses choses, ça ne pose pas de problème. Je ne juge pas votre comportement, je note que vous n'utilisez pas un moyen de transport parmi les plus performants qui existent actuellement dans une ville européenne, qui nous a coûté plusieurs millions, que nous avons eu plaisir à y investir, parce que c'est un investissement pour le futur. Je regrette que certains membres du Conseil communal ne l'utilisent pas davantage, mais sans porter de jugement.

Si nous étions au terme du DDP, le 1<sup>er</sup> juillet 2009, sans savoir que faire, je voterais probablement une prolongation de quelques années, parce que nous savons, malheureusement, que ce n'est pas encore dans dix ans qu'il n'y aura plus de voitures en ville. Je dis «malheureusement», non en raison des commerces, parce que j'ai envie que les

commerces vivent à Lausanne, ou en fonction des constructeurs d'automobiles, etc. Je le dis par souci de santé publique, en raison des dépassements des normes OPAir que nous connaissons à Lausanne

Un élément me surprend dans la position de M<sup>me</sup> Magali Zuercher. En gros, elle dit : votons ce préavis, ensuite nous verrons ce qu'il est possible de faire pour améliorer la situation. Mais après, justement, on ne pourra plus améliorer grand-chose, et pas sans nouvelle négociation ! J'admets que nous nous entendons bien avec Parking Riponne SA. C'est une bonne chose. Mais une fois que nous nous sommes coupé tout moyen de négociation, la société aura beau jeu de nous imposer une rallonge de trente ou quarante ans, à cause des problèmes que nous leur aurions créés durant ce réaménagement. Il me semble que c'est l'envers du bon sens que d'accepter quelque chose pour réfléchir ensuite à ce qu'on peut faire. Vous auriez raison, Madame Zuercher, s'il fallait prolonger demain ce DDP. En l'occurrence, c'est dans trente ans. Trente ans, c'est suffisant pour élaborer un projet ! Et si vraiment nous ne parvenons pas à nous mettre d'accord – en plus, ce ne sera probablement pas nous, mais peut-être nos enfants et même, dans cinquante ans, nos petits-enfants –, nous serons en 2035 ou 2036.

Nous ne pouvons pas hypothéquer l'avenir des futurs citoyens et nous devons y réfléchir en 2009 plutôt qu'en 2039. Je vous encourage donc à refuser au moins la conclusion 2 de ce préavis.

**Le président :** – Une douzaine d'intervenants sont encore prévus. Parmi ceux-ci, M<sup>me</sup> Zamora, qui doit nous quitter bientôt. Vous restez. Bien.

**M. Giampiero Trezzini (Les Verts) :** – J'ai bondi et je rebondis. Un passage de l'intervention de M<sup>me</sup> Fiora-Guttmann a retenu mon attention. Je la cite : « Il est inimaginable que la voiture disparaisse de notre environnement. » Eh bien, pour ce qui me concerne, je pense que l'environnement favorable à l'être humain est en train de disparaître ! Il disparaîtra largement à cause de la voiture et de l'utilisation démesurée du pétrole et de ses dérivés.

Une autre observation me vient en écoutant les interventions sur la voiture sous terre ou en surface. Pour moi, une bonne voiture est une voiture qui n'a pas été construite. Et pas une voiture qui occupe l'espace, qu'elle soit en mouvement ou pas.

Nous pourrions nous mettre lentement à réfléchir à ce que nous faisons, et s'il faut vraiment une voiture pour aller en ville acheter un sac Vuitton.

*(Exclamations.)*

**M. Jean-Luc Chollet (UDC) :** – Les interventions que nous venons d'entendre démontrent à quel point il est difficile de faire de la futurologie, puisque chacun est libéré du fardeau de la preuve.

M. Dolivo a un mérite, il avoue qu'il ne sait pas si dans trente ans, il y aura encore des véhicules individuels ou pas. M. Doepper nous dit qu'il n'y aura plus de voitures. Je rappelle que les transports individuels ont toujours existé ! Dans le temps, c'était le char et le cheval, ensuite la Riponne a été une place de parc en surface. Dans trente ans, sans vouloir regarder dans la boule de cristal, les transports individuels existeront encore, mais d'une façon incomparablement plus propre. Ou alors c'est faire fi de tous les progrès techniques et de tout espoir dans les futurs modes de propulsion « propres ». Dire qu'il n'y aura plus de véhicules individuels me paraît un peu fort de tabac.

D'autre part, un droit distinct et permanent de superficie dure entre cinquante et nonante-neuf ans, et assez couramment nonante ans. L'erreur de la société Parking Riponne SA, il y a quarante ans, a été de ne pas prévoir nonante ans dès le départ. Ça ne poserait pas problème aujourd'hui.

La place de la Riponne est en effet un désert un peu navrant. Elle le reste malgré les modifications réalisées il y a une quinzaine d'années, où l'espace dévolu aux voitures a été considérablement restreint. Rappelez-vous la Riponne jusqu'au début des années 1990, on en est bien revenu. Il y a une différence fondamentale entre construire quelque chose de nouveau ou remodeler cette surface, y amener plus de convivialité, plus d'espaces verts. Cela ne constituerait pas une charge insupportable pour la dalle. Donc il ne faut pas se bloquer et dire qu'on ne va pas améliorer la convivialité de cette place, parce que statiquement, ce n'est pas possible... C'est une question de volonté politique. Nous pouvons tous réfléchir à rendre cette place un peu plus conviviale.

**M. Nicolas Gillard (LE) :** – Je pourrai abrégier mon intervention, suite à celle de M. Chollet.

Je me contente de relever que selon M. Doepper, Lausanne est un purgatoire. J'avais cru comprendre que c'était une ville agréable à vivre. Je suggère à M. Doepper, pour les prochaines élections, d'utiliser ce terme de « purgatoire » pour la campagne de son parti, je pense que cela fera très plaisir à ses responsables. Pour ma part, je n'ai pas le sentiment de vivre dans un purgatoire.

J'entends M. Trezzini dire qu'il faut commencer à agir. J'ai l'impression de vivre dans la Ruhr, dans une ville industrielle et polluée, où rien n'aurait été fait. Mais la Ville de Lausanne favorise les transports publics ! Elle tente de contenir la circulation ! Vous verrez bientôt des projets où deux rues très importantes en termes de trafic seront fermées ! C'est un leurre de dire aux Lausannois qu'il est indispensable de garder la liberté sur ce parking pour favoriser les transports publics. Vous êtes en train de dire qu'il faudrait les supprimer, si je vous entends bien.

Enfin, une dernière remarque. J'ai entendu M. Doepper parler d'un coup de peinture qui aurait été passé par la société du parking. En 1997, Fr. 10 millions ont été investis

dans l'augmentation des places de parc requise par la Municipalité, plus Fr. 2,7 millions investis récemment. En tout, cela fait Fr. 12,7 millions, ce n'est pas ce que j'appelle un coup de peinture. Pour une société commerciale qui exploite un parking, une perspective sur quarante ou cinquante ans, c'est usuel. Sans compter, comme l'a dit M. Chollet, que cette prolongation n'hypothèque absolument pas le réaménagement de la place.

Je prends acte, comme l'a dit M. Ferrari, que son parti n'aime pas beaucoup construire. J'imagine que quand il envisagera un réaménagement de la place, ce ne sera pas pour y installer 3500 logements. Ceux-ci nécessiteraient des pieux, qui impliqueraient une nouvelle négociation avec le Parking de la Riponne.

**M<sup>me</sup> Martine Fiora-Guttman (LE) :** – J'aimerais rappeler, comme certains de mes préopinants, que c'est la Municipalité qui peut se poser la question d'un aménagement de la place. Pas le parking. Aujourd'hui, à ce que je sais, ce n'est pas le parking de la Riponne qui gère les places pour les maraîchers du mercredi et du samedi. J'imagine donc que c'est la Municipalité.

J'aimerais répondre à M. Trezzini. Pas sur Vuitton, parce que ce qu'il a dit est une peccadille, mais pour rectifier les propos qu'il me prête... J'ai le texte devant moi, j'ai dit : « Il est illusoire d'imaginer que la voiture disparaîtra de notre environnement. »

**M<sup>me</sup> Andrea Egli (AGT) :** – Je réagis à ce que j'ai entendu tout à l'heure. Je me demande pourquoi on parle de places en surface. Ce projet n'a aucune influence sur celles-ci. Elles ne diminueront pas, et j'espère qu'elles n'augmenteront pas. Cela n'a rien à voir avec la prolongation ou non de ce droit de superficie.

D'autre part, Parking Riponne SA, ce ne sont pas des mécènes. Ce sont des investisseurs. S'ils ont investi, c'est parce que cela rapporte, ce n'est pas pour le bien de la communauté. Autrement, ils ne l'auraient pas fait, il ne faut pas se leurrer.

**M<sup>me</sup> Solange Peters (Soc.) :** – Je reviens sur quelques arguments qui ont dicté la position du groupe socialiste. Le groupe socialiste partage les préoccupations environnementales et relatives à la qualité de vie à Lausanne émises par les Verts et A Gauche toute ! Pour preuve, nos multiples interventions concernant la gestion du trafic et la mobilité douce dans cette ville. Dans le cas particulier, il s'agit d'avoir une vision la plus objective possible de l'évolution et des besoins futurs de cette ville pour les trente à soixante années à venir.

Quand on parle des places de stationnement en surface, ce n'est pas en relation avec une éventuelle fermeture du parking, mais afin de mettre des priorités là où elles semblent urgentes. En effet, si quelque chose peut influencer la qualité de vie des habitants du centre ville, il s'agit des places

en surface plus que des places souterraines ; il faut donc s'atteler à cette tâche en priorité.

Ce n'est pas une mission simple ; chaque fois qu'on vote un préavis impliquant des travaux modifiant l'espace en surface, certains s'acharnent à compenser chaque place. Parfois même, c'est une condition d'acceptation du préavis. C'est dans nos mœurs de remplacer une place en surface par une place en surface. Eliminer le stationnement en surface figure parmi les grands travaux des vingt à trente ans à venir.

Par rapport au but auquel nous espérons parvenir, une ville totalement sans voiture, certains soutiennent que les gens viennent en ville pour acheter des sacs Vuitton. Je vois tous les jours des personnes dont la mobilité est très réduite venir en voiture faire quelques achats en ville. Elles ne pourraient pas prendre les transports publics, avec des changements. Ces gens n'achètent pas des sacs Vuitton...

Le groupe socialiste déposera un postulat ou une motion sur la place de la Riponne. Contrairement à ce qui a été dit, il nous semble important que des modifications y soient faites. Pas dans trente ans, mais ces années prochaines. Ces modifications nécessiteront probablement des discussions approfondies et tout en nuances avec les propriétaires du parking. Si, dans cet intervalle, une excellente idée imposant le comblement du parking devait émerger, il faudrait négocier avec Parking Riponne SA et cela coûterait très cher à la Ville. Mais quand le droit de superficie prendra fin, le rachat du bâtiment ainsi que la conséquence financière de la fermeture du parking coûtera aussi très cher. Si une excellente idée devait surgir, dans cinq, dix, quinze, trente ou cinquante ans, nous la considérerons avec la plus grande attention, évidemment aussi sous l'angle économique.

J'en viens aux Fr. 2,8 millions qui incomberaient à la Ville si elle devait prendre en charge les travaux réalisés à ce jour. Nous sommes dans une période où chaque prestation, chaque investissement est discuté à la lumière des priorités de l'agenda et des dépenses incontournables. S'il s'agit d'hypothéquer plusieurs prestations et investissements pour un projet inexistant aujourd'hui, susceptible d'être discuté en tout temps, c'est un mauvais choix dans la conjoncture actuelle et pour l'avenir budgétaire de la Ville.

**M. Philippe Mivelaz (Soc.) :** – M<sup>me</sup> Peters a dit beaucoup de choses que je voulais dire. Je commence cependant par une déclaration d'intérêt : je dispose d'une carte me permettant de stationner gratuitement les mardis soirs de Conseil. Et j'envoie ce petit message personnel à Yves Ferrari : je peux te ramener, comme la dernière fois ; entre voisins, il faut savoir s'entraider ! (*Rires.*)

Toutefois, je voudrais m'inscrire en faux contre cette notion de convivialité qui présuppose que les aménagements urbains feraient tout. Qu'on le veuille ou non, la place de la Riponne est une place centrale. Les jours de marché, c'est une place très conviviale, et cela dépend surtout des gens

qu'on y rencontre. Non, les aménagements urbains ne font pas tout.

Pour le groupe socialiste, c'est une question de priorité. Nous avons soutenu l'idée d'un tram en surface, parce que cela nous force à faire des choix sur la mobilité en ville. Pour le moment, le Parking de la Riponne, c'est des places en sous-sol, et les supprimer n'est pas une priorité.

**M. Jacques Pernet (LE):** – M. Ferrari nous a parlé de ses enfants et petits-enfants. Je partage le même souci pour les miens et je désire leur transmettre une ville qui leur permet aussi de se déplacer et de faire leurs emplettes en famille, avec la voiture.

Je ferai un parallèle avec nos pères ou même nos arrière-arrière-grands-pères, lorsqu'il a fallu condamner l'un des plus beaux coteaux de notre région pour y construire une gare. A l'époque des trains à vapeur, une gare était tout aussi polluante que ce que nous avons aujourd'hui. Aujourd'hui, qui se plaindrait de l'emplacement de la gare et de son utilité? Il en va de même pour un parking au centre ville, n'en déplaise à certains ici.

Monsieur Dolivo, dans trente ans la voiture sera certainement beaucoup moins polluante qu'aujourd'hui et ne sera peut-être plus polluante du tout, si tout va bien. Donc je réfute votre argument.

Quant à M<sup>me</sup> Eggli, elle dit que la société du parking fait du bénéfice. C'est vrai, mais il semble aussi qu'elle paie Fr. 2,3 millions d'impôts. Ce n'est pas négligeable. Cela nous permet de subvenir à beaucoup de besoins de la population nécessiteuse de cette ville.

**M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.):** – On a dit beaucoup de choses sur la place de la Riponne, que certains voient perturbée actuellement par un parking. Je voudrais rappeler à ceux qui n'ont peut-être pas une mémoire historique que les problèmes de la place de la Riponne sont plus que centenaires. Son aménagement est un problème récurrent depuis en tout cas une centaine d'années. J'en veux pour preuve une citation tirée d'une intervention dans ce Conseil, que je vous lis: «La Riponne est malheureusement, sauf les jours de marché, une place morte.» Cette citation date de 1937, bien avant le parking souterrain. L'aménagement de cette place est un problème à peu près permanent, ainsi que son affectation. A l'époque, la question était de savoir si on y faisait une salle de spectacle.

La discussion sur la prolongation de ce droit de superficie nous plonge dans une difficulté: nous avons un débat sur les parkings à Lausanne, mais ce n'est pas directement l'objet dont nous devons traiter. La Municipalité a conclu des négociations, et les adversaires des voitures, ou les visionnaires qui envisagent les choses à trente ans – j'ai bien entendu que M. Ferrari voterait actuellement sans doute la prolongation du droit – feraient mieux de présenter à notre Conseil une initiative demandant d'orienter à l'ave-

nir la politique dans leur sens. Ce serait préférable à une guerre contre ceux qui soutiendront tout à l'heure la prolongation du droit de superficie.

L'aménagement de la place, y compris dans la partie que le parking occupe actuellement, est possible durant la durée du droit, pour autant qu'il y ait un motif pour exproprier. Comme dans tous les droits de superficie qui nous sont proposés, il est indiqué comment s'indemnise le retour anticipé en cas d'expropriation. Il me semble que nous menons un combat qui n'est pas vraiment celui que le rapport-préavis nous conduirait normalement à avoir.

**M. Laurent Guidetti (Soc.):** – M. Rastorfer m'a déjà un peu coupé l'herbe sous les pieds. Je voulais aller dans le même sens. En effet, le casse-tête urbanistique date, bien avant la réalisation du parking en 1973, de la création du Palais de Rumine – dont l'architecture ressemble un peu à celle du parking d'ailleurs! – et de la destruction de la Grenette, dans les années 1930. Le parking est en sous-sol, la surface est complètement libre. En 1992, la Municipalité – M. Brélaz était à l'époque municipal des Services industriels, je crois – lançait un concours pour une fontaine, à l'endroit précis où le parking de la Riponne avait été renforcé, si je ne m'abuse pour accueillir un char Léopard lors d'une exposition entre 1970 et 1980. M. Brélaz avait dit aux concurrents déboutés qui avaient osé sortir du périmètre que de toute façon, ne serait réalisé que ce qui y était strictement inclus. Déjà à l'époque, et chaque année depuis lors, des diplômés de l'EPFL traitent du réaménagement de la place de la Riponne, de constructions à ses abords, de suppression de la circulation sur la place. Ça, c'est la question urbanistique.

Concernant la politique du stationnement, j'entends tous les arguments, et je suis assez d'accord. Je n'ai moi-même pas de voiture, ma famille compte quatre personnes, et je m'inscris tout à fait dans ce qui a été présenté comme l'écolo parfait tout à l'heure. Néanmoins, la voiture est une réalité pour bien des gens et le meilleur moyen de se doter d'une politique de stationnement, c'est de répondre au postulat Doepper et non de balancer une réponse à l'emporte-pièce en refusant ce préavis, qui traite de tout à fait autre chose. C'est un préavis technique. J'espère qu'entre 2039 et 2059, il ne se passera pas grand-chose, parce que le problème aura été réglé d'ici là. Aucun bon projet ne doit attendre 2039. J'attends alors de nos alliés populistes et Verts un soutien aux propositions socialistes, constructives, qui permettront de régler ces problèmes urbanistiques et de stationnement.

**M. Axel Marion (LE):** – Je ne serai pas long, le débat a déjà bien duré, mais je désire répondre à M<sup>me</sup> Eggli. Le discours anti-investisseurs que vous tenez ne m'étonne pas, provenant de votre groupe. Cependant, il faut éviter de confondre investisseur et spéculateur. Sans investisseurs, notre société aurait bien de la peine à tourner. Les entreprises investissent dans le domaine privé, certes pour dégager un petit peu de bénéfice, mais aussi pour le réinvestir. C'est très important.

J'ai entendu avec beaucoup d'intérêt le projet socialiste de déposer un postulat ou une motion sur le réaménagement de la Riponne. Cela a été dit, mais il faut le rappeler encore une fois : les sous-sols ne prêteraient pas l'aménagement de la surface de la place. M<sup>me</sup> Zamora pourrait insister dans son intervention et dire qu'il n'est pas question, en prolongeant le droit de superficie souterrain, d'agir au-dessus. De plus, je soutiens tout à fait le groupe socialiste : il ne faut pas attendre 2039 pour agir, il faut le faire maintenant.

Je vois encore un argument : en prolongeant ce droit de superficie, nous pouvons faire des propriétaires du parking des alliés, et les associer de manière plus intelligente et sur un plus long terme au réaménagement de la place. Je songe par exemple aux entrées du parking. Elles sont situées sur une voie de circulation qui mord sur l'espace de la place. On pourrait imaginer, même si je ne suis pas spécialiste, que les entrées du parking soient déplacées. Cela nécessitera certainement plus qu'une négociation avec les propriétaires du parking. Ces discussions seront plus simples si nous pouvons travailler sur un long terme, qui peut ou doit être 2059, mais ne prêterait en aucun cas des travaux à plus court terme.

**M. Roland Ostermann (Les Verts) :** – Lorsqu'il faisait allusion à sa carte gratuite de parcage, est-ce que notre collègue Mivelaz envisageait le vote à bulletin secret ?

Pour moi, l'enjeu n'est pas l'avenir du carrosse des uns ou de la bagnole des autres. Ce qui m'importe, c'est de savoir si nous laissons nos successeurs décider de leur sort vers 2035 ou si nous leur disons aujourd'hui déjà : « Circulez, y a rien à voir avant 2059 ! » Cette dernière prétention me fait horreur. Mais le conditionnement est tel que même les non-automobilistes ont cru devoir mettre une sorte de carte de parcage dans la tribune lorsqu'ils sont venus y parler.

**M. Ulrich Doepper (Les Verts) :** – Je suis curieux de la réponse de M<sup>me</sup> Zamora à la question de savoir si on peut bâtir sur ces quatre dalles supportées par cette forêt de poteaux. J'ai toujours cru le contraire, et c'est ce qu'on m'a toujours répondu.

Dans cette affaire, les socialistes m'inspirent des sentiments mitigés. J'ai entendu le premier témoignage de M<sup>me</sup> Wermelinger, qui parlait seulement de la légitimité de rembourser un investissement et du fait que le parking rapporte, ce qui légitime l'exploitation d'une telle vache à lait. Et la mise en perspective de M. Rastorfer est très précieuse, parce qu'elle stimule l'imagination. En effet, cette ville et cette place nous viennent de l'histoire.

Je ne voudrais pas céder au fatalisme et dire que ce problème, qui a déjà cent ans, en durera encore une fois autant. Ni tomber dans des relents attentistes... Par exemple ceux de M. Guidetti ou de M<sup>me</sup> Peters qui disent qu'on verra bien si quelque chose surgit, manière de dire qu'on se laissera surprendre par l'avenir.

Peut-être me suis-je laissé aller à quelques effets de manches. Je ne voulais pas annoncer la fin de la voiture. Avec vous, elle est bien pratique ! J'aimerais qu'on retienne seulement de ma déclaration qu'on décide de ce prolongement à la hâte, sans avoir examiné vraiment la question de la mobilité, de l'accessibilité du centre et du stationnement, en surface et en sous-sol.

**M. David Payot (AGT) :** – Pour répondre à M. Chollet, qui attend de la technique qu'elle apporte une réponse aux problèmes de consommation d'énergie, je lui demande s'il considère qu'il n'y a pas eu de progrès techniques ces vingt dernières années. Et si oui, où a-t-il vu une diminution de la consommation des énergies électrique ou fossile durant ces mêmes années ? Actuellement, une hausse constante de la production de marchandises compense largement le fait que celles-ci sont moins gourmandes en énergie.

Nous ne voulons pas la fermeture immédiate du parking, nous voulons savoir si les investissements de la société d'exploitation nécessitent un amortissement en cinquante ans plutôt qu'en trente ans. M<sup>me</sup> Peters disait tout à l'heure que ces investissements, le cas échéant, devraient être remboursés par la Commune en 2039. Je me demande, comme solution alternative, quelle serait la hausse de tarifs qui permettrait au parking un amortissement en trente ans plutôt qu'en cinquante ans. S'il y a des aménagements à amortir, pourquoi ne pas demander une contribution aux automobilistes qui trouvent ici une place de parc largement appréciée ?

**M. Yves Ferrari (Les Verts) :** – Merci, Philippe, de me proposer de me raccompagner chez moi. Je suis assez heureux, simplement en montant dans ta voiture – pas tout à fait du même standing que la Jaguar dorée de M<sup>me</sup> Fiora-Guttman (... rires...) – de diviser par deux le CO<sub>2</sub> produit ! Diminuer le CO<sub>2</sub> par personne est une priorité du Parti socialiste, il l'a dit.

Certains affirment que nous aurons des idées avant 2039. J'en prends acte. Mais alors, raison de plus : pourquoi prolonger ce DDP ? Si une proposition émerge avant 2039, ce que j'espère, il faut penser que quand on casse un contrat avec une expropriation, plus le temps restant était long, plus il faut payer. Donc prolonger ce droit parce que ça rapporte un certain montant à la Ville, ça ne tient pas si ensuite il faut casser ce contrat et rembourser tout ce qui aura pu être engrangé. Comme M. Rastorfer, j'essaie de me replacer cinquante ans en arrière, en 1959. Qui pouvait dire alors qu'en 2009 il y aurait autant de véhicules dans les villes et que les autres modes de transports auraient presque disparu, que les trams disparaîtraient pour être reconstruits plus tard – parce que c'est cyclique –, que toute la mécanique se transformerait en électronique ? On n'en savait rien ! Néanmoins, nos prédécesseurs n'ont pas pris des décisions irréversibles.

C'est un des éléments fondamentaux de ce vote : on nous demande aujourd'hui d'hypothéquer l'avenir des futurs

collègues qui siègeront ici et devront prendre des décisions. En réalité, on les empêche de décider! Si ce préavis ne passe pas, j'en serais heureux. Je le serais moins si, en 2036 ou 2037, nos successeurs s'interrogent sur ce que nous avons fait, s'ils doivent garder ce droit pendant encore vingt ans et auraient souhaité que nous leur permettions au moins de faire quelque chose!

Cette possibilité, aujourd'hui, c'est de se dire: regardons... Si un postulat socialiste est déposé pour améliorer la place, je m'en réjouis. Ce serait un peu tard, dommage... Mais je pourrais le soutenir. Jusqu'à présent, M. Doepper l'a dit, toutes les études sur cette place ont conclu qu'il n'était pas possible de faire autre chose à cause de la fragilité de la dalle. M<sup>me</sup> Zamora nous dira peut-être que ce n'est pas le cas. Je me réjouis. Je trouve toutefois regrettable d'avoir attendu aussi longtemps pour avoir ce genre de résultat. Et dans l'immédiat, je refuserai la deuxième conclusion.

**M<sup>me</sup> Magali Zuercher (Soc.):** – J'ai été directement interpellée, donc je me permets de répondre. Certes un peu tard...

J'ai un autre bon sens que M. Ferrari. C'est peut-être le mauvais sens pour lui, mais pour moi, c'est le bon! Ici, cent personnes sont réunies. Parmi elles, quatre au moins avaient des idées pour cette place. On parle du sol, alors que l'on débat de la décision à prendre pour le sous-sol. Je n'ai pas encore entendu quelles seraient les décisions des futurs conseillers par rapport à ce sous-sol. S'il faut, dans trente ans, supprimer des places parce qu'il y a moins de voitures et que ce n'est plus rentable, la société qui gère le parking sera enchantée que la Ville reprenne une partie des espaces non utilisés. Mais si, dans cinquante ans, il y a encore des voitures, le parking aura tout son sens. En revanche, on aura pu supprimer de nombreuses places à l'extérieur pour y faire circuler des trams, par exemple. La décision que nous prendrons ce soir a beaucoup de sens, et c'est le bon sens. Je vous invite à soutenir le préavis de la Municipalité.

**M<sup>me</sup> Silvia Zamora, municipale, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine:** – Je me suis fait la même réflexion que M. Mivelaz, même si certains ironisent là-dessus: puisqu'un appel nominal a été demandé, loin de moi de penser qu'il faudrait un vote secret! C'est intéressant d'avoir un appel nominal... Une autre information nominale m'aurait intéressée: parmi ceux qui s'apprentent à voter contre, qui n'a jamais utilisé cette carte de parking si gracieusement offerte? (... *Rumeurs...*) Je suis sûre que certains ne l'ont jamais utilisée – Monsieur Ferrari, écoutez-moi avant de réagir – mais je suis sûre aussi que parmi ceux qui s'apprentent à voter contre, il y en a qui l'utilisent, et même assez régulièrement! C'est une information intéressante.

Plus sérieusement: que de paroles excessives ce soir! Presque une heure de débat, maintenant. Que de passion, que d'invectives, de jugements emportés sur le mode de vie des

uns et des autres, sur les achats des uns et des autres! Tout en affirmant qu'on ne porte aucun jugement... Et surtout que de certitudes sur ce que feront vos enfants – moi, je sais ce que feront les miens, je n'en ai pas! – dans trente ans. J'espère qu'ils ne seront pas pilotes de Formule 1, vos enfants, Monsieur Ferrari! (*Eclat de rire.*)

M. Gillard a exprimé l'étrange sentiment que j'éprouvais à entendre M. Doepper dresser un tel tableau sur le travail de cette majorité à laquelle il appartient, en matière de déplacements et de stationnement. Il a dit qu'il avait peut-être fait des effets de manche... On ferait bien de réfléchir d'abord avant de prononcer certaines paroles.

Je ne sais pas du tout ce qui se passera dans trente ans. En revanche, je sais très bien que Parking Riponne, comme l'a dit très justement M<sup>me</sup> Zuercher, est une société commerciale et, comme l'a dit M<sup>me</sup> Egli, c'est un investisseur, et rien d'autre. Si vraiment il ne devait plus y avoir de voitures dans trente ans, Parking Riponne aura la sagesse d'arrêter son activité avant, ou sera mis en faillite s'il ne voit pas venir le changement... A ce moment, la Ville reprendrait tout à fait normalement ce droit de superficie.

Les travaux réalisés dans le cadre du m2 l'ont été à la demande de la Ville et en concertation avec nous. Cette prolongation du droit de superficie, lorsqu'il y a des travaux importants, n'est d'ailleurs pas un cas unique. C'est même la règle: lorsque le superficiaire intervient de cette façon, les DDP sont prolongés. Vous en avez de nombreux exemples, y compris au cours de cette législature, pour de petits ou de grands superficiaires, pour des travaux de grande ou de moyenne importance. Cette proposition, contrairement à ce qui a été dit, n'a pas été faite dans la hâte. L'un d'entre vous s'est étonné en séance de commission que cette demande de prolongation ait mis si longtemps à aboutir devant le Conseil communal. En effet, elle vient bien après l'achèvement des travaux du m2. C'est bien la preuve que nous n'avons pas décidé à la hâte. Je ne nie pas que la place de la Riponne a une position particulière à Lausanne. Néanmoins, on ne peut pas dire que c'est un cadeau de la Municipalité au superficiaire. C'est au contraire, la règle.

La bonne foi en matière de relations et de négociations entre la Municipalité et les partenaires avec qui elle traite a été évoquée. Peut-être cela n'a-t-il pas d'importance pour certains d'entre vous. Quant à moi, et la Municipalité partage certainement mon avis sur ce point, je considère que c'est un argument important. Si le Conseil communal avait donné des signes que ce n'était plus la règle de souscrire à la demande de prolongation du superficiaire lorsqu'il avait entrepris des travaux, nous ne nous serions peut-être pas engagés de cette manière. D'ailleurs, bientôt, vous aurez un préavis sur un sujet proche, où, par convention, nous nous sommes engagés à présenter au Conseil communal, pour un autre parking, une prolongation suite à des travaux très importants. Que faire dans ces cas? Nous n'avons pas eu le moindre signe de votre Conseil que ce n'était plus dans vos

vues. Dans ce cas, c'est contraire à la bonne foi, ça met la Municipalité dans une position difficile après les négociations qu'elle mène. Et cela met aussi le Parking Riponne dans une situation d'inégalité de traitement par rapport à d'autres superficiaires.

Je ne partage pas l'avis estimant qu'on bloque tout aménagement de la place. Au contraire, nous avons des projets culturels – M. Ferrari les a évoqués – sur cette place avec le théâtre du Romandie et le projet «La culture au cœur de la ville» dans d'autres bâtiments autour de la place. Ces projets permettent de faire évoluer tranquillement la Riponne, son caractère, son esprit tout en conservant les activités actuelles, et en particulier le marché.

Je ne suis pas spécialiste, je me réfère à l'avis des experts, Monsieur Ferrari : on peut intervenir sur cette place par des mesures constructives particulières. Vous avouerez qu'il y a quand même un paradoxe à entendre que même si les Verts ne sont en général pas favorables à des constructions, dans ce cas, ils songent à construire au milieu de cette place, à boucher cette perspective. Je ne suis pas prête à imaginer, pour l'instant, des constructions sur la Riponne. Je suis prête à prendre le pari que la majorité des Lausannois pense comme moi ; même s'ils n'utilisent pas ce parking, ils ne sont pas prêts à ce qu'il y ait des constructions au milieu de cette place. Je suis d'ailleurs aussi persuadée que la majorité des Lausannois, si on leur posait la question, ne souhaiteraient pas la disparition de ce parking.

Je suis tout à fait d'accord qu'on doit penser à l'avenir, à l'évolution tranquille de cette place. Mais «qui trop embrasse mal étreint». Nous avons tellement de grands projets aujourd'hui à Lausanne. Je ne pense pas seulement à Métamorphose, mais par exemple à l'aménagement de la place du Tunnel, de la rue de la Borde, aux aménagements des rives du lac, envisagés dans le cadre de la discussion sur le Musée des Beaux-Arts et tous ces aménagements dont M<sup>me</sup> Zuercher a parlé, plus petits, mais représentent un financement important. C'est aussi un changement de la ville énorme.

On a dit que trente ans, c'était long. En termes de projets urbains, c'est un temps très court. Si vous songez à ce que vous faisiez en 1980, il y a trente ans, ça ne paraît pas si loin à la plupart d'entre vous.

Je vous invite à suivre la proposition de la Municipalité dans ce préavis qui ne prétérte pas la place, ni ne changera le stationnement à Lausanne, mais laissera ce temps pour la réflexion. Si vous refusez de prolonger ce droit de superficie, il restera encore les autres parkings. Quant à l'évolution de la voiture, les changements viendront d'eux-mêmes. Les habitants et les constructeurs, par exemple, s'adapteront d'eux-mêmes au fil des années.

**Le président :** – Après une heure de discussion, je pense que nous avons fait le tour complet du sujet. Je ne vois pas de demande de parole, je me permets donc de clore la discussion.

Les conclusions sont assez claires. Le rapport de majorité demande d'accepter les deux conclusions. Le rapport de minorité accepte tacitement l'extension de la surface et se prononce contre la prolongation du droit de superficie. Je vous propose donc de voter la première conclusion à main levée et la deuxième, comme demandé, à l'appel nominal.

Celles et ceux qui acceptent la première conclusion du préavis le manifestent en levant la main. Je vous remercie. Avis contraires ? Merci. Abstentions ? Avec six abstentions, quelque cinq avis contraires, vous avez accepté cette première conclusion.

Le deuxième vote sera électronique et nominal. Vous pouvez voter... (*Protestations.*) Peut-être devais-je être plus clair et préciser que celles et ceux qui acceptent la prolongation du droit de superficie, ce qui correspond aussi à la conclusion de la commission, votent oui. Ceux qui refusent la prolongation du droit de superficie et donc s'opposent à la conclusion de la commission votent non.

(*Le scrutin est ouvert, puis clos.*)

(*Hésitations, concertations avec la secrétaire.*) Oui, annulons ce vote. Il y a eu une confusion. Le oui est donc le oui à la prolongation du droit de superficie, il correspond aussi au oui à la décision de la commission, il ne me semblait pas nécessaire de le préciser. Voter non correspond au rapport de minorité, qui vous suggère de refuser la prolongation du droit de superficie. Est-ce clair pour tout le monde ? Bien. Dans ce cas, je vous propose de reprendre ce vote.

(*Le scrutin est ouvert, puis clos.*)

#### Vote nominal

**Oui :** Abbet Raphaël, Alvarez Caroline, Ansermet Eddy, Bettens Jean-Charles, Blanc Jean-Louis, Cachin Jean-Louis, Calame Maurice, Cavin Yves-André, Chautems Jean-Marie, Chollet Jean-Luc, Cosandey Monique, Da Silva Adozinda, de Haller Xavier, Fiora-Guttman Martine, Fracheboud Cédric, Gaudard Guy, Gazzola Gianfranco, Germond Florence, Ghelfi Fabrice, Gillard Nicolas, Grin Nicole, Guidetti Laurent, Hildbrand Pierre-Antoine, Jacquat Philippe, Junod Sandrine, Longchamp Françoise, Mach André, Marion Axel, Martin Olivier, Mettraux Claude, Michel Stéphane, Mivelaz Philippe, Pache Denis, Pernet Jacques, Peters Solange, Philippos Roland, Picard Bertrand, Pittet Francis, Pitton Blaise Michel, Rapaz Roland, Rastorfer Jacques-Etienne, Ruiz Francisco, Ruiz Rebecca, Salzmann Yvan, Saugeon Esther, Segura Serge, Thambipillai Namasivayam, Truan Isabelle, Tschopp Jean, Wermelinger Elisabeth, Zuercher Magali, Zürcher Anna.

**Non :** Auderset Martine, Bergmann Sylvianne, Biéler Benoît, Doepper Ulrich, Dolivo Jean-Michel, Egli Andrea, Ferrari Yves, Frund Sarah, Gebhardt André, Graber Nicole, Grin Claude, Litzistorf Natacha, Mayor Isabelle, Meylan Jean, Müller Elisabeth, Nsengimana Nkiko, Ostermann

Roland, Payot David, Resplendino Janine, Rossi Vincent, Santschi Pierre, Schaller-Curiotto Graziella, Schlachter Thomas, Tétaz Myriam, Trezzini Giampiero, Velasco Maria, Voutat Marlène.

**Abstentions :** Favre Truffer Sylvie, Pache Stéphanie, Perrin Charles-Denis.

**Le président :** – Par 52 oui contre 27 non et 3 abstentions, vous avez accepté la prolongation du droit de superficie. Cet objet est liquidé.

**Le Conseil communal de Lausanne,**

- vu le préavis N° 2008/56 de la Municipalité, du 26 novembre 2008 ;
- vu les rapports de majorité et de minorité de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'autoriser la Municipalité à étendre, d'environ 593 m<sup>2</sup>, l'assiette du droit distinct et permanent de superficie N° 10'284 en faveur de Parking Riponne SA ;
2. de prolonger la durée dudit droit, l'échéance étant reportée au 25 juillet 2059.

\_\_\_\_\_

**Le président :** – Je vous donne rendez-vous à 20 h 45, après notre pause. A tout à l'heure et merci.

\_\_\_\_\_

La séance est levée à 20 h 15.

*La rédactrice*  
Diane Gilliard  
Lausanne

*Composition*  
Entreprise d'arts graphiques  
Jean Genoud SA  
1052 Le Mont-sur-Lausanne  
Tél. 021 652 99 65

*On s'abonne au*  
Bureau des huissiers  
Place de la Palud  
Case postale  
1002 Lausanne  
Tél. 021 315 22 16